

**Appui à la réinsertion sociale des détenus  
Octobre 2021-Janvier 2022  
Algérie  
Aïcha ZINAÏ  
Bureau du PNUD ALGERIE**

---

**L'évaluatrice tient à remercier l'ensemble des personnes qui ont permis la réalisation de ce rapport pour leur disponibilité, lors de la collecte des documents et l'organisation des rencontres ainsi que pour les entretiens qui m'ont été accordés. Encore merci aux réviseurs du rapport pour leur la pertinence de leurs commentaires**

Informations sur le projet/la réalisation		
<b>Intitulé du projet/de la réalisation</b>	Appui à la réinsertion sociale des détenus	
<b>Numéro Atlas</b>	0078395	
<b>Réalisation et produit de l'organisation</b>	Résultat 1. La transparence et la performance de la vie économique et politique, la participation de la société civile, la modernisation de l'administration de la justice, les mécanismes de protection des droits de l'Homme et les capacités de l'administration publique au service des citoyens sont améliorés. Résultat 2. Accès des citoyens à la justice améliorée.	
<b>Pays</b>	Algérie	
<b>Région</b>	Afrique du Nord	
<b>Date de signature du document de projet</b>	18/12/2013	
<b>Dates du projet</b>	<b>Démarrage</b>	<b>Date de fin planifiée</b>
	Janvier 2014	Mars 2022
<b>Budget total engagé</b>	2 807 756 USD	
<b>Dépenses engagées à la date de l'évaluation</b>	2 600 640,80 USD	
<b>Sources de financement</b>	<b>Gouvernement Algérien –PNUD –Ambassade USA en Algérie – Ambassade suisse en Algérie</b>	
<b>Agence de mise en œuvre<sup>1</sup></b>	Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire et de la Réinsertion (DGAPR).	

Informations relatives à l'évaluation		
<b>Type d'évaluation</b>	<b>Évaluation finale</b>	
<b>Période évaluée</b>	<b>Démarrage</b>	<b>Fin</b>
	2014	2021
<b>Évaluatrice</b>	Aïcha ZINAÏ	
<b>Adresse électronique de l'évaluateur</b>	<a href="mailto:aicha_zinai@yahoo.com">aicha_zinai@yahoo.com</a>	
<b>Dates de l'évaluation</b>	<b>Octobre 2021</b>	<b>Mars 2022</b>

<sup>1</sup> Entité assumant la responsabilité globale de la mise en œuvre du projet (c'est-à-dire à laquelle cette mise en œuvre a été confiée), de l'utilisation efficace des ressources, et de l'obtention des produits prévus dans le document de projet et le plan de travail signés.

## Table des matières

<b>LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....</b>	<b>6</b>
<b>RÉSUMÉ INTRODUCTIF.....</b>	<b>8</b>
<b>1. INTRODUCTION.....</b>	<b>12</b>
<b>2. LE PROJET ET CONTEXTE DE LA FORMULATION DU PROJET.....</b>	<b>13</b>
<b>2.1 Le Projet à évaluer.....</b>	<b>13</b>
2.1.1 Objectifs et axes du Projet.....	14
2.1.2 Les sous objectifs et résultats additifs assignés à l'extension du Projet après 2018.....	14
2.1.3 L'approche de mise en œuvre du Projet : la conduite du changement (Théorie du changement).....	15
2.1.4 Zones cibles.....	16
2.1.5 La mise en œuvre.....	18
2.1.6 Le financement du Projet.....	19
<b>2.2 Contexte général du pays.....</b>	<b>19</b>
2.2.1 Le contexte des réformes de la Justice.....	20
2.2.2 Le contexte de la coopération.....	20
2.2.3 Les effets et impacts de la pandémie Covid-19.....	21
<b>3. DESCRIPTION DE L'INTERVENTION.....</b>	<b>22</b>
<b>3.1 Champ et objectifs de l'évaluation.....</b>	<b>22</b>
3.1.1 Champ de l'évaluation.....	22
3.1.2 Objectif de l'évaluation.....	23
<b>3.2 Approches et méthodes de l'évaluation.....</b>	<b>23</b>
3.2.1 Considérations générales.....	23
3.2.2 L'analyse documentaire :.....	23
3.2.3 Les entretiens avec les personnes clés du Projet :.....	24
3.2.4 L'observation directe.....	25
<b>4. LES PRINCIPALES QUESTIONS DE L'ÉVALUATION : CADRAGE DE L'EXPOSÉ DE RÉSULTAT DE L'ÉVALUATION.....</b>	<b>25</b>
<b>5. LES CONTRAINTES RENCONTRÉES ET LES LIMITES DE L'ÉVALUATION.....</b>	<b>26</b>
<b>6. RÉSULTATS DE L'ANALYSE.....</b>	<b>26</b>
<b>6.1 Analyse de la pertinence.....</b>	<b>26</b>
6.1.1 Pertinence de l'adéquation des objectifs du Projet avec les priorités et les besoins pour l'amélioration de la réinsertion des détenus.....	26
6.1.2 Pertinence de la stratégie adoptée pour le Projet en réponse aux besoins et priorité identifiés dans l'analyse du contexte.....	28
6.1.3 Pertinence des risques identifiés et des mesures de mitigation.....	29
<b>6.2 Analyse de l'efficacité.....</b>	<b>30</b>
6.2.1 L'atteinte de l'objectif principal du Projet.....	30

6.2.2	Analyse de l'efficience : le degré de conformité des réalisations du Projet avec le document initial du projet.....	53
<b>6.3</b>	<b>L'analyse des dépenses budgétisées.....</b>	<b>53</b>
6.3.1	Considérations générales .....	53
6.3.2	Budget alloué au Projet avant extension.....	54
6.3.3	Les dépenses budgétaires d'avant l'extension .....	54
6.3.4	Les allocations budgétaires supplémentaires accompagnant l'extension du Projet.....	55
6.3.5	Analyse des dépenses budgétaires de 2019 à 2021 .....	56
<b>6.4</b>	<b>L'efficience des dispositions institutionnelles .....</b>	<b>58</b>
<b>6.5</b>	<b>L'appropriation et la durabilité.....</b>	<b>59</b>
<b>6.6</b>	<b>Le système de coordination dirigé par le Gouvernement et impliquant les intervenants locaux et bailleurs.....</b>	<b>62</b>
<b>6.7</b>	<b>La continuité de la Coopération : nouvelle phase du Projet .....</b>	<b>63</b>
<b>6.8</b>	<b>Égalité des sexes et approche fondée sur les droits humains .....</b>	<b>63</b>
<b>7.</b>	<b>CONCLUSIONS.....</b>	<b>65</b>
<b>8.</b>	<b>RECOMMANDATIONS .....</b>	<b>67</b>
<b>8.1</b>	<b>En direction de la DGAPR.....</b>	<b>67</b>
i.	Renforcer la prise en charge des détenus en situation post-carcéral.....	67
ii.	Renforcer la prise en charge des catégories vulnérables : Le rôle incontournable de l'assistant(e) social(e).....	67
<b>8.2</b>	<b>En direction du PNUD et de la DGAPR .....</b>	<b>69</b>
iii.	Renforcer l'action des OSC partenaires de la DGAPR .....	69
iv.	Ancrer l'approche droit humains auprès des acteurs de réinsertion .....	69
v.	Remédier à la situation de détresse des femmes ex détenues .....	70
vi.	Agir sur les résistances au changement émanant des acteurs de la réinsertion et sur les mentalités au sein de la société par rapport à la perception négative en direction des ex - détenus (es).....	70
vii.	Développer la recherche pour la validation de l'expérience algérienne et l'institutionnalisation de la recherche action autour de la réinsertion des détenus(es) : .....	70
<b>9.</b>	<b>ENSEIGNEMENTS TIRÉS.....</b>	<b>71</b>
	<b>ANNEXES .....</b>	<b>71</b>
	<b>ANNEXE 1 Termes de référence de la mission d'évaluation.....</b>	<b>74</b>
	<b>Annexe 2 : Cadre juridique national, régional et international .....</b>	<b>75</b>

<b>Annexe 3 : Matrice « grille de l'analyse » adoptée .....</b>	<b>78</b>
<b>ANNEXE 4 : GUIDE D'ENTRETIEN .....</b>	<b>81</b>
<b>ANNEXE 5 : Calendrier de la mission (plan d'intervention) .....</b>	<b>85</b>
<b>ANNEXE 6 : Liste des documents examinés .....</b>	<b>88</b>
<b>ANNEXE 7 : personnes rencontrées .....</b>	<b>90</b>

### Liste des annexes

Annexe 1 : Termes de référence de l'évaluation

Lien : [https://procurement-notices.undp.org/view\\_file.cfm?doc\\_id=258772](https://procurement-notices.undp.org/view_file.cfm?doc_id=258772)

Annexe 2 : Cadre juridique national, régional et international

Annexe 3 : Matrice « grille de l'analyse » adoptée

Annexe 4 : Guide d'entretien

Annexe 5 : Calendrier de la mission (plan d'intervention)

Annexe 6 : Liste des documents examinés

Annexe 7 : personnes rencontrées

### Liste des tableaux

Numéro du tableau	Titre	Page
Tableau N°1 :	observations et résultats d'analyse	31
Tableau N°2 :	Indicateurs de suivi de l'atteinte des cibles	48
Tableau N°3 :	Budget alloué au Projet avant extension	52
Tableau N° 4	État des dépenses à fin 2015	52
Tableau N° 5	la situation des dépenses du Projet au 1 Mars 2017	53
Tableau N° 6 :	Situation globale en fin des 4 premières années du Projet (au 10/01/2018)	53
Tableau N° 7	allocations budgétaires supplémentaires accompagnant l'extension du Projet	54
Tableau N° 8	: Analyse des dépenses budgétaire de l'année 2019	55
Tableau N° 9 :	Analyse des dépenses budgétaire de l'année 2020	55
Tableau N° 10	: Analyse des dépenses budgétaire de l'année 2021	56

## Liste des sigles et abréviations.

<b>ACCD</b>	AGENCE CATALANE DE DÉVELOPPEMENT ET DE COOPÉRATION
<b>APC</b>	ASSEMBLÉE POPULAIRE COMMUNALE
<b>APW</b>	ASSEMBLÉE POPULAIRE DE WILAYA
<b>CEDAW</b>	CONVENTION SUR L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES FEMMES
<b>CICR</b>	COMITÉ INTERNATIONAL DE LA CROIX-ROUGE
<b>CNDH</b>	CONSEIL NATIONAL DES DROITS DE L'HOMME
<b>CNP</b>	COMITÉ NATIONAL DE PILOTAGE
<b>CR</b>	COMPTE RENDU
<b>CRDPH</b>	CONVENTION RELATIVE AUX DROITS DES PERSONNES HANDICAPÉES
<b>CREAPSY</b>	CENTRE DE RECHERCHE D'ÉDITION ET D'APPLICATIONS PSYCHOLOGIQUES
<b>CRJJ</b>	CENTRE DE RECHERCHE JURIDIQUE ET JUDICIAIRE
<b>DASS</b>	DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ
<b>DASS</b>	DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SOLIDARITÉ
<b>DG</b>	DIRECTEUR GÉNÉRAL
<b>DGAPR</b>	DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION PÉNITENTIAIRE ET DE RÉINSERTION
<b>DGMJ</b>	DIRECTION GÉNÉRALE DE LA MODERNISATION DE LA JUSTICE
<b>DH</b>	DROITS L'HOMME
<b>DNP</b>	DIRECTEUR NATIONAL DU PROJET
<b>IOV</b>	INDICATEURS OBJECTIVEMENT VÉRIFIABLES
<b>JAP</b>	JUGE D'APPLICATION DES PEINES
<b>MAE</b>	MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES
<b>MEPI</b>	MIDDLE EAST PARTNERSHIP INITIATIVE.
<b>MF</b>	MINISTÈRE DES FINANCES
<b>MJ</b>	MINISTÈRE DE LA JUSTICE
<b>MSNFCF</b>	MINISTÈRE DE LA SOLIDARITÉ NATIONALE DE LA FAMILLE ET DE LA CONDITION DE LA FEMME.
<b>NU</b>	NATIONS UNIES
<b>ODD</b>	OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE
<b>OIT</b>	ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL
<b>ONS</b>	OFFICE NATIONAL DES STATISTIQUES
<b>ONUSIDA</b>	PROGRAMME COMMUN DES NATIONS UNIES SUR LE VIH/SIDA
<b>OSC</b>	ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE
<b>PIR</b>	PLAN INDIVIDUEL DE RÉINSERTION
<b>PNUD</b>	PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DÉVELOPPEMENT
<b>PTF</b>	PARTENAIRES TECHNIQUES ET FINANCIER
<b>RR</b>	REPRÉSENTANTE RÉSIDENTE
<b>SE</b>	SERVICES EXTÉRIEURS
<b>SEO</b>	SERVICES D'ÉVALUATION ET D'ORIENTATION
<b>SNU</b>	SYSTÈME DES NATIONS UNIES
<b>TDR</b>	TERMES DE REFERENCE
<b>UE</b>	UNION EUROPÉENNE
<b>UNICEF</b>	FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE

<b>USA</b>	UNITED STATES OF AMERICA
<b>USD</b>	DOLLAR AMÉRICAIN

## Résumé introductif

La présente évaluation du projet « Appui à la réinsertion sociale des détenus » en Algérie ci-dessous nommé « le Projet » est commanditée par le PNUD. Elle est élaborée conformément à la politique d'évaluation de celui-ci. Il s'agit pour la DGAPR de même que pour le PNUD d'apprécier l'atteinte des résultats acquis ou potentialisés découlant du Projet, tout en appréciant leur durabilité. Il est attendu également de l'évaluation l'identification d'enseignements émergents du Projet et de les valoriser dans la perspective d'alimenter des formulations et mise en œuvre de nouvelles initiatives de coopération.

Cette évaluation est adressée aux principaux partenaires locaux (MJ-DGAPR), à l'autorité locale (MAE) ainsi que les bailleurs de fonds (PNUD, Ambassade des États Unies et Ambassade Suisse).

L'approche méthodologique de l'évaluation est conforme au modèle d'évaluation PNUD remis à l'évaluatrice. Elle s'inspire de la démarche en vigueur auprès d'autres bailleurs de fonds. Elle repose sur les méthodes et outils suivants :

- L'analyse documentaire ;
- Les entretiens avec les personnes clés du Projet ;
- Visite sur site et observation directe.

La collaboration entre le MJ en Algérie et le PNUD est de longue date. Le Projet vise la mise en valeur des résultats des précédentes actions de coopération dans le domaine objet du Projet. Ce dernier a été lancé en 2014 et a fait l'objet d'une extension de ses activités en 2018 jusqu'à Septembre 2022. Cette prolongation a été confortée par la mission d'évaluation à mi-parcours réalisée en 2018.

Le Projet est mis en œuvre par la DGAPR à travers une gestion mixte via l'UGP. Il s'inscrit dans le Cadre de Coopération Stratégique 2012-2014. Il est focalisé sur le facteur humain et l'implication de la société civile. Il privilégie, entre autres, l'autonomisation des femmes détenues et ex-détenues. L'objectif principal du Projet est « de renforcer la prise en charge des détenus en phases intra et post carcéral, en matière de réinsertion sociale et de réponse aux préoccupations et attentes de cette frange de la société qui est souvent marquée par la marginalisation ».

Une prolongation du Projet a été décidée pour couvrir la mise en œuvre d'activités renforçant les actions en direction des OSC impliquées dans l'atteinte des résultats initialement dédiés. Des fonds additionnels au Produit consacrés à la réinsertion sociale via la société civile ont été mobilisés. Il s'agit de l'appui accordé par le MEPI.

En outre, durant l'extension et dans le cadre de la riposte nationale à la Pandémie, le Gouvernement algérien en collaboration avec le PNUD a entrepris une action rapide en faveur des détenus (es) et des familles des détenus et anciens détenus particulièrement celles touchées par l'impact de la Pandémie. Pour ce faire, un appui financier du Gouvernement Suisse a été mobilisé pour permettre le financement de ces initiatives urgentes qui devaient être réalisées en collaboration avec les associations.

Au total, le Projet est cofinancé respectivement par le Gouvernement Algérien : de 614.962,00 USD, le PNUD-Algérie : 1.125.000, 00 USD auxquels se sont ajoutés l'appui complémentaire du MEPI : 1.000.000,00 USD et la dotation de l'Ambassade Suisse en 150,000 Francs Suisse.

Le Projet est précédé de l'Action « Appui à la modernisation du secteur pénitentiaire 2003/2007 » qui a eu comme principal output : la mise en place d'une unité pilote « centre d'évaluation et d'orientation –CEO<sup>2</sup> » au niveau de l'Établissement d'El Harrach. Aussi, le Projet objet de cette évaluation, est conçu dans le but de capitaliser sur ces acquis en insufflant un nouvel élan à travers : l'élargissement de la mise en œuvre de cette expérience pilote, l'introduction d'outils innovants, le renforcement des capacités des

---

<sup>2</sup>Changement d'appellation de Centre à Service dans le présent projet.

intervenants de première ligne en matière d'insertion et l'implication de la société civile dans la dynamique de réinsertion en phases intra et post carcéral. Le Projet est construit en ligne avec la stratégie de la réforme pénitentiaire du Gouvernement, conduite par paliers successifs à aborder en gardant en ligne de mire l'atteinte des objectifs de réforme.

La phase extension du Projet lancée en 2018 a assigné au Projet de nouveaux sous objectifs : le renforcement des capacités des OSC ainsi que leur collaboration avec la DGAPR. Et la mise en place d'expérience pilote de trois centres pilotes d'hébergement pour les femmes ex-détenues.

Les retombées du Projet trouvent écho dans les travaux du Comité Interministériel de Coordination des Activités de Rééducation et de Réinsertion Sociale des Détenus qui est resté fonctionnel durant la période du Projet.

Par ailleurs le Projet figure également comme axe prioritaire dans le portefeuille Gouvernance (aspect État de droit) du PNUD.

L'évaluation confirme dans ce sens que le Projet répond pleinement aux besoins des pouvoirs publics et l'objectif du Projet demeure ainsi pertinent.

Les SEO en tant que produit phare de la phase 2003/2007 sont l'une des réponses essentielles en adéquation avec la problématique de la réinsertion. La généralisation de l'implantation des SEO comme convenu dans le Projet a été prioritaire. L'implication des OSC dans le dispositif d'intervention étant acquise, le Projet, lors de son extension, a identifié et ciblé les besoins pertinents et les priorités des OSC et des SE.

Les dotations des psychologues de la DGAPR en tests et programmes de traitements individuels s'est avérée nécessaire pour rendre fonctionnel le dispositif de réinsertion social visé par le Projet.

La pertinence des objectifs est validée également, en plus de l'engagement et de la volonté au niveau politique et institutionnel (MJ et la DGAPR), par la qualité du partenariat avec le PNUD marquée par la confiance et la durabilité. Le CNP a été très impliquée en veillant en permanence aux déroulements des activités et en offrant des solutions aux contraintes rencontrées. Ce qui a permis l'aboutissement vers les objectifs assignés à cette phase de coopération malgré les aléas de différentes conjonctures d'ordre institutionnel et environnemental notamment l'avènement de la pandémie covid-19.

Le document initial n'affiche pas d'indicateurs d'atteinte de l'objectif du Projet. Il laisse supposer que, le taux de récidive ainsi que le taux d'accès à des emplois par les détenus(es) libérés seraient des indicateurs renseignant sur l'atteinte de l'objectif. Or, ces indicateurs ne peuvent être mesurés qu'à travers des enquêtes de suivi qui n'ont pas été mises en place comme recommandé par la mission d'évaluation à mi-parcours.

Cependant, l'évaluatrice considère que l'objectif principal du Projet tel que défini est un long processus. Il ne peut être approché qu'au bout de la conduite et la systématisation de l'usage des outils modernes qui sont introduits, à la formation des agents et à la conduite du changement au sein de l'Institution.

En ce qui concerne les résultats et les actions, des indicateurs objectivement mesurables (cibles) ont été définis au départ dans le document du Projet notamment celui de l'extension. Ces indicateurs suffisent à l'appréciation des résultats.

La DGAPR a misé sur la qualité scientifique des outils de réinsertion via une expertise avérée en les adaptant au contexte Algérien avec maintien du niveau de la qualité.

L'expertise technique fournie via le partenariat avec le PNUD a favorisé l'efficacité des actions du Projet.

Le déroulement des opérations a été affecté par les mesures urgentes de gestion de l'impact de la Covid-19.

Les observations et résultats d'analyse sont exposés dans un tableau synthétique qui en facilite l'exploitation.

Loin de freiner l'aboutissement des résultats du Projet, les dispositions institutionnelles inhérentes au caractère hiérarchique du secteur de la justice ont impacté le bon déroulement du Projet (efficacité) ; En effet les procédures de validation relatives au déroulement des activités du Projet sont longues.

Des moyens adéquats en termes de ressources humaines et infrastructures ont été mis à disposition du Projet par la DGAPR.

La dimension communication dans la mise en œuvre du Projet a été marginalisée. Il en est de même pour la visibilité sur le Projet et ses acquis. Cela est également dû à la nature du secteur de la Justice.

Un leadership a été manifesté par le MJ en faveur du Projet vis-à-vis des autres secteurs gouvernementaux notamment à travers le comité interministériel de coordination.

La maîtrise technique en plus de l'engagement des décideurs et managers du Projet au sein du CNP et l'UGP ont permis de prendre les mesures adéquates et efficaces pour la stratégie de sortie de ce dernier.

Les personnes rencontrées ont confirmé l'engagement institutionnel et politique pour les réformes dans le domaine pénitentiaire.

La volonté de pérenniser l'impact du Projet était présente depuis le lancement de ce dernier. Les décideurs ont privilégié l'implication des cadres et fonctionnaires dans la mise en œuvre et la réalisation des produits du Projet.

Cependant il existe des aspects défavorables à la durabilité des acquis. Ils sont en lien avec des faiblesses qui existent au niveau de la prise en charge en phase post carcéral. Ces aspects sont indiqués dans le rapport notamment dans la partie conclusions.

L'évaluation aboutit à la conclusion qu'il est nécessaire de poursuivre les actions dans le champ du Projet tout en visant le même Objectif Global : l'approfondissement des actions de l'agenda des Droits l'Homme et de l'État de Droit. Cette poursuite fera converger la demande formulée par le MJ via le MAE le 20 juillet 2020 (pour une nouvelle phase de coopération) parce qu'il considère que les « résultats de l'actuel Projet sont probants ».

Le document du Projet (Prodoc) n'est pas sensible au genre conformément aux normes et standards internationaux notamment ceux du Système des Nations Unies.

Le Projet, notamment la partie extension, englobe des mesures sexo-spécifiques destinées aux femmes détenues. Cependant les données du Projet ne sont pas désagrégées par sexe. Une forte résistance a été palpée chez certains personnels de la DGAPR rencontrés par rapports aux violences faites aux femmes et à la mise en place du Centre d'hébergement pour ex-détenues. Sachant que cet aspect est en lien direct avec le traitement et la réinsertion des femmes détenues.

Les principales conclusions de l'évaluation valident :

- La pertinence élevée des objectifs assignés au Projet et de la méthode organisationnelle pour sa mise en œuvre
- Le degré d'efficacité élevée de la mise en œuvre des actions du Projet.  
Cette efficacité est cependant atténuée voire insuffisante en ce qui concerne les activités de réinsertion notamment en phase post -carcéral. C'est ainsi qu'en ce qui concerne le produit relatif au centre d'hébergement pour les ex -détenues, l'évaluation conclue que la maturation de l'objectif de création du Centre n'a pas été évalué au moment de la formulation en vue de mitiger les risques potentiels relatifs à la mise en œuvre que peuvent générer les résistances institutionnelles dues à la forte sectorialisation des interventions impliquées.

- Le transfert effectif de compétence et de savoir-faire garantissant la systématisation et la durabilité des résultats.
- Le besoin en réflexion et théorisation autour des success stories rendant crédible le transfert de ces derniers dans le cadre des échanges Sud-Sud et qui devrait prendre appui sur les échanges conduits par les MAE sur un plan diplomatique.

### **Synthèse des recommandations**

Se basant sur ces conclusions, l'évaluation recommande ce qui suit :

#### **En direction de la DGAPR**

- Renforcer la prise en charge des détenus en situation post-carcéral à travers :
  - Le renforcement des compétences des personnels des SE notamment les psychologues par des formations telles que celles déployées pour les personnels des établissements (thérapies multifamiliales).
  - Le renforcement de l'implication des professionnels des SE particulièrement les psychologues dans le suivi des détenus en collaboration avec les intervenants au sein des établissements.
  - Le renforcement des capacités matérielles et des compétences humaines. des OSC partenaires des SE. Il conviendrait à cet effet d'impliquer les Ministères de la Solidarité Nationale de la Famille et de la Condition de la Femme et le Ministère de la Jeunesse et des Sports dans le renforcement dans le cadre des conventions bilatérales et la coordination au sein du comité interministériel de coordination.
- Renforcer la prise en charge des catégories vulnérables à travers :
  - La formation les personnels de la DGAPR ainsi que les autres acteurs de la société civile à l'approche droits humains notamment l'approche genre et handicap.
  - Le renforcement des compétences des psychologues notamment celles en charge des traitements des femmes et des mineurs par des formations en matière de thérapie de groupe, Thérapie familiale ainsi que des techniques cognitivo – comportementales –TCC
  - Le renforcement du travail de réinsertion par l'intervention des assistants sociaux hommes et femmes notamment dans les pavillons des mineurs et des femmes. Si nécessaire, suppléer au manque des assistants par la formation des agents de réinsertion au métier d'assistance sociale.

#### **En direction du la DGAPR et du PNUD**

- Renforcer l'action des OSC partenaires de la DGAPR via le lancement des appels à proposition en direction des OSC portant sur le financement d'actions de renforcement des capacités et compétences en matière de réinsertion des détenus(es).
- Ancrer l'approche droit humains auprès des acteurs de réinsertion notamment l'approche inclusive du genre et du handicap.
- Remédier à la situation de détresse des femmes ex détenues en mettant en place des centres régionaux multisectoriels pour l'hébergement des femmes ex- détenues.
- Agir sur les résistances au changement émanant des acteurs de la réinsertion et sur les mentalités au sein de la société par rapport à la perception négative en direction des ex -détenus (es) à travers des actions visant la dissémination de l'approche pénale de la DGAPR.
- Développer la recherche pour la validation de l'expérience algérienne et l'institutionnalisation de la recherche action autour de la réinsertion des détenus(es).

## 1. Introduction

La présente évaluation est commanditée par Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Elle est élaborée conformément à la politique d'évaluation préconisée par cette Institution. Il s'agit pour le PNUD comme pour la DGAPR d'apprécier l'atteinte des résultats acquis ou potentialisés découlant du Projet, tout en appréciant leur durabilité. Il est attendu également de l'évaluation l'identification des enseignements émergeant du Projet et de les valoriser dans la perspective d'alimenter des formulations et mise en œuvre de nouvelles initiatives de coopération que ce soit dans le contexte du Pays ou dans un cadre similaire.

La collaboration entre le Ministère de la Justice (MJ) en Algérie et le PNUD date de longue date. Elle est construite sur une base de confiance acquise à travers la mise en œuvre de projets successifs. En effet, le PNUD appui le MJ dans le domaine de la modernisation de la Justice et de la réforme pénitentiaire depuis 2003. Trois projets ont été mis en œuvre dans ce cadre. Il s'agit des projets suivants :

- Appui à la modernisation du secteur pénitentiaire 2003 -2006 ;
- Appui à la modernisation de la justice 2003/-2010 ;
- Appui à la consolidation de la modernisation de la Justice 2011 – 2013 ;
- Appui à la réinsertion sociale des détenus : projet en cours, objet de la présente évaluation.

Ils portent sur l'appui à la Direction Générale de la Modernisation de la Justice (DGMJ) dans l'atteinte de l'objectif d'amélioration des prestations de services publics vis-à-vis des justiciables. Et le soutien de la DGAPR à consolider la modernisation du système pénitentiaire, l'humanisation des conditions de détention et l'optimisation de la réinsertion sociale des détenus.

Ces projets, appuyés par le PNUD, de par son mandat basé sur le renforcement du respect des droits humains et de la bonne gouvernance, s'inscrivent dans le processus de réformes de la Justice, enclenché par l'État algérien depuis 1999. La DGAPR a adopté l'approche de la réinsertion sociale en remplacement de l'approche de réhabilitation : Il s'agit d'instaurer la confiance envers les ex -détenus(es) et éviter leur marginalisation en vue de garantir la sécurité et la paix sociétales.

La date de signature de la convention de financement relative au Projet objet de la présente évaluation est le 18 décembre 2013 ; Le démarrage effectif du Projet est acté par la tenue de la première réunion du CNP le 17 février 2014. Le Projet devait être clôturé le 31 décembre 2021 Il a bénéficié d'une prolongation jusqu'à Septembre 2022

Le Projet est conçu, entre autres, pour poursuivre la mise en place des services d'évaluation et d'orientation (SEO)<sup>3</sup> en tant qu'action pilote engagée dans le précédent projet<sup>4</sup>. Il s'agit de l'extension de ces services à d'autres établissements ainsi que leur renforcement avec des programmes de traitement spécifiques et individualisés. Le Projet est construit en ligne avec la stratégie de la réforme pénitentiaire du Gouvernement, conduite par paliers successifs à aborder en gardant en ligne de mire l'atteinte des objectifs de réforme

Ces deux piliers en l'occurrence les SEO et les traitements spécifiques, tendent à placer l'expérience algérienne au rang de leader au niveau régional en matière de réinsertion de détenus.

Le Projet porte également sur l'appui de la société civile en tant qu'acteur de la réinsertion des détenus(es). Il est à relever que le PNUD est le partenaire principal du MJ en matière d'appui à la société civile.

L'évaluation est conduite par une experte nationale disposant de plusieurs expériences au niveau international.

---

<sup>3</sup>Nommés « centres d'évaluation et d'orientation (CEO) » dans le cadre du projet 2003 -2006.

Le rapport d'évaluation adopte le modèle d'évaluation du PNUD. Ce rapport final fait suite aux rapports de démarrage et intermédiaire préalablement restitués conformément aux TDR et aux dispositions contractuelles.

Les premiers chapitres de ce rapport portent sur les caractéristiques du Projet qui éclairent l'évaluation attendue et la présentation du contexte qui a marqué sa formulation expliquant en grande partie les choix opérés par le commanditaire.

Les chapitres qui suivent rappellent les principales questions de l'évaluation qui cadrent la mission ainsi que les contraintes rencontrées par l'évaluatrice lors de sa mission.

Aux chapitres 6 et 7 sont exposés les observations et résultats de l'évaluation.

Dans ce rapport, la partie analyse des résultats des activités est exposée sous forme de tableau au chapitre analyse de l'efficacité sachant que des déductions de ce tableau constituent des investigations qui ont en partie servi à l'élaboration des parties situées en dessus de ce chapitre (efficacité, durabilité, ...). Dans l'exposé des données ; des actions et activités qui restent en dehors du champ temporel des TDR : 2018-2021 sont également analysées.

Une attention à la hauteur des attentes de l'évaluation, est accordée à l'approche fondée sur les droits humains notamment à la question de la prise en compte de l'égalité des sexes.

Le dernier chapitre conclusif expose les recommandations issues de cette évaluation.

## 2. Le Projet et contexte de la formulation du projet

### 2.1 Le Projet à évaluer

La mission porte sur **l'évaluation finale** du projet « Appui à la réinsertion sociale des détenus » Précisons que ce Projet vise la mise en valeur des résultats des précédentes actions de coopération conduites en collaboration avec le PNUD.

Précisons également que les TDR de cette mission (cf. annexe 1) stipulent que l'évaluation doit porter sur la période 2018-2021.

Le Projet a été lancé en Janvier 2014 et a fait l'objet d'une extension en 2018, qui le prolonge jusqu'à Septembre 2022. Il a fait l'objet d'une mission d'évaluation à mi-parcours de laquelle sont issues des recommandations que prend en compte cette extension.

Le système pénitentiaire en tant que pilier essentiel du secteur de la Justice a fait l'objet de profondes réformes et réalisations visant sa modernisation en parfaite harmonie avec les engagements internationaux de l'État algérien en matière de droits humains. La prise en charge intra et post carcérale des détenus est au cœur de ce Projet Il s'agit d'éviter les sorties non préparées des détenus (es) qui ont tendance à augmenter les difficultés d'adaptation de ces derniers. Ce qui amplifie leur marginalisation et favorise le risque de récidive.

Le Projet s'inscrit dans l'Effet N°1 du Cadre de Coopération Stratégique 2012-2014 -Produit N°1 : « La transparence et la performance de la vie économique et politique, la participation de la société civile, la modernisation de l'administration de la justice, les mécanismes de protection des droits de l'homme et les capacités de l'administration publique au service des citoyens sont améliorés ».

Il s'aligne aussi sur le Résultat n°2 du Plan d'Action pour la mise en œuvre du Programme Pays PNUD 2012-2014 « Accès des citoyens à la Justice amélioré ».

Le Projet s'inscrit dans le développement durable et vers l'atteinte des objectifs de développement durable (ODD) suivants :

- ODD 16 « paix, justice, et institutions efficaces » ;
- ODD 10 « réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre » ;
- ODD 5 « égalité entre les sexes et autonomisation des femmes ».

L'égalité des sexes et le handicap sont des axes transversaux dans les cibles des 17 ODD ; Les personnes en situation de handicap sont explicitement mentionnées dans les cibles des ODD 4 (éducation de qualité), ODD 8 (travail décent et croissance économique) ODD 10 (inégalités réduites) et ODD 11 (villes et communautés durables) ODD 17 partenariats pour la réalisation des objectifs) ; L'égalité des sexes est quant à elle en interrelation avec les 17 autres ODD.

Le Projet est axé sur le facteur humain et l'implication de la société civile ; Il privilégie l'autonomisation des femmes détenues et ex-détenues à travers des mesures sexo-spécifiques en intra et post incarcération.

### **2.1.1 Objectifs et axes du Projet**

L'objectif initial principal du Projet est de renforcer la prise en charge des détenus en phases intra et post carcéral, en matière de réinsertion sociale et de réponse aux préoccupations et attentes de cette frange de la société qui est souvent marquée par la marginalisation.

Le Projet est construit sur quatre axes principaux :

- i. L'élaboration de programmes de traitements adaptés pour la prise en charge individuelle des détenus ;
- ii. L'adaptation et l'extension des services d'évaluation et d'orientation (SEO) des détenus ;
- iii. L'implication avancée de la société civile dans le processus de réinsertion intra et post carcéral des détenus ;
- iv. Les échanges Sud-Sud des meilleures pratiques suivies dans le cadre des réformes nationales.

### **2.1.2 Les sous objectifs et résultats additifs assignés à l'extension du Projet après 2018**

Les ressources de deux appuis ont été accordées au Projet à partir de 2018 :

#### **2.1.2.1 L'appui procuré par le Programme MEPI**

Une extension du Projet, pour une durée de 24 mois, appuyée par l'initiative MEPI des USA, est survenue en 2018. Cette prolongation a généré la mobilisation de fonds additionnels dédiés au produit consacré à la réinsertion sociale via la société civile. Elle a été confortée par la mission d'évaluation à mi-parcours réalisée en 2018. En effet, cette évaluation a formulé des recommandations dans la perspective de l'extension et la poursuite de la mise en œuvre du Projet.

L'extension s'est focalisée sur le renforcement et l'optimisation du rôle des OSC pour la réinsertion sociale des détenus avec une attention particulière aux personnes vulnérables ayant des besoins spécifiques.

Eu égard au contexte politique qui a marqué le Pays en 2019<sup>5</sup>, une prolongation de la convention de financement avec le MEPI sans apport budgétaire supplémentaire, jusqu'à Septembre 2022 a été effectuée.

Les attendus de cette composante du Projet sont ci-après :

Objectif 1 : Les organisations de femmes, de la société civile, sont mieux équipées pour assurer l'hébergement transitoire aux ex détenues.

Objectif 2 : Le renforcement des capacités des organisations de la société civile garantissant la réussite de la réinsertion sociale des détenus.

Objectif 3 : La communication et la coordination entre les organisations de la société civile et l'administration pénitentiaire sont renforcées.

Les résultats escomptés sont les suivants :

Résultat 1 La coordination entre les OSC locales et le Ministère de la Justice est améliorée, comme en témoignent les mécanismes formels.

---

<sup>5</sup>Fédéral assistance Awards / Annexe A = DDR/2019 - S-NEAAC-17-GR-1048 agreement – No costs extension request

- Résultat 2 Les organismes communautaires acquièrent la capacité professionnelle de fournir les services nécessaires.
- Résultat 3 La collaboration entre les OSC, les dirigeants communautaires et le public est encouragée au niveau local.
- Résultat 4 Les OSC algériennes sont dotées d'outils nécessaires pour améliorer la réinsertion sociale des délinquants, réduire la récidive et développer la confiance de la communauté envers ce groupe marginalisé.

Il est à noter que les objectifs du partenaire technique et financier American (assistance NEA/AC<sup>6</sup>), s'alignent sur ceux du Projet comme suit :

- Permettre à la société civile d'interagir efficacement avec les représentants du Gouvernement pour accroître la réactivité aux besoins des citoyens.
- Améliorer la capacité des citoyens à participer activement à leurs Gouvernements et développer une citoyenneté plus informée. Pour les représentants du Gouvernement, pour permettre leur engagement et leur réactivité avec les citoyens pour résoudre les problèmes d'intérêt commun.

### **2.1.2.2 L'appui procuré par la Confédération Suisse**

Les détenus et ex-détenus en tant que population vulnérable sont susceptibles d'être affectés par les impacts notamment socio- économiques de la pandémie Covid-19. À cet effet et dans le cadre de la riposte nationale à la Pandémie, le Gouvernement algérien en collaboration avec le PNUD a entrepris des actions rapides en faveur des familles des détenus et anciens détenus particulièrement celles touchées par l'impact de la Pandémie.

En appui à ces actions, un soutien du Gouvernement Suisse a été mobilisé suite à un appel à propositions.

Des opérations ciblant les détenus et leur famille ont été identifiées et budgétisées.

Ces opérations ont été incluses aux activités du Projet.

Il a été convenu avec le bailleur que cette contribution a pour but « de participer à la réunion des conditions de protection sanitaires, à même de préparer un retour aux visites familiales. » Il s'agissait également de faciliter aux familles des détenus la rentrée sociale en perspective, marquée par une situation économique difficile.

Il était attendu que la mise en œuvre de ces opérations se réalise à l'échelle nationale en impliquant les OSC et les 32 services extérieurs de la DGAPR.

La distribution des matériels et outils de protection a été assurée, via le PNUD, par les services extérieurs en collaboration avec les OSC partenaires.

### **2.1.3 L'approche de mise en œuvre du Projet : la conduite du changement (Théorie du changement)**

La stratégie détaillée à travers la description des produits et activités ainsi que la matrice qui les reprend avec les indicateurs laisse apparaître une logique d'intervention cohérente en matière d'approche de conduite du changement

Elle se focalise sur l'augmentation des capacités de la DGAPR en matière de réduction de la récidive. Elle consiste à :

- i. Intervenir sur la prise en charge des détenus intra et post incarcération en dotant la DGAPR d'outils innovants pour la réinsertion.

---

<sup>6</sup>NEA/AC Assistance Sub- Objectives: soutenir la société civile pour répondre aux besoins des citoyens et accroître la responsabilité du Gouvernement. Améliorer les compétences techniques et les processus du Gouvernement pour assurer la transparence et répondre efficacement aux besoins des citoyens.

- ii. Miser sur le facteur humain via la sensibilisation et la formation des différents acteurs notamment les professionnels intervenants en première ligne et les OSC.
- iii. Renforcer le rôle de la société civile.
- iv. Renforcer le partenariat de la coordination entre les services extérieurs et les associations de société civile ainsi que la mise en place des mécanismes de coordination et réseautage entre la DGAPR et la société civile.
- v. Capitaliser les enseignements à travers le séminaire international.

En outre, le document additif portant sur la composante du Projet appuyée par les USA justifie la pratique de la théorie du changement comme suit :

L'impératif de la baisse du taux de récidive est tributaire d'une bonne réinsertion sociale des détenus et ex -détenus (accès à l'éducation, à la formation et à l'emploi). Cela est possible à travers:

- La réinsertion optimisée par une meilleure coopération et coordination entre la DGAPR et les OSC.
- Un appui au rôle de la société civile pertinente pour une meilleure performance et meilleure coordination (réseautage) entre OSC d'un côté et entre OSC et les autres acteurs sous la coordination de la DGAPR.

#### **2.1.4 Zones cibles**

Les principaux groupes cibles et partie prenantes du Projet sont les suivants :

##### **2.1.4.1 Le Ministère de la justice à travers la DGAPR : Bénéficiaire direct du Projet)**

La Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire et de la Réinsertion (DGAPR) est placée sous l'autorité du Ministère de la Justice. Elle est créée par le décret N°4-333 du 24 octobre 2004 portant organisation de l'administration centrale du MJ. Ce dernier texte lui a conféré l'autonomie budgétaire, organique, structurelle et fonctionnelle.

Le système pénitentiaire à travers la loi 04-04 du 06 février 2005 portant Code de l'organisation pénitentiaire et de réinsertion sociale des détenus, a connu une refonte visant la modernisation du système carcéral de façon globale et l'humanisation des conditions de détention sur la base d'une nouvelle politique et philosophie favorisant le principe de réinsertion des détenus conforme aux standards internationaux.

L'article 1 de la loi suscitée énonce la philosophie de cette réforme comme suit :

« La présente loi a pour objet de consacrer des principes et des règles en vue de mettre en place une politique pénitentiaire basée sur l'idée de défense sociale qui fait de l'application des peines un moyen de protection de la société par la rééducation et la réinsertion sociale des détenus. »

Les articles 2 et 4 expriment l'aspect humaniste de la réforme :

« Les détenus sont traités de manière à préserver leur dignité humaine et assurer l'élévation, de manière constante, de leur niveau intellectuel et moral sans distinction de race, de sexe, de langue, de religion ou d'opinion ».

« La personne détenue n'est privée, en tout ou en partie, de l'exercice de ses droits que dans les limites nécessaires à sa rééducation et à sa réinsertion sociale ».

Selon le DG de la DGAPR rencontré par la mission d'évaluation, la loi portant Code de l'organisation pénitentiaire et de réinsertion sociale des détenus est en cours de révision. Les amendements porteront entre autres sur l'élargissement des peines alternatives.

La DGAPR est chargée de la gestion des services relevant du secteur pénitentiaire (établissement pénitentiaires, l'école nationale des fonctionnaires de l'administration pénitentiaire les services extérieurs).

La DGAPR veille sur la mise en œuvre du programme des réformes du secteur pénitentiaire, qui est l'un des principaux axes de la réforme de la Justice, issus des travaux de la commission des réformes (cf. paragraphe point 2.2.1)

Elle comprend cinq directions :

- La direction des conditions de détention
- La direction de la sécurité des établissements pénitentiaires
- La direction de la recherche et de la réinsertion sociale des détenus
- La direction des ressources humaines et de l'action sociale
- La direction des finances, des infrastructures

Le secteur pénitentiaire comprend 162 établissements dont 147 établissements de milieu fermé, 12 établissements de milieu ouvert et 03 centres spécialisés pour mineurs et des centres pour femmes<sup>7</sup>.

Les quartiers spécialisés pour femmes reçoivent des femmes détenues provisoires et des condamnées à des peines privatives de liberté ainsi que les contraignables par corps. Les centres spécialisés pour mineurs reçoivent les mineurs n'ayant pas atteint dix-huit ans<sup>8</sup> détenus provisoirement et condamnés définitivement à une peine privative de liberté.

#### **2.1.4.2 Les services extérieurs de l'Administration Pénitentiaire, chargés de la réinsertion sociale des détenus (SE)**

Ces services ont été créés par le code de l'organisation pénitentiaire et de réinsertion sociale des détenus à l'article 113. Leurs modalités de fonctionnement et d'organisation ont été fixées par le décret exécutif n° 07-06 du 19 février 2007. Il existe actuellement 32 services extérieurs<sup>9</sup> à travers le territoire national à raison d'un service par Cour de Justice. Il s'agit d'un service déconcentré de l'État rattaché au Ministère de la Justice duquel il dépend financièrement.

Les services extérieurs ont pour mission d'accompagner et d'orienter les détenus libérés en plus des personnes placées sous différents régimes de réinsertion (dont la liberté conditionnelle et la permission de sortie).

Ils sont chargés également de conduire des enquêtes sociales et d'assurer le suivi des personnes condamnées à des peines alternatives (tel que le travail d'intérêt général et le bracelet électronique). Et également de suivre la mise en œuvre des programmes de réinsertion sociale, entamés en faveur des personnes libérées (à leur demande) et de les accompagner auprès des dispositifs d'aide à l'emploi et à l'entrepreneuriat<sup>10</sup>.

#### **2.1.4.3 Les associations de la société civile (OSC)**

Le Projet a ciblé les associations sur la base d'un échantillon (sur la base d'un choix raisonné) prenant en compte la couverture régionale (nord-est, centre, nord-ouest et sud) en priorisant les communes abritant des établissements pénitentiaires caractérisés par un fort taux de récidive.

Le Code de l'organisation pénitentiaire et de la réinsertion sociale des détenus énonce que la réinsertion est une mission qui incombe aux organismes de l'État et à laquelle contribue la société civile via les services extérieurs et les programmes tracés par le comité interministériel de coordination des activités de réinsertion sociale.

---

<sup>7</sup> <https://www.mjustice.dz/fr/secteur-penitentiaire-2-2-2/>

<sup>8</sup> <https://www.mjustice.dz/fr/secteur-penitentiaire-2-2-2/>

<sup>9</sup> Dont deux services en cours d'opérationnalisation selon le DNP.

<sup>10</sup> L'Agence Nationale de l'Emploi (ANEM) - Dispositif micro finance (L'Agence Nationale de Gestion du Micro Crédit- ANGEM- La Caisse nationale d'assurance-chômage (CNAC)- Agence nationale d'appui et de développement de l'entrepreneuriat (ex Agence Nationale de Soutien à l'Emploi des Jeunes – ANSEJ).

Le droit de créer des associations est garanti par la Constitution Il s'exerce par simple déclaration. L'État encourage les associations d'utilité publique (Art. 53)<sup>11</sup>

Les associations sont régies par la loi n° 12-06 relative aux associations. Cette loi détermine les conditions et les modalités de constitution, d'organisation et de fonctionnement des associations.

L'association est définie comme étant un regroupement de personnes physiques et/ou de personnes morales sur une base contractuelle à durée déterminée ou non déterminée. Ces personnes se réunissent dans ce regroupement autour d'objectifs non lucratifs et de façon bénévole<sup>12</sup>.

#### **2.1.4.4 Les détenus (es) et ex-détenus (es) ainsi que leurs familles notamment ceux en situation de vulnérabilité (bénéficiaires finaux)**

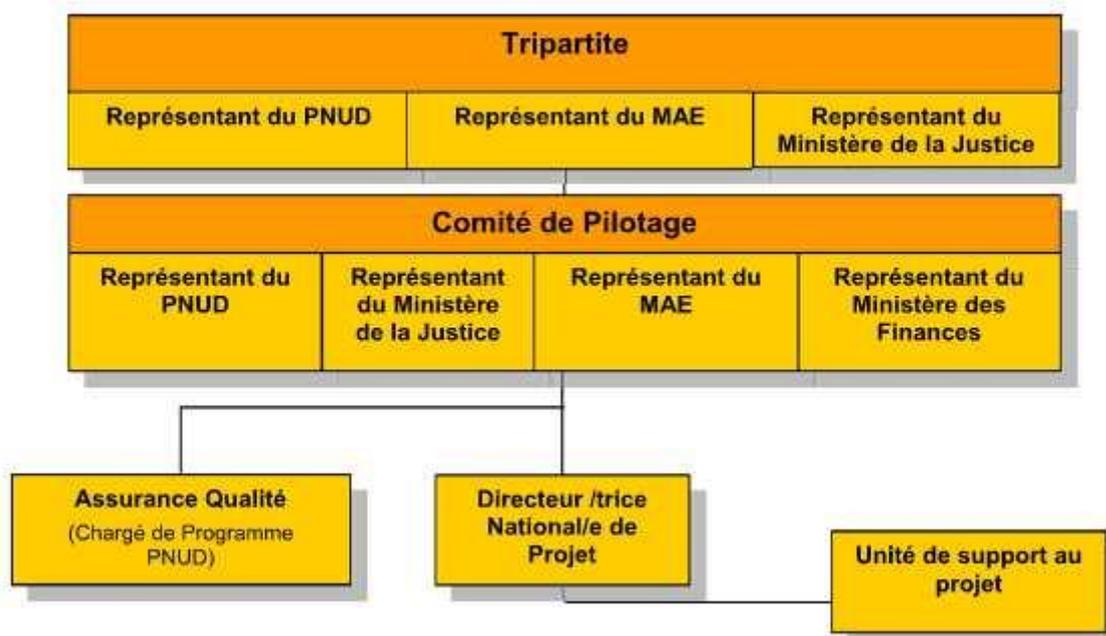
Selon le document du Projet de la partie sous financement de l'ambassade des USA le taux de détention était d'environ 150 détenus pour 100 000 habitants, contre une moyenne Européenne de 94 détenus pour 100 000 habitants. Le taux de femmes incarcérées avait légèrement baissé de 1,67 % en 2007 à 1,38 % en 2013. Le taux de mineures incarcérées était également en baisse : de 1,47 % à 0,73 %.

80% de la population incarcérée est âgée entre 18 et 40 ans.

Le document initial du Projet accorde une attention particulière aux groupes vulnérables notamment les mineurs, les femmes et les personnes handicapées.

#### **2.1.5 La mise en œuvre**

La gestion du projet comprend deux niveaux de concertation et de décision comme le précise le schéma ci-dessous.



<sup>11</sup> La disposition Constitutionnelle allège les conditions stipulées par la loi n° 12-06 de 2012

<sup>12</sup> La loi n° 12-06 : ces personnes mettent en commun, bénévolement et dans un but non lucratif, leurs connaissances et leurs moyens pour promouvoir et encourager les activités dans les domaines, notamment, professionnel, social, scientifique, religieux, éducatif, culturel, sportif, environnemental, caritatif et humanitaire.».

L'équipe qui gère le Projet (UGP) est située au siège de la DGAPR à Alger. Les activités sont implantées au niveau national avec les 32 services extérieurs, les établissements pénitentiaires et les associations (OSC) locales ou nationales.

Cette équipe regroupe : Le Directeur National du Projet (DNP), premier responsable de la gestion du Projet qui est un cadre de la DGAPR; La manager du Projet et l'assistante du Projet (UGP) qui sont toutes les deux recrutées par le PNUD.

Le comité national de pilotage (CNP) représente l'organe décisionnel du Projet .Il est composé de : les représentants des partie- prenantes au Projet en l'occurrence le Ministère de la justice/ DGAPR ; Le Ministère des affaires étrangères(MAE) ; Le Ministère des finances MF) ; Le PNUD, en plus des représentants des bailleurs de fonds American et Suisse qui ont rejoint le CNP.

### **2.1.6 Le financement du Projet**

Initialement le Projet était cofinancé respectivement par le Gouvernement Algérien à raison de 614.962,00 USD et le PNUD à raison de 1.125.000, 00 USD.

En 2018 le Projet a bénéficié :

- D'un appui complémentaire de la part du programme MEPI de 1.000.000,00 USD.
- D'une rallonge supplémentaire du PNUD de 100 000 dollars USD.
- D'un apport de l'Ambassade de la Confédération Suisse de 150,000 Francs Suisse spécifié au soutien des efforts de l'État pour faire face aux effets de la Pandémie Covid-19.

## **2.2 Contexte général du pays**

La République Algérienne Démocratique et Populaire est le plus grand pays d'Afrique en termes de superficie (2.381.741 km). Le pays dispose d'une longue frange côtière méditerranéenne (1622 km) au nord et partage des frontières avec 7pays dont 4 sont sahéliens. La population résidente en Algérie a atteint 43, 900,000 millions d'habitants au premier Janvier 2020 selon les statistiques ONS ; Elle comptait 38,7 au moment du lancement du Projet en 2014 selon la même source. Elle est concentrée dans le nord du pays, le long de la zone côtière.

Le territoire national est découpé en 58 Wilayas (préfecture)<sup>13</sup>, 44 Wilayas déléguées et 1,541 communes <sup>14</sup> Les Wilayas et les Communes disposent d'assemblées élues respectivement Assemblée Populaire de Wilaya (APW) et Assemblée Populaire de Commune (APC).

Après 132 ans de colonisation le Pays obtient son indépendance en 1962 et recouvre sa souveraineté. Après des années post indépendance marquées par une économie administrée et l'autoritarisme, le Pays s'est engagé depuis1988 dans une transition visant la construction de l'État de droit. Le secteur économique connaît une ouverture, au plan politique s'installe le pluripartisme. La société civile s'organise à la faveur de nouvelles lois sur les associations<sup>15</sup> et les libertés syndicales.

Le système politique est semi présidentiel. Le Président de la République est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans ; le pouvoir législatif est exercé par un parlement bicaméral : L'assemblée populaire nationale, chambre Basse et le Conseil de la Nation, chambre haute. Les principales ressources du pays proviennent des hydrocarbures.

En novembre 2020 une nouvelle constitution a été adoptée par referendum .Elle a prévu la mise en place de la cour constitutionnelle ; Cette dernière a été installée en novembre 2021) ; la Constitution a mis l'accent sur l'indépendance de la Justice.

<sup>13</sup>Le territoire national était divisé en 48 Wilayas (préfecture) déclinées en Dairas et puis en Communes (1.541 en 2014, année du lancement du Projet.

<sup>14</sup>Loi n° 19-12 du 11 décembre 2019.

La loi n° 90-11 du 21 août 1990 relative aux relations de travail amendée par la Loi n° 12-06 du 12 janvier 2012 relative aux associations.

Le Pays figure en tête du continent africain et de la région arabe en matière d'atteinte des ODD.<sup>16</sup> Il a marqué son engagement pour l'agenda 2030 via des contributions financières au système de coordination autour des ODD mis en place par le SG des NU.

Le Gouvernement algérien a mis en place le comité interministériel chargé du suivi – évaluation de la mise en œuvre des ODD, sous l'égide du MAE en 2016.<sup>17</sup>

## **2.2.1 Le contexte des réformes de la Justice**

### **2.2.1.1 Genèse des réformes de la Justice**

En 1999, Le Président de la République installe une commission pour la réforme de la Justice ; Les recommandations issues de cette Commission ont abouti à plusieurs amendements porteurs de réformes du dispositif juridique dont celles relatives à la modernisation et l'humanisation du système pénitentiaire.

C'est ainsi que depuis 2003, le Ministère de la Justice entreprend une série de réformes. Le programme de réforme de la justice est décliné selon les six principaux axes suivants :

- i. L'adaptation de l'arsenal législatif et réglementaire avec les mutations nationales et les normes internationales ;
- ii. L'amélioration des conditions de détention et le renforcement des droits des détenus le renforcement des programmes de la rééducation et de la réinsertion au profit des détenus ;
- iii. La valorisation des ressources humaines ;
- iv. Le renforcement de la coopération internationale et la mise en place de conventions avec les autres organismes dans le domaine de la réinsertion sociale des détenus ;
- v. La modernisation de la gestion du secteur pénitentiaire

C'est dans ce contexte que la DGAPR est créée. Et que la Loi de Février 2005, citée plus haut, est promulguée porteuse d'une refonte visant la modernisation du système carcéral de façon globale et l'humanisation des conditions de détention sur la base d'une nouvelle philosophie favorisant le principe de réinsertion des détenus conformément aux standards internationaux.

Il est à relever que l'aspect vétuste des établissements pénitentiaire hérité de l'ère coloniale n'a pas facilité l'adaptation du système pénitentiaire aux standards internationaux. À cet effet des nouveaux établissements en conformité avec les normes internationales sont en cours de construction.

### **2.2.1.2 Le référentiel national, régional et international des réformes en rapport avec le domaine pénitentiaire national**

Le dispositif juridique relatif aux garanties des droits humains en Algérie repose principalement sur les dispositions de la Constitution, les traités internationaux et régionaux auxquels l'État est partie. L'ensemble de ces textes et instruments est détaillé à l'annexe 2).

## **2.2.2 Le contexte de la coopération**

Le PNUD a convenu d'appuyer le programme d'action de modernisation du secteur de la Justice que conduit le Gouvernement une fois que les contours des réformes et le cadre institutionnel et réglementaire ont été définis.

Une convention de coopération avec le Ministère de la justice à travers la DGAPR a été signée le 21 Janvier 2003 et a été clôturée en 2007. Ce partenariat s'est focalisé sur : la modernisation des méthodes de traitement des détenus. ; La modernisation des méthodes de travail des personnels et également de gestions des structures admiratives et la modernisation des structures physiques et des équipements.

<sup>16</sup> Rapport global sur le développement durable « Sustainable Development Network » Edition de 2020

<sup>17</sup> [https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/23441MAE\\_rapport\\_2019\\_complet.pdf](https://sustainabledevelopment.un.org/content/documents/23441MAE_rapport_2019_complet.pdf)

Les principaux résultats de ce partenariat sont:

- La création de quatre centres d'évaluation et d'orientation (CEO); Il s'agit de procéder à une évaluation diagnostique objective des besoins des détenus à l'aide d'échelles standardisées et d'orienter ainsi leur prise en charge en fonction des besoins ;
- La mise en œuvre d'un plan de traitement individualisé des détenus (Plan individuel de réinsertion -PIR)
- L'accompagnement et la préparation des détenus à leur libération par les services extérieurs et la société civile

Rappelons que le projet «Appui à la réinsertion sociale des détenus » objet de l'évaluation, prolonge les activités conduites dans le projet initial citées ci-dessus.

L'appui du PNUD participe à la capitalisation des moyens et ressources, provenant d'autres programmes de coopération convenus dans d'autres cadres, ciblant la modernisation du secteur et l'accès à la justice tel que précisé ci-après :

- **Le Programme d'Appui à la Réforme de la Justice -Justice 1** (2006 à 2011) cofinancé par l'UE a ciblé l'appui à l'organisation, formation professionnelle, et la modernisation des systèmes d'information, du secteur de la justice.
- **Le Programme d'Appui à la Réforme du Système Pénitentiaire -Justice 2** (2008–2014) a ciblé la modernisation du système pénitentiaire ;l'introduction des normes internationales régissant la gestion et les conditions de détention et la prévention de la récidive, en favorisant la réinsertion des détenus dans la vie économique et sociale du pays ; l'humanisation des conditions de détention, amélioration du système de rééducation et de réinsertion sociale des détenus ; l'amélioration du fonctionnement et de la sécurité des établissements pénitentiaires.
- **Le protocole d'accord entre la DGAPR et son homologue du Royaume- Uni** signé en 2011 dans le cadre de L'accord de coopération bilatérale dont le suivi et la mise en œuvre ont été assurés par le centre international des études pénitentiaires (ICPS) de Londres. Le programme s'est focalisé sur le renforcement des capacités des établissements pénitentiaires algériens à s'aligner aux normes internationales en matière de gestion et de respect des droits de l'homme. Les principaux résultats du programme sont : a)l'adoption par la DGAPR de la planification stratégique comme mode de gestion dans tous les établissements pénitentiaires) l'introduction du plan individuel de réinsertion des détenus et formation des agents des établissements pénitentiaires) la catégorisation des détenus sur la base du principe de la répartition des détenus en trois catégories (haute, moyenne et basse sécurité).
- **Le jumelage entre la DGAPR et ses homologues Italienne et Française** (2016-2018) dans le cadre du Programme d'Appui à l'Accord d'Association entre l'Algérie et l'Union européenne(P3A);Le jumelage s'est focalisé sur trois axes: l'amélioration du système de gestion de l'administration centrale des établissements pénitentiaires, le renforcement des capacités de prise en charge des détenus en matière de réinsertion ainsi que le renforcement de la sécurité des établissements.

### 2.2.3 Les effets et impacts de la pandémie Covid-19

La baisse des prix de pétrole et les mesures de riposte à la Pandémie ont eu de lourdes conséquences sur le secteur socio-économique et le développement humain. L'impact de cette crise se fait sentir plus durement chez les catégories les plus vulnérables de la population (enfants, personnes âgées personnes en situation de handicap, femmes en situation de détresse sociale, les migrants et réfugiés, les travailleurs du secteur informel).

Les personnes âgées et les personnes ayant des maladies chroniques sont les plus susceptibles de subir des complications potentiellement fatales en cas d'infection au Covid19.

Les personnes en situation de handicap, en plus des obstacles en rapport avec l'accessibilité à l'information, peuvent rencontrer des difficultés pour accéder aux soins dans le contexte de

la Pandémie et ressentir davantage les effets de l'isolement à cause des mesures de distanciation et confinement.

Selon le rapport « analyse rapide de l'impact socio-économique du Covid-19 sur l'Algérie<sup>18</sup>- propositions pour une relance durable et résiliente » le système de santé en Algérie a fait montre d'une bonne résilience à la Pandémie ; Les structures hospitalières ont bien résisté aux défis de la Pandémie mais il subsiste des défis en matière de prévention au niveau communautaire

Le rapport affirme que grâce au système de protection sociale et les mesures prises par le Gouvernement<sup>19</sup> l'impact du Covid-19 sur les personnes les plus vulnérables, a été atténué. Cependant des enquêtes plus approfondies pour mesurer l'impact notamment sur les ménages à bas revenus sont nécessaires.

Le Système des Nations Unies en Algérie a mobilisé son expertise pour appuyer le plan de réponse à la Pandémie de la Covid-19 en Algérie à travers un appui inter –agences en étroite collaboration avec le Gouvernement.

La DGAPR a renforcé les services sanitaires et s'est concentré sur les mesures de riposte à la Pandémie Cela a provoqué un ralentissement de la mise œuvre des activités du Projet. Sachant que durant la quatrième vague de cette Pandémie, la DGAPR a fonctionné avec 25% de son effectif.

Les établissements pénitentiaires ont adopté des mesures strictes avec une rigueur dans leur mise en vigueur ; Ce qui a permis de maîtriser la situation pandémique. Les nouveaux arrivants sont placés dans l'isolement pendant 15 jours, Ils sont soumis aux tests PCR (rapides) après les 15 jours; Les parloirs (visites des familles) ont été suspendus notamment les parloirs rapprochés pour les femmes et les mineurs (aux dépens de maintien des liens familiaux d'où la nécessité de l'intervention de l'assistante sociale .cf. point 6).

### 3. Description de l'intervention

#### 3.1 Champ et objectifs de l'évaluation

##### 3.1.1 Champ de l'évaluation

Les TDR précisent que la présente évaluation doit couvrir la période 2018-2021. Cependant, tout en focalisant l'évaluation sur la période requise, il s'avère nécessaire de porter un regard sur les activités antérieures à 2018 car la compréhension de la période évaluée suppose une analyse critique du background. À cet effet une révision succincte des réalisations antérieures est effectuée.

En outre, les TDR indiquent que l'évaluation se doit de donner une opinion sur la prise en compte des recommandations de la mission à mi-parcours.

L'évaluation vise à apprécier l'atteinte des objectifs et résultats assignés au Projet ainsi que la mise en œuvre des activités conduites. La mission évalue également le fonctionnement des organes de pilotage durant le cycle de vie du Projet. Elle vise également à mettre en exergue les enseignements à tirer de la mise en œuvre de ce Projet en vue d'élaborer les Bonnes Pratiques et d'inspirer l'écriture d'autres projets, tant au niveau national

---

<sup>18</sup>Préparé par le Système des Nations Unies en Algérie En collaboration avec le Bureau Maghreb de la Commission Économique pour l'Afrique

<sup>19</sup> Les mesures prises par le Gouvernement pour répondre aux défis économiques liés à la Pandémie en concordance avec les ODD sont ;Déblocage d'une enveloppe d'urgence de 40 milliard de DA pour couvrir les besoins immédiats du système de santé (ODD3) ; Indemnité de 10,000 DA en deux tranches destinée aux plus démunis (ODD1& 2) ;Mesures de confinement et d'isolation de zones clés pris suffisamment en avance par rapport à d'autres pays ;Primes exceptionnelles mise en place pour le personnel traitant ; Mise en congé exceptionnel rémunéré de 50% des effectifs de la fonction publique ;Exonération d'IRG pour les salaires les plus bas ;Relèvement du salaire minimum de 11% ;Maintien de la gratuite et de l'accès universel aux soins sanitaires y compris pour les réfugiés et migrants.

qu'international. Et formulera des recommandations sur la manière de pérenniser les initiatives et capitaliser sur les acquis.

L'évaluation couvre l'intervention sur tout le territoire national à travers les relais de la DGAPR dans les différentes régions du Pays.

### **3.1.2 Objectif de l'évaluation**

Les TDR identifient les cinq objectifs spécifiques suivants assignés à la mission.

- i. Mesurer le degré de mise en œuvre du projet, son efficacité et la qualité des produits et des réalisations par rapport à ce qui a été prévu initialement ou ultérieurement officiellement modifié ;
- ii. Mesurer les résultats de développement pour la population ciblée, les bénéficiaires et les participants, qu'il s'agisse d'individus, de communautés, d'institutions ou autre ;
- iii. Mesurer les résultats atteints en faveur de la Femme détenue mais aussi la Femme libérée pour qui des centres d'hébergement et d'accompagnement étaient prévus dans le cadre du projet ;
- iv. Identifier et évaluer les mesures prises afin de garantir la durabilité des produits et leur intégration dans les phases suivantes de la réforme du secteur ;
- v. Identifier et évaluer les leçons apprises et les bonnes pratiques expérimentées lors de la mise en œuvre.

## **3.2 Approches et méthodes de l'évaluation**

### **3.2.1 Considérations générales**

Il est exposé dans ce chapitre, le processus suivi pour la conduite de l'évaluation ainsi que la grille d'analyse sur laquelle s'est appuyée la Mission.

La phase d'investigation pour l'évaluation est effectuée sur la base de :

- La documentation disponible en lien avec le Projet ;
- Des entretiens avec les responsables gestionnaires du Projet ;
- Des entretiens avec les parties-prenantes du Projet ainsi que des observations directes.

La phase analytique a été conduite et structurée selon un canevas « grille d'analyse » permettant de répondre à l'ensemble des dimensions de l'évaluation ;

Les recommandations sont formulées dans le but de la pérennisation des acquis et la poursuite de la coopération.

### **3.2.2 L'analyse documentaire :**

L'évaluatrice a eu accès aux documents en lien avec le Projet en vue d'identifier les modalités de mise en œuvre, le contenu, les acteurs, les bénéficiaires les ressources financières et les livrables. La liste des documents examinés est en annexe (n°6).

À travers ces documents, l'analyse s'est concentrée sur la progression du déroulement des activités, l'utilisation des ressources allouées au Projet, les risques et entraves rencontrés, la gouvernance du Projet ainsi que les aspects qualitatifs. L'examen effectué contribue à :

- Comprendre et analyser le contexte global du Projet et de sa mise en œuvre ;
- Mettre en ordre les activités conduites tout en identifiant les acteurs et les bénéficiaires ;
- Apprécier l'évolution de la mise en œuvre du projet ainsi que l'atteinte des résultats
- Analyser le management du Projet, les difficultés rencontrées ;

Le cadre logique du Projet est alors apprécié selon la pertinence des actions, la durabilité des résultats l'efficacité et l'efficience ainsi que la prise en compte de la dimension genre et des personnes vulnérables.

### 3.2.3 Les entretiens avec les personnes clés du Projet :

Ces entretiens couvrent les acteurs principaux, les parties-prenantes, les bénéficiaires, les publics cibles.

En étroite collaboration avec le point focal des évaluations du bureau Pays- PNUD, les personnes clés ont été identifiées et les rendez-vous avec les différentes parties prenantes ont été organisés (Cf. calendrier des rencontres et liste des personnes rencontrées en annexe 5 et 7).

L'accès aux bénéficiaires finaux en l'occurrence les détenus et ex-détenus hommes et femmes ainsi que leurs familles s'est avéré irréalisable. Toutefois lors de son déplacement au service extérieur de Blida, l'évaluatrice est parvenue à effectuer des entretiens avec deux ex-détenus; Il est évident que cela ne constitue pas un échantillon représentatif de cette catégorie.

Cependant, en accord avec le DNP, la mission a estimé qu'il est aussi instructif de recourir au biais des entretiens avec les professionnels et personnels des établissements qui sont à même de mieux renseigner sur les impacts et ressentis de cette catégorie de bénéficiaires. Il demeure entendu que l'évaluatrice soit consciente de l'effet qui pourrait être généré par ce biais et de ce fait, elle relativise les conclusions qu'elle en tire.

Les entretiens en rapport avec ces personnels et professionnels de la DGAPR notamment les psychologues en charge des traitements des mineurs et des femmes ont permis d'identifier les principaux défis en rapport avec la réinsertion sociale des détenus (es).

L'évaluatrice a tenu des entretiens avec le Directoire de la DGAPR (DG et DNP) et les représentants des MAE après la restitution du draft du rapport final.

La rencontre avec le Directoire de la DGAPR a permis à l'évaluatrice de recevoir le complément des données nécessaires pour l'appréciation des indicateurs.

Une attention particulière a été accordée à la question de l'implication des associations de la société civile dans la réinsertion sociale des détenus (es) sachant que cette question a été au cœur de la partie extension du Projet.

En alignement avec les ODD, la dimension genre et autonomisation des femmes (ODD5), la dimension handicap (notamment ODD 8 et 10) ainsi que les considérations relatives à la pandémie Covid-19 ont été prises en compte dans la collecte et l'analyse des données.

Les considérations liées à l'inclusion notamment du genre et du handicap ont été prises en compte dans la méthodologie à travers la grille d'analyse des activités (en annexe 3) ; Cette grille spécifie des questions et sous questions relatives à la prise en compte de ces dimensions dans le Projet.

Le guide d'entretien (en annexe 4) fait référence également à ces dimensions. Lors des entretiens individuels et de groupe ces aspects sont abordés avec différents publics de façon directe ou indirecte.

La mission a investigué les documents du Projet afin d'identifier le degré de prise en compte de l'intégration des données désagrégées par sexe dans les différents produits et reporting du Projet. La mission était attentive à la sensibilité des différentes parties prenantes à cette dimension à travers des questions semi- ouvertes.

Les activités du Projet organisées à Alger en parallèle avec le déroulement de la mission d'évaluation ont facilité l'accès à des personnes résidentes en régions du Pays. Ainsi l'évaluatrice a effectué des entretiens individuels et de groupe avec des fonctionnaires et professionnels de la DGAPR, des animateurs et animatrices d'associations nationales et experts(es).

Les entretiens se sont déroulés sur la base d'un guide d'entretien semi ouvert (cf. Annexe n°4).

### **3.2.4 L'observation directe**

La visite effectuée par la mission d'évaluation à l'établissement pénitentiaire de Koléa et le service extérieur de Blida a permis de constater et d'apprécier la mise en place des mécanismes et outils de réinsertion réalisés dans le cadre du Projet (tests, traitements spécifiques, plan individuel de réinsertion, processus de réception et d'orientation des ex-détenus.es). Cela lui a permis également d'étayer des informations nécessaires à la formulation des constatations et conclusions ainsi que des recommandations opérationnelles.

La triangulation qui consiste en le recoupement des données issues des trois méthodes suscitées a permis la déduction des conclusions et la formulation des recommandations opérationnelles à capitaliser pour une éventuelle prochaine phase du Projet ou pour des projets similaires au niveau national ou dans des interventions au contexte similaire.

C'est ainsi que les données et informations obtenues de l'examen des différents documents en lien avec le Projet, notamment les rapports d'avancement, les comptes rendus des réunions du CNP et les rapports des activités ont été croisées avec les données issues des entretiens individuels ou de groupe conduits de façon semi directive avec les différents acteurs sur la base du guide d'entretien adapté à chaque public. En outre, l'observation directe a permis de valider certains aspects tel que le fonctionnement des SEO, la réception des ex détenus au niveau des SE, l'interaction des bénéficiaires lors des ateliers de formation et de sensibilisation.

Précisons que les données recueillies aux fins de l'évaluation sont probantes parce qu'elles émanent des rapports de gestion du Projet, validés par l'ensemble des partenaires dans le cadre de l'approbation des rapports périodiques de suivi et surtout lors des réunions du CNP.

L'évaluatrice précise que les questionnaires et les entretiens sont anonymes. Les propos recueillis auprès des personnes clés sont rendus anonymes quand elles engagent l'opinion de la personne sur des aspects sensibles. À ce titre, L'évaluation ne retient que la pertinence et la valeur ajoutée de l'information recueillie.

## **4. Les principales questions de l'évaluation : cadrage de l'exposé de résultat de l'évaluation**

L'exposé des résultats et conclusions de cette mission d'évaluation est structuré selon la « grille » ci-dessous. Cette grille est proposée par l'évaluatrice sur la base de son expérience dans divers projets d'évaluations. Elle est en conformité avec les standards de l'OCDE/CAD définis dans le Manuel du PNUD sur la planification, le suivi et l'évaluation en vue des résultats du développement.

La grille d'analyse (voir matrice en annexe 3) est en conformité également avec les questions d'évaluation indiquées dans les TDR. Elle a été proposée au PNUD et à l'UGP via le point focal évaluation à travers le rapport de démarrage et de cadrage restitué par l'évaluatrice

Un guide d'entretien imprégné de la grille citée ci-dessus est conçu et adapté aux publics rencontrés (cf. annexe 4).

L'évaluation a tenu compte des résultats et recommandations issus du rapport de l'évaluation à mi-parcours conduite par un expert international en 2018.

L'évaluation est alignée sur les principes éthiques et les normes définis par le Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE).

## 5. Les contraintes rencontrées et les limites de l'évaluation

La mission d'évaluation a rencontré les difficultés suivantes :

- la mission n'a pas été en mesure de rencontrer les bénéficiaires finaux (détenus (es) et détenus (es) libérés et leurs familles. Ces entretiens auraient permis de valider quelques hypothèses de l'évaluation en lien avec le travail de réinsertion ainsi que l'obtention d'informations complémentaires.  
Cependant, sur conseil de la Direction National du Projet, l'évaluation a eu recours aux professionnels en contact permanent avec cette catégorie de personnes ciblée.
- La lenteur dans les prises de rendez-vous eu égard aux aspects procéduraux que requiert cette opération.
- La mission a fait face également à une contrainte en lien avec la situation épidémiologique liée à la Covid-19 dans le Pays durant le déroulement de la mission. À cet effet, l'évaluatrice a opéré par communication téléphonique.

## 6. Résultats de l'analyse

### 6.1 Analyse de la pertinence

Les constations suivantes sont effectuées en fonction des critères de l'évaluation.

#### 6.1.1 Pertinence de l'adéquation des objectifs du Projet avec les priorités et les besoins pour l'amélioration de la réinsertion des détenus

Les objectifs du Projet traités au point 2.1.1 sont rappelés comme suit :

Le projet « Appui à la réinsertion sociale des détenus » a comme objectif principal de renforcer la prise en charge des détenus en phase intra et post carcéral, en matière de réinsertion sociale et répondre davantage aux préoccupations et attentes de cette frange de la société qui la plupart du temps souffre de marginalisation.

Le projet consacrera un intérêt primordial au facteur humain pour la mise en place de mécanismes de développement durables, dans la continuité de l'appui du PNUD au projet réalisé conjointement durant la période 2003-2007, en tenant compte du renforcement des capacités et l'introduction d'outils modernes de gestion en impliquant la société civile dans les différentes étapes de réinsertion et en intégrant la dimension genre.

Dans un premier temps, 2003-2007 le projet « appui à la modernisation du secteur pénitentiaire » a eu comme principal output : la mise en place d'une unité pilote « service spécialisé d'évaluation et d'orientation (SEO) des détenus.

Il s'agit d'un dispositif, innovant, d'appui à la réinsertion qui a été institutionnalisé via un arrêté ministériel en 2005<sup>20</sup>.

Poursuivant l'œuvre des actions ci-dessus, le projet objet de cette évaluation, est conçu dans le but de capitaliser sur ces acquis en insufflant un nouvel élan à travers :

- L'élargissement de la mise en œuvre de cette expérience pilote ;
- L'introduction d'outils innovants ;

<sup>20</sup> Arrêté du 21 mai 2005 portant organisation et fonctionnement du service spécialisé au sein des établissements pénitentiaires

- Le renforcement des capacités des intervenants de première ligne en matière d'insertion et l'implication de la société civile dans la dynamique de réinsertion en phases intra et post carcéral.
- La mise en exergue des bonnes pratiques issues des réformes nationales dans le cadre des échanges Sud-Sud

La phase extension du Projet en 2018 a assigné à celui-ci de nouveaux sous objectifs comme suit :

- Le renforcement de la collaboration des OSC. Il s'agit d'optimiser l'accompagnement de la société civile en matière de réinsertion des détenus à travers la sensibilisation des acteurs impliqués dans cette dynamique via un outil de réseautage entre OSC et DGAPR mis en place au sein des SE.
- Le renforcement de la mise en place d'expérience pilote avec la mise en place d'infrastructures et moyens de pilotage portant sur la création de trois centres pilotes d'hébergement pour les femmes ex-détenues. Rappelons que le Projet s'inscrit dans le développement durable et axe son intervention sur le facteur humain et sur l'inclusion des femmes détenues et d'autres catégories vulnérables.

Le Gouvernement, à travers les déclarations successives entend poursuivre et renforcer les réformes du système pénitentier du Pays durant la période de mise en œuvre du Projet notamment sur la dimension réinsertion sociale des détenus. De ce fait, le Projet répond bien au besoin des pouvoirs publics et l'objectif du Projet demeure pertinent.

**Le comité interministériel de coordination des activités de rééducation et de réinsertion sociale des détenus** en vue de prévenir la délinquance et d'organiser la défense sociale, instauré par la loi 04-04 du 06 février 2005 relative au Code de l'organisation pénitentiaire et la réinsertion sociale des détenus est resté fonctionnel durant la période du Projet.

Ci-dessous un extrait de la déclaration du Ministre de la justice lors de l'inauguration des travaux de la réunion<sup>21</sup> de ce Comité le 23 décembre 2021.

*«L'implication de tous les secteurs d'État pour veiller à la bonne mise en œuvre de la politique pénitentiaire nationale à travers sa composition englobant plusieurs départements ministériels et tous les acteurs de lutte contre la criminalité (.)La présence des acteurs de la société civile au sein des établissements pénitentiaires à travers des activités de soutien et d'accompagnement des personnes libérées revêt sur le plan psycho-social une importance extrême dans leur réinsertion socioprofessionnelle ( )Les grands efforts consentis par le personnel du secteur pénitentiaire visant à garantir un environnement sécurisé et stable à même de préserver la dignité des détenus et de tenir compte des critères du traitement humanitaire sont en adéquation avec les engagements internationaux de l'Algérie dans le domaine du respect des droits de l'homme. ».*

Le comité interministériel se réunit deux fois par an sous la présidence du DG de la DGAPR. Cette année exceptionnellement le comité a été présidé par le Ministre de la Justice. Cela a eu un grand écho au niveau institutionnel et auprès de la société civile. Depuis, plusieurs initiatives de partenariat provenant des secteurs gouvernementaux et des associations affluent vers la DGAPR. Selon le DG de la DGAPR, plusieurs conventions bilatérales avec différents secteurs sont en cours d'actualisation (avec les secteurs de l'eau et de l'agriculture pour la relance du barrage vert à titre d'exemple).

Le Projet figure également comme axe prioritaire dans le portefeuille Gouvernance (aspect État de droit) et dans le Programme Pays de 2022-2026 selon la Représentante Résidente et la Chargée du portefeuille Gouvernance du PNUD.

---

<sup>21</sup>Réunion marquée par la présence de cinq Ministres dont les secteurs sont concernés par la question de la réinsertion sociale des détenus. À savoir : Ministres de : l'éducation nationale, de la formation et de l'enseignement professionnels, des affaires religieuses et des wakfs, de la pêche et des productions halieutiques et le Ministre délégué auprès du Premier Ministre chargé de la microentreprise. Cependant d'autres secteurs ministériels dont le MSNFCF, l'agriculture et le développement rural et l'emploi, le travail et la sécurité sociale ont été représentés par les secrétaires généraux

Le Projet s'inscrit dans le cadre de l'atteinte ODD. Le Système des Nations Unies (SNU) en Algérie est engagé dans le cadre de UNSDCF 2022-2026 prenant ancrage dans l'agenda 2030 ; L'UNSDCF prévoit la contribution à l'accélération des réalisations vers l'atteinte des ODD en répondant aux priorités nationales en matière de développement de l'Algérie conformément au Plan d'action du Gouvernement 2020-2024.

L'expertise de 10 agences du SNU est mise en appui au comité interministériel relatif au suivi des ODD (Cf. Point 2.2) Ce programme conjoint pour l'accélération de la mise en œuvre et le suivi des ODD tend à soutenir, entre autres, le processus de suivi des ODD à travers l'approche «Whole of gouvernement, Whole of society» en ciblant les secteurs gouvernementaux, le secteur privé, la société civile, les Médias.

Le premier forum des partenaires au développement s'est tenu, entre Le MAE et le SNU, fin 2020 ; Il s'agit d'un espace de dialogue dédié au financement du développement durable ; Le partenariat au service des ODD est ainsi renforcé entre les deux parties.

Le produit essentiel issu de la phase 2003/2007 de coopération notamment les SEO confirme être l'une des réponses essentielles en adéquation avec la problématique de la réinsertion. De ce fait la systématisation de l'implantation des SEO comme convenu dans le Projet demeure prioritaire. L'analyse des CR des CNP et des rapports annuels d'état d'avancement du Projet montrent que les CNP concentrent l'attention sur le développement de la systématisation des SEO leurs dotations en moyens humains et leur structuration.

L'implication des OSC dans le dispositif d'intervention étant acquise, le Projet, lors de son extension, a identifié et ciblé les besoins pertinents et les priorités des OSC pour assurer leur implication efficace et a développé des services en ce sens : formation, coordination, appui à la mobilisation ressources financières et non financière.

Les dotations des acteurs psychologues de la DGPAR en tests et programmes de traitements individuels s'est avéré nécessaire pour rendre fonctionnel le dispositif de réinsertion social visé par le Projet.

Le partenariat et la coordination entre les SE et les OSC a été renforcé via la mise en place de mécanismes de coordination et de réseautage.

La pertinence des objectifs est validée également, en plus de l'engagement et la volonté au niveau politique et institutionnel (MJ et la DGAPR) par rapport à cette réforme, par la qualité du partenariat avec le PNUD marquée par la confiance et la durabilité ; Cela a donné lieu à une identification des besoins conduite de façon réfléchie et concertée avec des ajustements pertinents au cours de l'exécution du Projet à travers un comité de pilotage très impliqué et une équipe de gestion très dynamique et engagée. Ce qui a permis l'aboutissement vers les objectifs assignés à cette phase de coopération malgré les aléas de différentes conjonctures d'ordre institutionnel et environnemental notamment l'avènement de la pandémie covid-19.

### **6.1.2 Pertinence de la stratégie adoptée pour le Projet en réponse aux besoins et priorité identifiés dans l'analyse du contexte**

La stratégie définie au point 2.1.3 « Réponse aux besoins – mise en œuvre d'une stratégie intégrée de prise en charge des détenus. »

Il est précisé dans ce chapitre qu'« à partir des besoins identifiés et de l'offre de programmes et de formations spécifiques, la stratégie existante de la DGAPR de prise en charge des détenus sera complétée, développée et formalisée. » C'est dans ce sens que l'orientation de la stratégie définie dans le document de conception du Projet a été affinée dès la première année de mise en œuvre à la suite de la mission relative à la définition des spécifications requises pour les programmes de prise en charge des détenus (2014 par Mokhtar Kerbal et des échanges au CNP).

L'approche proposée est maintenue en ce qui concerne :

- a) Le diagnostic de l'existant ;
- b) L'identification des besoins
- c) l'identification des meilleures pratiques en matière de prise en charge des détenus pour :
  - L'élaboration des programmes d'évaluation, d'orientation et de traitement individuel des détenus ;

- Le renforcement des services spécialisés de prise de charge des détenus étendus sur le territoire national (SEO et suivi des traitements et SE) ;
- L'implication de la société civile dans le processus intra et post carcéral de réinsertion des détenus.
- Le renforcement des capacités des OSC partenaires de la DGAPR et des compétences des personnels en la matière.

La direction de la mise en œuvre du Projet s'est focalisée sur cette dimension stratégique qui encadre la production des produits répondants à des besoins prioritaires et le ciblage de catégories de détenus bien identifiées.

De l'examen des rapports et documents sur les activités du Projet, il ressort que les autres dimensions de la stratégie proposée dans le document initial du Projet et qui consistaient à intégrer des actions « horizontales » de sensibilisation, de formation et de prévention appuyées par des institutions telle que le CNDH (cf. 6.1.1.2 ) n'ont pas été intégrées dans la stratégie spécifique à la mise en œuvre du Projet.. Ces actions consistaient à :

- Prise en charge des besoins particuliers des détenues femmes, accompagnées de bébés et mineurs
- Information des détenus en matière de leurs droits et obligations
- Promotion des droits des personnes vivant avec le VIH SIDA

Cet ajustement de la stratégie s'avère pertinent compte tenu des moyens et capacités de la DGAPR alloués au Projet d'une part et du risque de dérive de l'objectif fixé.

Il est à relever que ces actions ont été prises en charge par la DGAPR via d'autres partenariats selon le DNP.

Par ailleurs, le document de préparation du Projet n'a pas évalué la disponibilité et l'engagement des partenaires tels que le CNDH.

En revanche, la stratégie appliquée aurait gagné en pertinence en développant une stratégie adéquate de communication institutionnelle autour des impacts du Projet.

S'agissant de la gouvernance du Projet, le recours au CNP s'est avéré pertinent dans la prise de décision de réajustement du Projet et de circulation de l'information.

C'est ainsi que selon les responsables et personnes chargées du Projet au PNUD, les trois Directeurs Généraux qui se sont succédés à la tête de la DGAPR depuis 2014 ont été très accessibles et réactifs. Et la transition suite aux nominations de nouveaux responsables a été très facile selon les responsables au niveau du PNUD.

Les entretiens avec les bailleurs de fonds et partenaires techniques ont valorisé les capacités dont disposent les cadres du MJ.

### **6.1.3 Pertinence des risques identifiés et des mesures de mitigation**

Cinq risques ont été évalués dans le document du Projet (journal des risques). Cette évaluation et les solutions de mitigation se sont avérées pertinentes. Il s'agit de :

- i. Difficultés à identifier et mobiliser l'expertise nationale et internationale requises pouvant générer des retards dans l'élaboration et la formation des programmes spécifiques de prise en charge des détenus.  
Effectivement cette hypothèse a été validée par la réalité du terrain. Des retards ont été accusés à cause des difficultés rencontrées dans la mobilisation de cette expertise. Les gestionnaires du Projet ont recouru aux solutions envisagées dans le journal des risques.
- ii. Indisponibilité de certaines ressources humaines clés par suite de rotation des cadres des institutions nationales et internationales. L'éventualité de défaillances dans la passation des dossiers et perte de mémoire institutionnelle du Projet a été prévue. Des rotations de responsables au niveau de la DGAPR et du PNUD ont eu lieu. Les

outils mis en place pour la gestion de ce risque ont fait que ces changements n'ont pas impacté le déroulement du Projet.

- iii. Délais dans la mise à disposition des fonds qui pouvaient engendrer un manque de fonds pour les activités. Les fonds ont manqué pour l'amélioration des actions du Produit 3 ; L'opportunité saisie par le PNUD par rapport à la proposition de financement- USA a remédié à ce manque.
- iv. Catastrophes naturelles pouvant engendrer l'arrêt des activités et perte des ressources et individus mettant en péril la poursuite du Projet. On peut y assimiler risque d'épidémie (Covid-19) comme pour l'ensemble des programmations dans le monde et les modalités de sa prise en charge.

## 6.2 Analyse de l'efficacité

### 6.2.1 L'atteinte de l'objectif principal du Projet

Il est utile de préciser que le document initial du Projet n'affiche que peu de données statistiques désagrégées actualisées et précises à même de servir de valeurs initiales aux indicateurs.

Cette question est, selon l'avis de responsable au PNUD, récurrente dans les projets de coopération dans le cadre du programme Gouvernance.

Compte tenu de la qualité du document initial du Projet, il est supposé que ces statistiques soient disponibles mais ne sont pas d'ordre public.

Le document initial n'affiche pas d'indicateurs d'atteinte de l'objectif du Projet. Cependant, tel que formulé dans ce document: l'objectif principal est « de renforcer la prise en charge des détenus en phase intra et post carcérale, en matière de réinsertion sociale et répondre davantage aux préoccupations et attentes de cette frange de la société qui la plupart du temps souffre de marginalisation » il permet de considérer, le taux de récidive ainsi que le taux d'accès à des emplois par les détenus libérés sont des indicateurs objectivement vérifiables renseignant sur l'atteinte de l'objectif. Or ces indicateurs ne peuvent être mesurés qu'à travers des enquêtes de suivi de cohorte de détenus(es) libérés par catégorie. Ces enquêtes qui relèveraient des activités d'un observatoire dédié au système pénitentiaire n'ont pas été mises en place.

Cependant, la DGPAR a déclaré solennellement<sup>22</sup> que le taux de récidive relativement élevé en début du Projet de la première phase est à présent estimé faible sans pour autant fournir des données quantifiées. Cette déclaration est basée selon le DG de la DGAPR sur une tendance constatée au niveau de certains établissements notamment celui d'El Harrach.

Il est à relever sur ce plan que la DGAPR, selon la même source, prévoit en perspective la mise en place d'une application numérique pour la mesure de la récidive.

L'évaluatrice considère que l'objectif principal du Projet tel que défini ne peut être approché qu'à la suite d'un long processus conduisant à la systématisation de l'usage des outils modernes introduits, à la formation des agents et à la conduite du changement au sein de l'institution.

Dans ce sens, l'objectif principal aurait gagné en pertinence s'il avait été formulé comme suit : l'objectif principal est d'enclencher le processus de mise en place d'un dispositif de prise en charge des détenus en phases intra et post carcéral, en matière de réinsertion sociale. Ainsi formulé cet objectif est en conformité avec les résultats et ressources assignés au Projet.

---

22 Le directeur général de la DGAPR a indiqué lors de la réunion du comité interministériel, évoquée plus haut, que le taux de récidive chez les détenus est très faible, ce qui reflète l'efficacité de la politique de réinsertion.

Cette formulation permet de comprendre et d'acter le constat de satisfaction de l'atteinte de l'objectif du Projet exprimé par les principaux acteurs et responsables de la mise en œuvre recueillis lors des entretiens.

Les observations et résultats d'analyse sont exposés dans le tableau ci-après.

**Tableau N°1 : observations et résultats d'analyse**



Produit 1. Des programmes de traitement individuel des détenus sont élaborés et le personnel concerné est formé sur leur mise en œuvre.		
<p>La mission relative à la définition des spécifications requises pour les programmes de prise en charge des détenus.</p>	<p><a href="#">Cette activité s'est déroulée en dehors du champ spécifié dans les TDR (2018-2021)</a> Elle a été réalisée par l'expert national M. Mokhtar KERBAL en 2014.</p> <p>Il a procédé entre autre à l'évaluation de l'expérience des SEO d'El-Harrach opérationnel depuis 2005 en faisant le lien avec les réalisations menées dans le cadre du projet justice II en partenariat avec l'UE. L'évaluation s'est effectuée de façon participative et concertée avec les principaux acteurs de la réinsertion (le 19 et 20 mai 2014). Avec la même approche l'expert a procédé à travers des visites sur sites à l'identification des difficultés vécues en phase intra et post carcéral par des détenus marqués par la vulnérabilité (les femmes, les mineurs, personnes en situation de handicap, et les personnes sensibles à la récidive).</p>	<p>Il s'agit d'une mission clé pour la mise en œuvre du Projet. Elle a permis d'actualiser le cadre des problèmes à résoudre et à poser les jalons (descriptifs des outils à acquérir, base des formations, ...) pour la poursuite des autres activités du Projet notamment celles de 2018 à 2021.</p> <p>La méthode retenue par l'expert permet de confirmer que les outputs de cette mission sont probants.</p> <p>Les TDR de la mission de l'expert aurait gagné à demander l'estimation des valeurs initiales des indicateurs du Projet ainsi que la collecte de données statistiques sur la population de détenus. Ces valeurs sont nécessaires pour l'appréciation de l'évaluation finale</p>
<p>Les cahiers des charges relatifs à cinq programmes de traitement individuel ont été élaborés et restitués puis validés par la DGAPR.</p>	<p><a href="#">Cette activité s'est déroulée en dehors du champ spécifié dans les TDR (2018-2021)</a> Ils sont un produit de la mission ci-dessus.</p> <p>L'expert a élaboré une étude sur les profils criminologiques de la population carcérale algérienne identifiant leurs besoins prioritaires</p> <p>A ce stade 5 programmes ont été élaborés. L'expert a collaboré avec l'expert international (Andrieu Estella) dans l'élaboration des cahiers des charges relatives aux programmes de traitements spécifiques et de formation y afférant.</p>	<p>La qualité des résultats a garanti la poursuite des activités du Projet durant la période 2018-2021.</p> <p>Le processus de formulation des cahiers des charges a suivi des étapes de contrôle et de validation qui permettent de considérer la valeur des cahiers des charges.</p>
<p>L'acquisition de cinq programmes spécifiques de traitement destinés aux catégories de détenus suscitées.</p>	<p><a href="#">Cette activité s'est déroulée en dehors du champ spécifié dans les TDR (2018-2021)</a> Les appels d'offres ont été publiés et des invitations à soumissionner ont été adressées à 30 organismes spécialisés en la matière.</p> <p>Après le processus de sélection, l'ACCD a été retenue et a débuté sa mission le 1 Janvier 2016. selon les rapports d'avancement de 2015 et de 2016.</p> <p>Les sous livrables sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le diagnostic : recueil des données, compréhension du contexte ;</li> <li>• La formation ; via 10 ateliers au profit de 88 psychologues des différents établissements pénitentiaires et de réinsertion ;</li> <li>• Les voyages d'étude en Catalogne au bénéfice de 36 psychologues sélectionnés (aspect de pratique des programmes de traitement) ;</li> </ul>	<p>La qualité des résultats ainsi que le respect de standards du processus d'acquisition a garanti la poursuite qualitative des activités durant la période 2018-2021</p> <p>Les travaux ont été effectués de manière participative et en concertation avec les acteurs ; cela est une assurance pour l'appropriation et la durabilité.</p> <p>Le processus de mise en place a prévu des mesures d'accompagnement efficaces comme les voyages d'études, les formations.</p> <p>La relation entre formation et sélection pour participer aux voyages d'étude est reconnue efficace dans des cas similaires.</p>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'implémentation et l'évaluation.</li> </ul>	
Atelier regroupant 150 fonctionnaires de la DGAPR <sup>23</sup> . (2017)	<p>Cette activité s'est déroulée en dehors du champ spécifié dans les TDR (2018-2021)</p> <p>En rapport avec la mission sus indiquée, un atelier regroupant 150 fonctionnaires de la DGPAP a été tenu. Les objectifs de l'atelier étaient de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Évaluer l'expérience acquise dans la pratique des programmes de traitement.</li> <li>• Répondre aux préoccupations relatives à l'application des programmes relevées par les formateurs, les utilisateurs et les bénéficiaires.</li> <li>• Identifier les besoins futurs des praticiens en matière de formation, d'organisation et de matériels.</li> </ul>	<p>Les recommandations de cet atelier ont préfiguré la poursuite 2018-2021.</p> <p>Il a été recommandé d'ajouter le 6 ème programme de traitement qui porte sur la thérapie multifamiliale.</p>
Rencontre regroupant 50 psychologues coordonnateurs de la mise en œuvre des programmes de traitement (mars 2018)	<p>En mars 2018 une rencontre regroupant 50 psychologues coordonnateurs de la mise en œuvre des programmes de traitement a été organisée Elle avait pour objectif le partage d'expériences sur cette mise en œuvre et l'évaluation visant la généralisation des programmes.</p> <p>Sur la base des résultats de ces activités antérieurs, il a été convenu de la généralisation des cinq programmes de traitement via des formations à déployer entre octobre et décembre 2018 au bénéfice de 210 praticiens.</p>	<p>Il s'agit d'une rencontre clé pour la poursuite des activités durant la période 2018-2021.L'étape « rencontre pour évaluation » est pertinente pour le confortement de l'appropriation du Projet et pour les réajustements des actions. Elle démontre l'application de l'approche participative retenue par le Projet.</p> <p>La proposition de traduction en langue Arabe est un output considérable pour la fonctionnalisation des outils acquis, l'adaptation au contexte et l'appropriation des résultats par la DGPAP.</p> <p>Elle est nécessaire pour le développement des échanges Sud - Sud.</p>
La traduction des manuels des programmes à la langue arabe	<p>Elle a été assurée par un groupe de 30 psychologues de la DGAPR regroupés dans un atelier de travail tenu du 24 au 27 juin 2018 à Alger. 1900 exemplaires du manuel ont été édités.</p>	<p>Le document traduit potentialise l'assimilation de la méthode et des contenus des formations.</p> <p>Elle supporte la dissémination des outils de formation dans le cadre de la généralisation ;</p> <p>Elle peut aboutir à un outil nécessaire pour l'appropriation et l'approfondissement des outils ainsi que la recherche développent en aboutissant à un lexique adapté.</p>
Lancement et conception d'un 6 -	<p>Il fait suite aux recommandations issues de l'atelier relatif au retour d'expérience (voir ci-dessus) tenu en 2017.</p>	<p>Les psychologues bénéficiaires de la formation sur le dernier traitement (thérapie multifamiliale) rencontrés par l'évaluatrice</p>

<sup>23</sup> Ont pris part à cet atelier les cadres de la DGAPR, le PNUD.L'ACCD, les psychologues de la DGAPR formés par ACCD, Les psychologues, les assistants sociaux ainsi que les professionnels de la réinsertion formés au niveau des établissements pénitentiaires sur les programmes cités.

<p>ème programme de traitement spécifique : La thérapie multifamiliale</p>	<p>Il s'agit de la thérapie multifamiliale qui consiste à traiter la question de la détention à travers des séances tenues entre différentes familles des détenus(es) en vue d'identifier les difficultés communes et d'y remédier. Le développement ce de programme et son animation à travers des formations a été confiés en juin 2021 a une experte nationale (Mme Samira Ait Oundellous<sup>24</sup>).</p> <p>Le manuel du programme a été finalisé et est, à ce jour, en cours d'Edition par la DGAPR.</p> <p>Trois sessions de formation ont été réalisées, entre septembre et mars 2021 regroupant 30 psychologues de différents établissement pénitentiaires du Pays, en plus d'une session de rappel <sup>25</sup>.tenue en décembre 2021. L'évaluatrice a assisté à une demi-journée de cette formation. Une session d'évaluation est prévue pour le mois de février 2022.</p>	<p>estiment que l'acquisition de ces programmes de traitement représente un saut qualitatif dans le travail de réinsertion « La famille devient un trait d'union entre le détenu et la société -Les familles sont pleines de ressources ...»</p> <p>Ces psychologues considèrent que la même formation devrait être déployée aux professionnels des services extérieurs. Ces derniers sont le relais après la libération, des détenus. La préparation à la sortie est importante mais elle ne donne pas de résultats sans la prise en charge à l'extérieur. Certains établissements ont procédé à la sensibilisation via la télévisions interne et les détenus ont réagi positivement à cette initiative. Cependant, le traitement de la thérapie multifamiliale n'est pas encore mis en œuvre dans les établissements, l'aval n'a pas encore été donné par la Direction centrale (DGAPR).</p> <p>Les psychologues rencontrés lors de cette formation ont souligné l'importance d'investir dans la formation des fonctionnaires notamment les psychologues. Ils/elles ont formulé le besoin en formation sur les techniques de communication et de dialogue, la thérapie familiale ainsi que la thérapie cognitivo- comportementale (TTC).</p> <p>Le besoin de «voir ce qui se fait ailleurs» a été également formulé par la majorité des participants à cette formation</p> <p>Les psychologues bénéficiaires de la formation marquent leur satisfaction sur les acquis de ces formations au même titre que pour les 5 autres programmes. Ils estiment que l'acquisition de ces programmes de traitements représente un saut qualitatif dans le travail de réinsertion.</p>
<p>Journées portes ouvertes</p>	<p><b>Cette activité s'est déroulée en dehors du champ spécifié dans les TDR (2018-2021)</b></p> <p>Elles ont ciblé les universités (enseignantes et étudiantes) des filières de médecine et droit à Alger (activité 1.4) en décembre 2017. Il était question de présenter :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'administration pénitentiaire et de la réinsertion et ses missions.</li> <li>• Les réformes historiques et importantes qu'a connues le système pénitentiaire Algérien.</li> </ul>	<p>Les résultats de ces journées devraient impacter la période 2018-2021. Cela n'a pas été relevé dans les documents du Projet.</p> <p>En fait, une seule session de 2 jours est insuffisante d'autant plus que le document initial prévoyait plusieurs sessions afin de toucher un public en régions et atteindre le résultat en matière de communication.</p> <p>Par ailleurs ces journées n'ont pas ciblé totalement le public</p>

<sup>24</sup> Professeur à l'université de Tizi -Ouzou

<sup>25</sup> Il s'agit de remédier au retard accusé dans la validation de la mise en pratique du traitement à cause de la pandémie Covid-19

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les ambitions du secteur en matière de prise en charge du détenu.</li> <li>• Les besoins du secteur en matière de recherche scientifique.</li> </ul>	<p>identifié dans le document initial. Ce dernier document prévoyait de dédier les portes ouvertes aux étudiants et enseignants dans les filières de médecine, santé publique et psychologie. Dans les faits les journées ont concerné les étudiants en médecine et en droit seulement.</p> <p>Selon la manager / coordinatrice du Projet l'université de psychologie a été sollicité mais la demande est restée sans réponse.</p>
Mise en place et opérationnalisation de la Cellule de recherche pénitentiaire appliquée	<p>Des chercheurs intra DGAPR au nombre de quinze (15) composant la cellule de recherche pénitentiaire appliquée, ont été encadrés et accompagnés dans leur travaux de février à novembre 2020 par une experte nationale (Mme Nait Abdeslam<sup>26</sup>). Une formation leur a été déployée et sanctionnée par une évaluation personnalisée (activité 1.5). L'évaluation s'est effectuée à distance.</p> <p>Des lap- tops leur ont été fournis aux chercheurs.</p>	<p>Ce livrable justifie son éligibilité dans le produit.</p> <p>Cette action ne figure pas dans le document initial du Projet. Elle est inspirée par le rapport d'évaluation à mi-parcours dans les « Recommandations pour la gestion et le suivi évaluation du projet »</p> <p>Les personnels formés, structurés dans une nouvelle cellule de l'organigramme appartiennent exclusivement à l'administration de la DGAPR.</p> <p>Tel que conçu il ne répond qu'insuffisamment au processus de suivi évaluation de la stratégie de réinsertion recommandé.</p> <p>Les rapports examinés ne font pas état des thématiques de recherche et de leurs finalités.</p> <p>Cette cellule gagnerait à être ouverte à la participation de chercheurs externes et universitaires pour assurer l'indépendance de la réflexion par rapport aux impératifs de l'administration.</p>
Produit2 .Des services spécialisés de prise en charge des détenus sont renforcés et étendus sur le territoire national		
Montage des ateliers de sensibilisation ciblant les directeurs des établissements	<p><b>Cette activité s'est déroulée en dehors du champ spécifié dans les TDR (2018-2021)</b></p> <p>Une série d'ateliers s'inscrivant dans le cadre de la Communication et diffusion de la stratégie de prise en charge des détenus ont été organisées (activité2.1) :</p> <p>Des ateliers de sensibilisation au nombre de quatre (4) ciblant les directeurs des établissements ont été organisés du 25 au 28 mai 201 à Alger. en 2015 à Alger<sup>27</sup>.</p> <p>L'animation a été assurée par les personnels des SEO de l'établissement d'El-Harrach et de Bejaia.</p>	<p>Cette activité conditionne la réalisation qualitative et quantitative d'actions durant 2018-2021.</p> <p>Elle permet la mise en place d'un climat et environnement favorables à la généralisation du recours aux nouveaux outils.</p> <p>Dans l'ensemble, elle s'inscrit dans la logique d'appropriation des résultats du Projet et de la durabilité de ses acquis.</p>

<sup>26</sup> Professeur à l'université de Tizi –Ouzou

<sup>27</sup> Participation de 130 fonctionnaires de la DGAPR, Chefs de services extérieurs, Personnels des services d'évaluation et d'orientation, Chefs de services de réinsertion et des psychologues

	<p>Leurs objectifs étaient :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Présenter le rôle des SEO et leur lien avec le plan individuel de réinsertion. Et</li> <li>La mise en exergue de l'importance de la prise en charge des détenus(es) et leur préparation à la sortie en collaboration avec les services extérieurs ;</li> <li>L'échange sur les meilleurs pratiques des SEO en perspective de leur généralisation.</li> </ul>	
Le guide relatif à l'organisation et au fonctionnement des SE.	<p><a href="#">Cette activité s'est déroulée en dehors du champ spécifié dans les TDR (2018-2021)</a> Élaboré par la DGAPR, ce guide relatif à l'organisation et au fonctionnement des Services Extérieurs a été élaboré par la DGAPR en amont de la plateforme numérique (destinée au réseautage et collaboration OSC - DGAPR : Axe3).</p>	<p>Il est prévu à la base l'élaboration d'un manuel sur l'organisation du processus de réinsertion et les rôles et responsabilités des parties. Le guide relatif à l'organisation et au fonctionnement des SE couvre insuffisamment le processus de réinsertion, Il aurait été plus judicieux selon certains professionnels rencontrés de le faire en aval de cette plateforme. Durant la période 2018-2021 ce guide aurait dû faire l'objet de révision en référence aux réalisations ultérieures relatives au fonctionnement des SE notamment leur collaboration et réseautage avec les OSC.</p>
Un atelier de sensibilisation et de concertation ciblant les personnels impliqués dans le travail de réinsertion en plus de la société civile	<p><a href="#">Cette activité s'est déroulée en dehors du champ spécifié dans les TDR (2018-2021)</a> Il s'est tenu du 13 au 14 mars 2017 et a été animé par le directeur de la recherche et de la réinsertion sociale des détenus (DGAPR). Le guide relatif à l'organisation et au fonctionnement des SE, élaboré par la DGAPR, dans le cadre du Projet a été présenté et suivi d'échanges.</p>	<p>Cette concertation aurait eu plus d'incidence si elle avait porté sur le projet de document et non sur le document une fois finalisé L'atelier aurait gagné en pertinence s'il avait été animé par une expertise externe à la DGAPR.</p>
L'acquisition des tests psychologiques pour l'évaluation psychologique des détenus	<p>Elle s'est effectuée en 2018 suite à la publication de l'appel d'offres en juin 2016. Le centre de recherche et d'études appliquées en psychologie (CREAPSY) a été sélectionné. Cinq (5) tests d'évaluation psychologique ont été acquis au bénéfice de 43 établissements (sur 65).</p>	<p>Il y a lieu de relever les lenteurs entre le lancement des cahiers des charges (2016) et l'attribution du marché (2018). Cela peut être expliqué par la complexité du produit à acquérir. Cependant, l'évaluatrice souligne la pertinence de l'attribution du marché CREAPSY parce que centre est local et est à même de renforcer l'appropriation des produits et leurs révisions.  Des évaluations sur la qualité et la maîtrise de l'utilisation de ces tests devraient être effectuées périodiquement. Cela ne ressort pas des activités réalisées par le Projet.</p>

Formations pour l'utilisation et l'exploitation des tests.	<p>Cette activité s'est déroulée en dehors du champ spécifié dans les TDR (2018-2021)</p> <p>Des formations pour l'utilisation et l'exploitation de tests ont été lancées au bénéfice de 86 psychologues en amont de l'acquisition. Elles se sont déroulées de septembre à novembre 2017 et ont été animées par le directeur général du CREAPSY</p>	<p>On ne peut séparer l'évaluation des formations de l'acquisition des tests.</p> <p>Les psychologues rencontrés ayant bénéficiés de ces formations ont affiché leur satisfaction quant au résultat et à la qualité de la formation.</p> <p>De son côté le formateur évaluant la formation indique l'engagement, la motivation, la maîtrise des prérequis ainsi que la compétence des professionnels formés Cependant le formateur constate l'insuffisance du temps alloué au volet pratique.</p> <p>Il souligne la nécessité de renforcement de cet apprentissage parce que le processus d'apprentissage continu s'appuie sur l'expérience personnelle accumulée.</p> <p>Le DG de la DGAPR a précisé à l'évaluatrice l'existence d'un manque en matière de tests.</p>
Acquisition des équipements destinés aux ateliers de formation détenus	<p>Cette activité s'est déroulée en dehors du champ spécifié dans les TDR (2018-2021)</p> <p>Les équipements ont été acquis dans le cadre de l'activité 2.2 (appui logistique aux services).</p> <p>Un appel d'offre a été lancé à cet effet le 5 novembre 2017</p>	<p>Cette activité a été ajoutée au plan d'action de 2017 dans le cadre du CNP.</p> <p>Selon le document initial, il s'agissait d'acquérir des équipements pour les SEO.</p> <p>Le besoin en appui logistique au SEO est toujours présent. Les psychologues des SEO ont manifesté le besoin de cet appui notamment en matière informatique ;</p> <p>Il est relevé le volume impressionnant des dossiers dont le traitement semble couteux en termes de temps et d'efforts et qui nécessite une modernisation.</p> <p>De leurs coté les psychologues en formation sur le 6 eme programme de traitement de Thérapie Multifamiliale) ont également exprimé des besoins en termes de logistique.</p>
Produit 3. La société civile dans son rôle d'appui à la réinsertion sociale est renforcée.		
Mission Évaluation état des lieux et proposition d'un plan d'action de la société civile dans	<p>Une experte nationale (Mme Abla Rouag<sup>28)</sup> a été recrutée en 2014 pour une durée de six mois.</p> <p>Elle a abouti à</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Analyse du potentiel de l'intervention de la société civile en milieu</li> </ul>	<p>Il s'agit d'une mission structurante des activités à conduire dans le cadre de ce produit.</p> <p>Cette mission était nécessaire pour une meilleure compréhension des capacités et engagement des OSC.</p> <p>Les associations partenaires de la DGAPR impliquées dans la</p>

<sup>28</sup> Professeure de sociologie à l'université de Constantine.

la réinsertion sociale des détenus	<p>carcéral.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Étude de faisabilité pour la création d'un centre de référence, d'accueil pour femmes ex-détenues</li> <li>• Un guide sur l'action de la société civile en milieu carcéral</li> <li>• Animation des formations de renforcement des capacités des associations.</li> <li>• Un séminaire national regroupant société civile et DGAPR (180 participants et des communicants)</li> <li>• Une étude sur les meilleurs pratiques en matière de réinsertion sociale des détenus via les OSC</li> </ul>	<p>réinsertion sociale sont actuellement au nombre de 218<sup>29</sup> dont 14 à vocation nationale. Relevons que le taux des associations partenaires était de 90 en 2014 au départ du Projet. Le rapport sur l'analyse du potentiel de l'intervention de la société civile en milieu carcéral a débouché sur des outputs de qualités qui ont permis de cadrer la poursuite des activités autour du produit 3. Cependant, pour la réalisation des autres segments de la mission, la mobilisation d'autres expertises spécialisées auraient été plus efficace. Il s'agit particulièrement des formations et de l'étude des meilleures pratiques.</p>
Réalisation de voyages d'étude et d'échanges	<p>Des voyages ont été organisés à Bruxelles, Barcelone, Paris et à Montréal entre 2015 et 2016. Ont bénéficié des voyages, en plus des magistrats (JAP) les fonctionnaires de la DGAPR intervenant dans la réinsertion des détenus, des animateurs et animatrices d'associations.</p>	<p>Les entretiens font ressortir une grande satisfaction chez les bénéficiaires OSC. Il s'avère cependant que le voyage d'étude ne permet pas assez aux cadres des OSC d'acquérir des savoir-faire auprès de leurs homologues. Procéder par des stages et des immersions seraient plus avantageux.</p>
Renforcement des capacités des associations actives dans la réinsertion : Formation et coaching de la société civile pour l'accompagnement social des détenus.	<p>Pour l'accompagnement de la société civile deux expertes ont été recrutées en février 2019; Il s'agit de l'experte internationale (Mme Valérie Caulliez<sup>30</sup>) pour la mission de formation des associations sur l'accompagnement social des détenus ; Et l'experte nationale (Mme Abla Rouag), mobilisée<sup>31</sup> pour l'accompagnement de la société civile.</p> <p>Sur la base des résultats de l'analyse du potentiel de l'intervention de la société civile 45 animateurs et animatrices associatives ont été formés à l'accompagnement social et l'accompagnement psychologique des ex - détenus pour garantir leur suivi post carcéral.</p>	
Renforcement des	<p>En 2020, l'expert M. Yannick Royer<sup>32</sup> a été recruté pour la mission de</p>	<p>La mission d'une durée de 9 mois, qui devait se dérouler in situ</p>

<sup>29</sup> Déclaration du Ministre de la justice à l'occasion de l'inauguration de la réunion du comité interministériel de coordination des activités de rééducation et de réinsertion sociale des détenus le 23.12.2021.

<sup>30</sup> Présidente d'association Française le Soleil spécialisée dans l'accompagnement sociale des détenues.

<sup>31</sup> Cette experte a été la seule candidate ayant postulé à l'appel d'offres relatif à la mission.

<sup>32</sup> Disposant d'un Master en justice restaurative, un diplôme en science pénitentiaire et un certificat en criminologie -une expérience de 27 ans dans l'administration pénitentiaire française en tant qu'agent de probation puis responsable des services de probation dans un centre correctionnel et responsable d'un service général de probation. Il est aussi formateur à l'école nationale d'administration pénitentiaire française (ENAP) et il a participé à l'élaboration du programme de formation initiale pour les agents de probation et les responsables des services de probations.

<p>capacités des associations actives dans la réinsertion : formation du personnel des services extérieurs sur la gestion des travaux associatifs</p>	<p>formation du personnel des services extérieurs sur la gestion des travaux associatifs (activité 3.2).  Il était question dans le cadre de cette mission, d'établir une étude du contexte, d'élaborer des programmes de formation, de former le personnel des SE sur les outils de gestion des travaux associatifs, de faciliter un voyage d'échange (sur site de l'expert) et enfin de d'effectuer une évaluation du personnel formé sur site.</p>	<p>en Algérie et en France a été réalisée avec les résultats attendus à distance en mode Visio conférence à cause des aléas de la Pandémie.  A ce stade, l'expert a accompli les activités suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· L'étude du contexte accompagné du canevas de formation avec supports de formation ;</li> <li>· L'animation des formations (à distance) ciblant 175 fonctionnaires des SE et OSC. r l'experte Rouag a co animé.<sup>33</sup>.</li> </ul> <p>La mission a été suspendue en 2021 à cause de la Pandémie et a repris à la fin de l'année par une série d'ateliers sur la gestion des travaux associatifs via le réseautage (trois atelier regroupant des participants et partisantes des 5 régions du pays ont été organisés à Oran du 14 au 16 à Alger du 12 au 23 et à Constantine du 28 au 31).La mission d'évaluation a assisté à la session tenue à Alger le 23 décembre 2021  La dernière tâche de l'expert qui est celle de l'évaluation du public formé in situ a été décalée à mars 2022.  Il est à relever que M. Royer a élaboré au départ de sa mission une analyse SWOT faisant ressortir les points faibles et les faiblesses du groupe en vue d'une modification efficiente du process d'articulation avec la société civile.  Notons que la formation sur la gestion des travaux associatifs via réseautage a remplacé l'activité (livrable) initialement prévue portant sur la facilitation des voyages d'échange sur site de l'expert pour des raisons liées au contexte pandémique.</p>
<p>Mise en place d'une plateforme réseautage OSC ; DGAPR</p>	<p>Dans le cadre de l'activité « La communication et la coordination entre les associations et l'administration pénitentiaire est assurée » visant l'optimisation de la coordination entre la DGAPR et les OSC en matière de réinsertion (activité 3.3), un réseautage informatique DGAPR-OSC a été réalisée.  Il s'agit d'une plateforme numérique élaborée par les ingénieurs de la DGAPR appuyé par l'IT du PNUD.  La conception a été suivi d'animation d'ateliers de présentation de l'outils,</p>	<p>L'évaluatrice a :  Assisté à une partie des travaux des ateliers tenus en novembre et en décembre 2021 à Alger  pris part à deux ateliers en rapport avec cette action le premier le 04-11-2021 et le second 23- 12- 2021 (Co animée respectivement par M.Bendaha développeur de la plateforme et M.Royer.avec la facilitation et l'interprétariat) de la manager (coordinatrice) du Projet.</p>

<sup>33</sup> En raison du manque de sa présence physique et de la non maîtrise de la langue Arabe par l'expert versus la non maîtrise de la langue française par un nombre important des participants et participantes issus des SE et des OSC.

	<p>de test dans 3 centres et notamment de Ces ingénieurs ont animé des ateliers dédiés à la présentation et l'enrichissement puis ouverture au 21 Centres avec distribution notamment de 30 unités informatiques et 2 serveurs ont été acquis via les services IT du PNUD.</p>	<p>La Plateforme enregistre les données statistiques désagrégés que devraient fournir les SE.</p> <p>Il est à remarquer que la grille des catégories ne considère pas des catégories vulnérables telles que les Personnes handicapés et âgées. Ce point a été évoqué durant le séminaire de restitution et serait pris en compte dans le futur.</p> <p>Les entretiens conduits permettent de conclure que la plateforme répond bien aux besoins formulés par les cadres des SE.</p> <p>: « La valeur ajoutée par cette plateforme c'est l'organisation et l'unification du travail des SE»;</p> <p>« La plateforme définit les tâches et responsabilités et unifie le travail » ;</p> <p>« La plateforme m'a permis de cerner le fonctionnement du service et de rencontrer des associations actives dans le domaine » ;</p> <p>Selon l'expert Royer, les ingénieurs ont pu intégrer une quantité considérable d'informations en très peu de temps, Et la plateforme va être un outil incontournable pour tous les services extérieurs dans 6 mois.</p> <p>Parmi les contraintes relevées:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Certaines personnes en charge de la plateforme font face à une charge de travail à cause du cumul des responsabilités ;</li> <li>• La contrainte du faible débit du réseau l'intra net pour certains SE.</li> </ul>
<p>La création d'un centre de référence d'accueil pour les femmes ex détenues avec la collaboration des OSC impliquant les SE</p>	<p>Cette activité figure dans le plan d'action de 2018 : phase extension.</p> <p>Il est à préciser le document initial du projet projetait seulement l'étude de faisabilité d'un centre. Dans le cadre de l'extension du Projet sous financement USA, il a été décidé d'établir trois centres pilotes d'accueil et d'hébergement de femmes ex détenues en s'appuyant sur des infrastructures existantes.</p> <p>L'équipement, l'aménagement sont à la charge des ressources du projet.</p> <p>La gestion relèverait des OSC sous la supervision des SE.</p> <p>L'action vise à mettre en place un seul centre pilote dans un premier temps.</p>	<p>Le bailleur considère cette action fondamentale pour le Projet et notamment pour la pleine implication des OSC dans les activités de réinsertion. Il s'agit d'un livrable phare pour le bailleur selon les responsables au niveau PNUD et l'entretien avec la représentante du bailleur de fonds US.</p> <p>Or la recherche de local pour le Centre pilote n'a pas encore abouti, ce qui compromet la réalisation de ce Centre dans les délais de réalisation du Projet.</p> <p>La conduite de cette action révèle les insuffisances dans les démarches que devraient conduire les décideurs du Projet.</p> <p>L'apport sollicité s'inscrit dans le cadre de contribution</p>

	<p>l'UGP a sollicité sans suite le MSNFCF via le MJ en vue de bénéficier d'espaces pour cette action.  Une tentative d'obtention d'un local relevant du patrimoine des Scouts s'est avérée infructueuse ;  Les initiatives du wali de Sidi Bel Abbes s'acheminent vers une solution impliquant les scouts.</p>	<p>intersectorielle et non dans la verticalité de secteur tel que le MSNFCF. Le président du CNP aurait eu plus d'écoute si la demande avait transité par le comité intersectoriel de suivi de la réinsertion qui est sous la supervision directe du Chef du gouvernement.  Un autre mécanisme intersectoriel aurait pu appuyer la résolution de ce problème : le conseil national de la Famille et de la Femme.  La réponse discutable du MSNFCF a été défavorable. En effet, selon les responsables de ce secteur –qui englobe le mécanisme national genre- les problématiques des femmes ex détenues ne sont pas les mêmes que celles traitées par leur secteur. Cette position est en écart avec les missions attribuées au secteur en ce qui concerne le mandat du mécanisme national Genre<sup>34</sup>-</p> <p>Les associations rencontrées ont exposé leurs efforts déployés pour trouver un refuge aux femmes ex-détenues notamment celles nouvellement libérées –qui sont souvent rejetées par leurs proches et par la société – Il s'agit pour les animatrices des associations de faire usage de leur relations personnelles pour les héberger aux centres relevant du MSNFCF, Et, lorsqu'elles parviennent à les héberger dans les centres d'accueil relevant de la DASS (MSNFCF) ; Elles se retrouvent soumises à des procédures inadaptées (trop strictes) semblables à la prison. Souvent ces femmes quittent la structure et récidivent .D'où la nécessité de lancer la réflexion à propos de la configuration idoine en termes d'accueil, de ces Centres.</p> <p>L'emploi et le logement ont été identifiés par le document du Projet comme étant les deux problèmes majeurs auxquels font face les ex détenus à leur sortie particulièrement les femmes.</p> <p>Les voyages d'étude et d'échange ont eu un impact très positif</p>
--	--	---

<sup>34</sup>Le mécanisme national genre pour la promotion des droits des femmes est l'unité central au niveau du Pays chargée de la coordination des questions relatives au genre au sein du Gouvernement . les mécanismes nationaux promeuvent l'intégration de mesures d'égalité des sexes dans l'ensemble des politiques et programmes nationaux. Ce sont des partenaires essentiels du développement d'actions nationales destinées à mettre en œuvre les accords internationaux relatifs aux droits des femmes, notamment le Programme d'action de Beijing et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. ONU-FEMMES.

		<p>sur les participantes bénéficiaires issues des associations rencontrées; Elles aspirent toutes à consolider l'expérience des centres de prise en charge pour les femmes ex-détenues qu'elles ont découverts ;          Cette prise en charge s'avère primordiale et incontournable pour la réinsertion des ex –détenues selon elles ; Sachant que selon personnes rencontrées, le taux de récidive est élevé chez les femmes. Et que la réinsertion des femmes est tributaire de leur acceptation par l'entourage et par l'encadrement familial.</p>			
<b>Réponse la Covid 19</b>					
<p>Suite à un appel à bénéficier de financement, initié par l'Ambassade Suisse, dans le cadre de la réponse à la Covid -19, le PNUD, après concertation au sein du CNP, Le Projet a postulé et signé un accord de financement avec cette Ambassade le 12 juillet 2020 afin de financer un appui aux populations vulnérables ciblées par le Projet dans la lutte contre les impacts de la covid19.          Ces opérations budgétées à 150,000 FS, pour une durée limitée à 3 mois, ont été insérées dans le produit3 du Projet et gérés par celui-ci.          Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Contribuer à la réunion des conditions de protection sanitaires à même de préparer un retour aux visites familiales (parloirs).</li> <li>• Faciliter aux familles des détenus une rentrée sociale dans de meilleures conditions, au regard de la conjoncture économique difficile accentuée par la Pandémie</li> </ul>					
<b>Protection et prévention contre la Covid 19</b>					
<p><i>Produit 1</i> : Les parloirs sont dotés des moyens de protection et de prévention sanitaires à même de garantir un retour aux visites familiales</p>	<p>L'évaluation des besoins a démarré le 15 juillet 2020 par des questionnaires adressés aux 146 établissements pénitentiaires et de réinsertion afin de définir les produits nécessaires à la protection sanitaire. Il a été procédé à la priorisation des besoins selon les urgences et l'importance.          L'acquisition s'est effectuée conformément aux procédures du PNUD, les livraisons des produits à l'ensemble des établissements a eu lieu à partir du 15 septembre 2020. Le tableau ci-dessous englobe les détails de cette opération :          Les OSC ont été associé à la diffusion de l'information auprès des familles de détenus en ce qui concerne les mesures de prévention prises au sein des établissements pénitentiaires.          Le tableau ci-dessus illustre le détail de l'opération (source : rapport d'avancement du Projet de 2021).          :</p>			<p>L'intervention dans cet axe a une très haute pertinence et le Projet a montré une proactivité en allant mobiliser des fonds pour faire face aux impacts immédiats de la Covid-19 sur les populations concernées.           Une couverture médiatique a accompagné la signature de la convention de financement entre l'Ambassade Suisse et le PNUD en Juillet 2020. Idem pour l'inauguration de l'atelier de confection de masques à l'Établissement pénitentiaire de Sétif en présence du Wali, hautes autorités judiciaires et la participation de l'Ambassadeur de Suisse et la RR du PNUD.           Bien que ces actions aient été réalisées dans un contexte de tension et parfois dans l'urgence, le projet a mis en place une méthodologie de ciblage des bénéficiaires et à associé des OSC à l'identification des bénéficiaires sur la base de l'état de</p>	
	Produits	Articles	Taux de satisfaction	Pourcentage	

		des besoins	budget	précarité constatée	constats des familles de détenus.
	Matériel de prévention et protection sanitaire	Bavettes	13%	32% du budget global	50 000
		Thermomètres	22%		200
		Visières	20%		1000
		Kit de protection	5%		2000
		Gel hydro alcoolique	20%		1500 L
<i>Produit 2</i> : Quatre établissements pénitentiaires sont dotés d'atelier de confection de bavettes	<p>Cette opération qui consistait à répondre au besoin urgent de production des bavettes durant la période pandémique a permis de fournir aux détenues une opportunité de formation qualifiante en couture et donc de servir la stratégie du projet (outiller les détenus(es) pour optimiser la réinsertion)</p> <p>Un total de 24 machines à coudre industrielles, 4 générateurs de vapeur, 4 coupeuses et 4 surjeteuses ont été acquis via un appel d'offres.</p> <p>La livraison des équipements a été lancée à partir du 30 novembre 2020 aux établissements respectifs suivants : Akbou, Mereguine, el Eulma et Ain Azel. Lors de la dernière livraison en date du 17 décembre étaient présents l'Ambassadeur de Suisse en Algérie et la Représentante Résidente du PNUD.</p>				
Aide aux familles des détenus en situation de vulnérabilité					
<i>Produit 1</i> : Les personnes en situation de handicap sont dotées des appareils de soutien	<p>Il s'agissait de doter des personnes en situation de handicap détenues ou membre de la famille d'un détenu.</p> <p>En guise de réponse aux besoins des détenus de situation de handicap ou ayant un membre de leur famille en situation de handicap une évaluation des besoins a été effectuée via des entretiens individuels en étroite collaboration avec les SEO et les SE<sup>35</sup>.</p> <p>Le tableau ci-dessus illustre le détail de l'opération (source : rapport d'avancement du Projet de 2021) :</p>				

<sup>35</sup> L'intervention étant de courte durée n'a pas pu couvrir les besoins nécessitant des visites médicales préalables tels que les besoins en lunettes de vue et d'appareil pour le cœur à titre d'exemple.

Produits	Articles	Pourcentage du budget	Taux de satisfaction des besoins	Quantités acquises
Matériel pour personnes en situation de handicap	Chaises roulantes	100%	soit 8% du budget global	132
	Béquilles doubles	100%		75
	Cannes pour non-voyants	100%		14
	Appareils auditifs	100%		10
	Matelas anti escarres	100%		3
Produit 2 : Les familles de détenus sont dotées d'outils d'aide à la production domestique	L'intervention des OSC dans ce cadre a consisté à appuyer les séances d'apprentissage en moyenne de façon hebdomadaire. L'appui a ciblé essentiellement les femmes de détenus ou les détenues femmes libérées ayant formulé le besoin en matière d'outils matériels pour une activité génératrice de revenu. Ainsi 71 machines à coudre ont été acquises et distribuées le 5 novembre au niveau national à des ex - détenues recensées via les SE.			
Produit 3 : Les enfants de détenus ont leurs fournitures scolaires pour la rentrée	<p>Il s'agit de fournir aux enfants scolarisés fils de détenus des effets scolaires pour assurer correctement l'accès à l'année scolaire. Les besoins ont été identifiés via des entretiens individuels. Les fournitures (cartables) ont été distribués dans différentes wilayas du pays en adoptant un équilibre genre (filles –garçons) Selon le rapport de l'opération, l'objectif physique escompte a été atteint. Cependant la demande s'est avérée plus élevée que les estimations initiales.</p> <p>Les OSC ont participé aux travaux des commissions d'évaluation de la précarité des personnes ayant formulé les besoins en appui. Les commissions mises en place ont été composées de JAP, d'assistant(e) social(e), du directeur d'établissement et un représentant du SE. Les OSC ont participées en qualité d'observateur lors de la distribution des aides. Le tableau ci-dessus illustre le détail de l'opération (source : rapport</p>			

	d'avancement du Projet de 2021) :		
	Produit	Articles	Pourcentage du budget
	Fournitures scolaires	trousseau scolaire 1ère + 2ème année	55519,5 soit 37% du budget
		trousseau scolaire 4ème + 5ème année	
		trousseau scolaire C.E.M + Lycée	
<b>Produit 4: Des échanges Sud Sud permettent la diffusion des meilleures pratiques régionale dans le domaine de la réinsertion</b>			
Séminaire international sur les meilleures pratiques régionales de prise en charge et de réinsertion des détenus	Les objectifs du séminaire étaient de : Promouvoir les échanges d'expériences dans la région en matière de prise en charge et de réinsertion des détenus ; Augmenter la visibilité des acquis et efforts de l'Algérie en matière de prise en charge et de réinsertion des détenus ; Promouvoir le travail et l'implication de la société civile dans le domaine. En étroite collaboration avec le MAE un séminaire international a été tenu en le 11 avril 2017 à Alger. Six délégations étrangères ont participé à cet événement en plus des partenaires institutionnels et des OSC, des experts internationaux du bureau PNUD à Amman et du siège à New York ainsi des représentants d'organisation internationales telles que l'UE, CICR, UNICEF et ONUSIDA ont pris part au séminaire.		L'importance de la participation à ce séminaire démontre que l'insertion des détenus représente une préoccupation de premier ordre dans plusieurs pays ainsi que chez les bailleurs de fonds. Le séminaire a permis de confronter l'expérience algérienne avec celles similaires. Cette confrontation a permis de porter un regard critique sur les acquis Algériens.
L'organisation avec l'appui du Projet d'un programme de formation de la police judiciaire libyenne du 27 décembre 2018 au 21 janvier 2019	En aval du séminaire deux jours ont été consacrés aux visites à des structures dans le cadre de la mise en exergue de l'expérience algérienne en matière de prise en charge et la réinsertion des détenus. Des échanges fructueux entre les pays de la rive sud ont eu lieu suite à cet activité dont:		La phase de prolongation du Projet ne porte pas sur cet axe suite aux recommandations du rapport de l'évaluation à mi-parcours qui préconisait ce qui suit : « Étant donné l'aspect régalien et diplomatique de ces activités, il est recommandé de ne pas forcément en faire un axe spécifique de la phase d'extension, mais plutôt de laisser la possibilité, si l'opportunité se présente, au MAE ou la DGAPR de solliciter l'appui du PNUD pour mener des activités de coopération sud-sud. Il est recommandé d'y intégrer les bénéficiaires finaux, à savoir les anciens détenus réinsérés, les acteurs de terrain de la réinsertion, en plus des acteurs centraux (..)Le développement d'une évaluation d'impact robuste tendant à montrer empiriquement les effets et impacts du projet pourrait être incluse dans une éventuelle extension de l'axe».
Un voyage d'étude d'une délégation libanaise du 17 au 22 décembre 2019 en Algérie pour découvrir le	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'organisation avec l'appui du Projet d'un programme de formation de la police judiciaire libyenne du 27 décembre 2018 au 21 janvier 2019.</li> <li>• Un voyage d'étude d'une délégation libanaise du 17 au 22 décembre 2019 en Algérie pour découvrir le modèle de réinsertion Algérien.</li> </ul>		L'évaluation confirme cette opinion.

modèle de réinsertion Algérien		
<b>Produit 5 : Gestion de projet</b>		
Unité de gestion du Projet :	<p>Le DNP et l'assistante ont bénéficié d'une formation sur le suivi et l'évaluation des programmes et des projets tenue à Turin en novembre 2016.</p> <p>La manager (coordonnatrice) du Projet a bénéficié d'une formation sur la planification, le suivi et l'évaluation des projets du 8 au 23 mai 2017 au centre international de formation des Nations Unies à Turin-Italie.</p> <p>Le DNP a bénéficié du programme de formation relatif à la gestion axée sur les résultats organisé conjointement par MAE et le PNUD au centre de formation de l'OIT à Turin (première session en décembre 2017 – deuxième décembre 2018).</p> <p>L'assistante a participé à la session de renforcement des capacités tenue à Rabat-Maroc du 16 au 20 novembre 2018 (avec le groupe des financiers du PNUD).</p> <p>Les des termes de référence de la coordinatrice du Projet, ont été requalifiés en lui octroyant le titre de manager de Projet au lieu de coordinatrice<sup>36</sup>, en novembre 2018. De même en 2020 la coordinatrice a été promue au titre d'analyse de programme Etat de droit et de gestion du programme PNUD dans les domaines les droits humains et Justice</p> <p>Les experts (es) rencontrés (via internet et physiquement) ont souligné la qualité dans la réalisation de l'équipe, la disponibilité et la réactivité de l'équipe du projet ; «Une force de proposition, éléments qui permettent les réponses les plus appropriées ; parfaite collaboration, large soutien», « J'ai été rassuré par la clarté de la commande».</p>	<p>Pour la RR du PNUD, il est question de mieux s'approprier l'agenda des Droits Humains et de l'État de droit. Il s'agit de conserver les deux axes justice et droits de l'homme d'où la modification des TDR de la coordinatrice</p>
Évaluation et Audit externes du Projet:	<p>Une évaluation à mi-parcours a été lancée en mois de septembre 2018 conduite par l'expert international Julien Moriceau. Évaluation qui était importante dans la mesure où elle devait formuler les recommandations pour la phase de prolongation du projet après 2018 .Le rapport de l'évaluation a été restituée en novembre 2018.</p> <p>Un audit indépendant était prévu dans le document initial du projet, externe au moins une fois lors de la vie du projet et chaque année que le PNUD considère appropriée. Il a été décidé lors de la troisième réunion du</p>	

<sup>36</sup> Élargissement des responsabilités de la Coordinatrice qui a été promue au poste de chargée du portefeuille Etat de droit et Droits de l'Homme au niveau du PNUD.

	<p>CNP (2017) d'annuler l'audit du moment que le projet a été intégré à l'audit du bureau PNUD Algérie en 2015.</p> <p>Cependant, il s'avère selon les services concernés du PNUD qu'une LOA a été signée entre le PNUD et le Gouvernement. Cette dernière implique que le Projet ne soit pas soumis à l'audit (NIM/HACT/NGO.).</p>	
Monitoring du Projet	<p>Le suivi et évaluation du Projet ont été assurés de manière adéquate ; les rapports d'avancement, les rapports d'activités et de voyages d'études ainsi que les revues annuelles (2015, 2018) ont été examinées par la mission d'évaluation ;</p> <p>Le système Atlas du PNUD était régulièrement alimenté par l'UGP en fonction des événements selon le DNP.</p>	
Communication et plaidoyer du Projet:	<p>Une tentative de recrutement d'un expert national pour la mise en place d'une stratégie de communication a eu lieu en 2016 Les offres ne répondait pas aux livrables attendus selon le rapport d'avancement du Projet de 2016.</p>	<p>Le document initial du projet prévoyait la mobilisation d'une expertise nationale pour l'élaboration du Plan de communication du Projet. Des fonds étaient dédiés à sa mise en œuvre .La DGAPR a considéré que l'activité de communication soit limitée aux produits réalisés à l'occasion des événements.</p> <p>Le manque de visibilité des actions du Projet occulte les réalisations notamment les bonnes pratiques; Leur visibilité est à même de renforcer la stratégie du Projet et sa réussite.</p> <p>La visibilité des actions est d'une importance stratégique pour les bailleurs de fonds.</p> <p>Certains acteurs de la réinsertion rencontrés ont relevé un impact favorable palpable du Projet sur la réinsertion des détenus ; Des succès stories d'ex- détenus hommes ayant monté des projets aboutissant ont été relatées</p>



Des indicateurs objectivement mesurables ont été définis au départ dans le document du Projet. De même, ils ont été définis dans le document relatif à l'extension du Projet.

Ces indicateurs suffisent à l'appréciation des résultats. Ils sont présentés dans le tableau ci-dessous. Ils sont appréciés conformément aux données remises à l'évaluatrice notamment par les responsables de la DGAPR.

**Tableau N°2 : Indicateurs de suivi de l'atteinte des cibles**

Indicateur	Degré d'atteinte de l'objectif ciblé	Cible
<b>Les indicateurs hors financement MEPI : phase initiale et extension</b>		
<b>Produit 1.</b> Des programmes de traitement individuel des détenus sont élaborés et le personnel concerné est formé sur leur mise en œuvre.		
# de programmes de traitement opérationnels	5 tests ont été acquis au bénéfice de 65 établissements	Objectif atteint le nombre d'établissement n'est pas une cible
	6 traitements ont été acquis, le sixième est en cours (thérapie multifamiliale) d'application pilote 85 établissements bénéficiaires	Cible atteinte
# personnes aptes à dispenser un programme de traitement	445 psychologues cliniciens (femmes & hommes) :	Ciblé 74 à fin 2015 dans cadre phase initiale Objectif dépassé lors de la phase d'extension.
Publics formés	En 2017 : 1678 dont directeurs d'établissements et fonctionnaires de différentes catégories et grades	Cible non fixée
# établissements disposant de programmes de traitement	85 établissements 15 établissements en perspective de la mise en application des 6 traitements en Février 2022	Cible dans cadre phase initiale dépassée (2014 : 13 2015 : 23) augmentation dans cadre de l'extension
# détenus ayant bénéficié de programmes de traitement	7627 bénéficiaires des programmes de traitements spécifiques dont : 1861 toxicomanie ,1920 violence, 1932 récidivistes ,1243 femmes &671 mineurs	Cible dans le cadre de la phase initiale dépassée (2014 : 1560 ; 2015 : 2760)
# détenus ayant bénéficié de formations thématiques	2020/2021 : 35922 détenus toutes catégories confondues en coordination avec les organes (offices) du Ministère de l'Éducation, l'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique	Cible dans le cadre de la phase initiale 2014 : 1500 2015 : 2700 Les réalisations concernent tous les programmes sous cette thématique
<b>Produit 2.</b> Les services spécialisés de prise en charge des détenus sont renforcés et étendus sur le territoire national		
# des services spécialisés d'évaluation et d'orientation	78 SEO dont 65 disposants de tests psychologiques	Cible phase initiale (2014 : 13 ; 2015: 23). Cible dépassée
# personnels affectés aux services spécialisés d'évaluation et d'orientation	Nombre de fonctionnaires affectés aux SEO, 500 dont 81 officiers de réinsertion ; 109 psychologues, 310 fonctionnaires dont assistants sociaux et fonctionnaires de la DGAPR.	L'objectif de la phase initiale (2014 : 78 ; 2015 : 138) est dépassé. Les formations se sont poursuivies durant la phase d'extension sans fixation de cible.
<b>Produit 3.</b> La société civile dans son rôle d'appui à la réinsertion sociale est renforcée		

Indicateur	Degré d'atteinte de l'objectif ciblé	Cible
# associations impliquées dans la réinsertion sociale	220 associations impliquées dans la réinsertion sociale Au départ du Projet (2014) on comptait 90 associations.	Objectif phase initiale dépassé (2014 : 120 2015: 160) Le nombre d'association augmente en continu
# associations parties d'un réseau actif dans la réinsertion sociale	220 associations intégrées dans le réseau des SE via la plateforme numérique	Objectif phase initiale dépassé 2014 : 8 2015 : 16)
# détenus et ex détenus ayant bénéficié de l'appui de la société civile		2014 : 2000 2015 : 2900
<b>Les indicateurs de la partie Sous financement MEPI</b>		
<b>Objectif 1 du projet :</b> Les OSC de femmes sont mieux équipées pour fournir un logement (centre d'hébergement pour femmes ex détenues)		
<b>Indicateur 1.1</b> # de femmes desservies par les centres établis à Alger, Oran et Annaba	Le premier centre pilote n'est pas encore mis en place	<b>Cible: 20</b> <b>Base de référence : 0</b>
<b>Indicateur 1.2</b> # de partenaires gouvernementaux locaux qui s'engagent à fournir des sources durables de financement et/ou un soutien en nature pour les centres de femmes supplémentaires/agrandis	Les discussions et concertations autour de ces partenariats sont en cours	<b>3</b> <b>Base de référence : 0</b>
<b>Indicateur 1.3</b> # de partenariats OSC-Gouvernement créés pour résoudre des problèmes sociaux, politiques ou économiques clés. ( <i>Indicateur standard MEPI 1.2.A.3</i> )	Deux partenariats en préparation : <ul style="list-style-type: none"> <li>• 1 prototype de partenariat entre la DGAPR et chaque OSC (au nombre de 220) impliquée</li> <li>• 1 accord, non encore concrétisé, entre un wali, la DGPAP et les Scouts musulmans</li> </ul>	<b>3</b> <b>Base de référence : 0</b> détenus. Désagrégé par wilaya
<b>Indicateur 1.4</b> # de modèles prêts à l'emploi pour les centres de femmes créés	Une étude de faisabilité a été réalisée	<b>1 modèle prêt à l'emploi pour les centres de femmes</b> <b>Base de référence : 0</b>
<b>Objectif 2 du projet :</b> Le renforcement des capacités des OSC garantit la réinsertion sociale des détenus		
<b>Indicateur 2.1</b> % des membres du personnel des OSC qui montrent un changement positif du niveau de connaissance	Il n'y a pas eu d'enquête d'évaluation de changement de capacités. Il est indiqué que 45 membres d'OSC formés assurent effectivement la prise en charge.	<b>Cible : 25</b> <b>Base de référence : 0</b>
<b>Indicateur 2.1</b> % du personnel des OSC qui fournit un soutien social aux ex-détenus en utilisant les connaissances acquises lors des formations.	Voir ci-dessus Source : Enquête de fin de projet	<b>90 %</b> <b>Base de référence : 0</b>

Indicateur	Degré d'atteinte de l'objectif ciblé	Cible
<b>Indicateur 2.2</b> Nombre d'anciens détenus recevant un soutien des OSC	Pas de données sur les rapports du Projet	<b>Cible : # 50</b> <b>Base de référence : 0</b> (Absence de suivi psychologique du détenu à sa sortie)
<b>Indicateur 2.3 :</b> # la relation de travail entre le personnel pénitentiaire (PP) et le CSO est améliorée et mieux organisée	Une relation : Avec la mise en place de la plateforme et les actions de sensibilisation et de formation réalisées dans le cadre du Projet la relation PP et OSC est améliorée et mieux organisée	<b>Cible: 150 PP utilisent un modèle de travail unique avec les OSC.</b>
Objectif du projet 3 : La communication et la coordination entre le CSO et l'administration pénitentiaire sont renforcées.		
<b>Indicateur 3.1</b> # d'entités utilisant la plateforme en ligne	Total des 36 services extérieurs de la DGAPR	100 <b>Base de référence : 0</b>
Indicateur 3.2 # de fonctionnaires gouvernementaux bénéficiant d'activités parrainées par le Gouvernement américain (indicateur standard MEPI 1.4.B.2)	Les principaux personnels des 36 services extérieurs (chefs de services, chargés des relations extérieures, psychologues, et autres) en plus des personnels du MJ et de la DGAPR connectés à la plateforme numérique (le total des participants (es) aux ateliers réseautage OSC-DGAPR	100 fonctionnaires gouvernementaux utilisent un logiciel pour travailler avec les OSC (à confirmer) <b>Base de référence : 0</b>

Outre la mesure des indicateurs, les entretiens laissent apparaître des satisfactions qui montrent que qualitativement les objectifs concernant les produits sont atteints.

La DGAPR a misé sur la qualité scientifique des outils de réinsertion via une expertise avérée (test et programmes de traitement) en les adaptant au contexte algérien sans impact sur la qualité.

L'expertise technique fournie via le partenariat avec le PNUD a favorisé l'efficacité du Projet ; En effet, les expertises mobilisées disposent d'expériences et d'expertises avérées. Et les livrables produits sont de qualité.

Le défi de réinsertion est immense ; La diffusion du changement s'effectue avec une certaine lenteur eu égard à la nature de l'Institution (DGAPR) à l'instar de toutes ses homologues dans le monde. Il s'agit d'éléments qui ne permettent pas de mesurer l'atteinte quantitative des objectifs dans des délais aussi courts.

L'évaluation rejoint l'avis de la mission d'évaluation a mis parcouru concernant la nécessité d'une évaluation d'impact à effectuer via une méthodologie reconnue universellement ; Cette dernière a également souligné l'importance « de laisser s'exprimer les bénéficiaires finaux du projet, donc les détenus et anciens détenus, sur leurs expériences avec les programmes de traitement, les activités des associations, les actions post carcérales ».

## **6.2.2 Analyse de l'efficience : le degré de conformité des réalisations du Projet avec le document initial du projet.**

Ci-dessous sont analysées les réalisations par produit. L'évaluation se réfère aux informations fournies dans les rapports et états d'avancement du Projet. Les remarques et interprétations découlent ou sont corroborées par les entretiens qui ont été conduits.

Les réalisations sont analysées au regard des propositions de l'évaluation à mi-parcours.

Les principaux produits ont été réalisés malgré certaines difficultés notamment en lien avec le contexte particulier et difficile dans lequel s'est déroulée la dernière partie du Projet.

Le déroulement des opérations à mi projet a été affecté par les mesures urgentes de gestion de l'impact de la Covid- 19.

Les efforts et l'attention ont été concentrés sur la gestion sanitaire des populations de détenus.

Les responsables des établissements pénitentiaires rencontrés ont relaté les difficultés rencontrées à cause de la Pandémie particulièrement durant la première phase de son apparition.

Les établissements ont adopté des mesures strictes avec une rigueur dans leur mise en œuvre ; ce qui a permis de maîtriser l'impact de la Pandémie. Les nouveaux arrivants sont placés dans l'isolement pendant 15 jours, Ils sont soumis aux tests PCR (rapides) après les 15 jours. Les visites des familles ont été suspendues. Le défi selon un directeur d'établissement rencontré était de prendre soin des détenus en vue d'éviter le recours aux hôpitaux où se présentait la grande charge du Virus. Sachant que la sécurité dans les hôpitaux n'est pas adaptée et que souvent il s'agit de personnes dangereuses pour la sécurité collective.

Certains écarts de conformité s'expliquent par les difficultés à recruter en temps et en qualité des experts internationaux et nationaux dans le domaine d'intervention notamment l'expertise francophone (l'expertise qui existe est anglophone en majorité).

## **6.3 L'analyse des dépenses budgétisées**

### **6.3.1 Considérations générales**

L'ensemble des données sont issues des rapports de suivi périodique du Projet. Elles sont exprimées en US\$. Pour une meilleure compréhension, l'évaluation passe en revue la période couverte par la mission d'évaluation de mi-parcours qui a été suivie de l'extension du Projet. Pour cela, nous considérons, au fin de l'évaluation de la dimension budgétaire du Projet, deux phases constitutives du Projet : avant extension et après extension.

La phase avant extension est subdivisée en deux sous phases une de démarrage qui s'étale jusqu'à fin 2015 et une de croisière du Projet jusqu'en 2018.

La phase d'extension impactée par la Covid-19 est analysée année par année jusqu'à fin 2021.

### 6.3.2 Budget alloué au Projet avant extension

Tableau N°3 : Budget alloué projet avant extension

Produits	Budget Projet	Dont Fonds :	
		PNUD	Gvnt DZ
Produit 1	449 400,00	228 594,46	228 594,46
Produit 2	321 400,00	101 474,43	101 474,43
Produit 3	187 800,00	84 527,62	84 527,62
Produit 4	84 400,00	31 591,55	31 591,55
Produit 5	151 100,00	76 407,37	76 407,37
Total cumulé PNUD + Gvnt	1 212 011,50	522 595,42	522 595,42
GMS	17 911,50		15 677,86
fonds additionnel 11888	137 200,00	139 258,00	
Total Projet	1 349 211,50	659 853,42	538 273,28

La répartition par produit dénote d'une planification rigoureuse des activités du Projet ainsi que la pertinence de la concentration des ressources sur les produits 1 et 2 respectivement 33% et 24% du budget total.

Au regard de l'ampleur des changements que suppose la réforme engagée dans le secteur, les montants alloués sont faibles. Cependant, ils permettent à l'évaluation de préciser la lecture des objectifs particuliers du Projet et qui consistent entre autre à concevoir et mettre en œuvre des solutions organisationnelles et de renforcement de compétences à diffuser hors Projet dans tout le secteur. C'est en ce sens que l'efficacité élevée du Projet est appréciée.

### 6.3.3 Les dépenses budgétaires d'avant l'extension

- **Etat des dépenses à fin 2015**

Tableau N° 4 : État des dépenses à fin 2015

Produit	Budget alloué au Projet	Cumul des dépenses depuis démarrage	% de consom de crédit
Produit 1	449 400	150 056	33,4
Produit 2	321 400	20 042	6,2
Produit 3	187 800	145 763	77,6
Produit 4	84 400	0	0,0
Produit 5	288 300	210 506	73,0
Total	1 331 300	526 367	39,5

L'état ci-dessous confirme les lenteurs dans la phase de démarrage du Projet. Ces lenteurs sont visibles à travers les niveaux de consommation de crédit alloués notamment pour le produit 2.

- , **la situation des dépenses du Projet au 1 Mars 2017**

Durant l'année 2016, le Projet a atteint son rythme de croisière. On relève une nette amélioration du taux des utilisations des allocations budgétaires notamment pour le Produit P1 comme le montre le tableau ci-dessous.

**Tableau N° 5 la situation des dépenses du Projet au 1 Mars 2017**

Produit	Budget alloué au Projet	Cumul des dépenses depuis démarrage	% de consom de crédit
P1	449 400	423 722	94,3
P2	321 400	19 803	6,2
P3	187 800	169 779	90,4
P4	84 400	0	0,0
P5	288 300	266 513	92,4
Total	1 331 300	879 817	66,1

• **Situation globale en fin des 4 premières années du Projet (au 10/01/2018)**

Malgré une phase de démarrage lente, le Projet en fin de période initiale de mise en œuvre a atteint des taux de réalisation budgétaire appréciables : 87,5% de taux de consommation du budget alloué, qui dénote de l'efficacité des actions conduites et de l'efficience des moyens financiers alloués.

Il demeure la non pleine réalisation des objectifs pour le Produit 2. Ce constat justifie le renforcement des ressources et moyens organisationnels objet de l'extension du Projet.

**Tableau N° 6 : Situation globale en fin des 4 premières années du Projet (au 10/01/2018)**

PRODUIT	Budget alloué	Reliquat	% de consom de crédit
P1	449 400	-7 789	101,73
P2	321 400	118 451	63,15
P3	187 800	18 745	90,02
P4	84 400	21 217	74,86
P5	151 100	-1 715	101,13
Total (PNUD +GV)	1 212 012	166 821	86,24
GMS	17 912	2 234	87,53
fonds add 11888	137 200	-2 058	101,50
Total Projet	1 349 212	166 821	87,64

**6.3.4 Les allocations budgétaires supplémentaires accompagnant l'extension du Projet.**

Le budget du Projet a connu en 2018 et 2020 des augmentations grâce aux apports de nouveaux bailleurs. Ces augmentations devant couvrir les dépenses générées par les activités complémentaires devant renforcer l'atteinte des résultats du Projet.

Ces apports sont comme suit :

- L'ambassade des USA : 1.000.000 USD \$
- L'ambassade de Suisse : 150 000,00 CHF Fr, soit : 160 500,00 USD \$ (1 CHF Fr = 1,07 USD\$)
- Le PNUD –Algérie : 100.000 USD\$

Soit un total de 1 237 200,50 au taux applicable le jour de la conclusion de l'extension.

Le tableau ci-dessous présente l'allocation du budget de l'extension par Produit. Il montre également la situation des consommations durant l'année 2018.

**Tableau N° 7 allocations budgétaires supplémentaires accompagnant l'extension du Projet**

Produits	Nouveau budget Projet	reliquat au 01/01/2018	Répartition du budget additif extension	État budgétaire année 2018		
				allocation budgétaire	Dépenses de l'année	% de consom
Produit 1	452 982,90	-13 404	3 582,90	40 000,00	92 732,10	231,8
Produit 2	424 982,50	27 142	103 582,50	80 000,00	74 145,89	92,7
Produit 3	891 382,20	0	703 582,20	118 000,00	14 479,84	12,3
Produit 4	87982	22 966	3 582,00	5 000,00	1 156,29	23,1
Produit 5	591 882,40	-2 925	440 782,40	118 000,00	107 478,05	91,1
Total	2 449 212,00	33 779	1 237 200,50	361 000,00	289 992,17	80,3

Il laisse apparaître l'insuffisance d'efficience en ce qui concerne le budget alloué au Produit 1. En effet, le niveau de consommation a été presque 2,5 fois ce qui a été planifié.

En outre, le tableau laisse apparaître que les activités du Produit 2 se déroulant au rythme espéré par la planification sont mieux maîtrisées grâce aux expériences accumulées dans la phase 1 du Projet (avant extension).

### 6.3.5 Analyse des dépenses budgétaires de 2019 à 2021

Dans le prolongement des recommandations de la mission d'évaluation à mi-parcours le budget initial du Projet a été multiplié presque par deux. La pertinence de l'approche adoptée par le Projet ainsi que les objectifs de celui-ci ont permis la mobilisation des ressources supplémentaires fournies essentiellement par le MEPI en plus du PNUD. Ces apports supplémentaires sont concentrés essentiellement sur le Produit 3 : un doublement de l'allocation initiale. Ils sont en concordance avec les effets des actions de ce produit sur l'atteinte de l'objectif.

La mobilisation des fonds de l'Ambassade Suisse quant à elle s'est effectuée à un moment sensible de la vie du Projet parce qu'elle a été destinée à atténuer les impacts de la Covid-19 en appuyant la DGAPR dans la gestion des effets de la Pandémie en lien avec les détenus (es) et leurs familles.

L'évaluation relève que sur les trois années, malgré les contraintes générées par l'impact de la Covid-19 les dépenses budgétaires du Projet se sont poursuivies selon un rythme soutenu prolongeant la phase de croisière. Les tableaux ci-dessous laissent apparaître des taux de dépense de 86% en 2019, 93 en 2020 et un relatif fléchissement 61 % en 2021 qui s'explique en partie par le tarissement de la ressource budgétaire.

Les dépenses budgétaires ont atteint en fin 2021 un taux appréciable de 83% du budget total alloué. Cependant, il y a lieu de relever d'une part que les actions du Produit 1 ont largement dépassé l'allocation qui leur a été dédiée : 114% et que le Produit 3 au cœur de l'extension du Projet est resté en deçà de l'objectif fixé : 83% du budget alloué. Sur ce dernier, la complexité de réalisation des actions de ce produit permet à l'évaluation de considérer ce résultat comme satisfaisant.

Il est à souligner que le financement du produit 1 englobant le produit phare du Projet en l'occurrence les programmes de traitements spécifiques, a été totalement assumé par le PNUD.

Dans l'ensemble, le niveau des dépenses indique l'efficacité forte du Projet dès 2019 ainsi que l'efficacité renforcée des capacités managériales du Projet.

Les tableaux 8, 9 et 10 ci-dessous détaillent les données du budget et dépenses et présentent des indicateurs de l'évaluation.

**Tableau N° 8 : Analyse des dépenses budgétaire de l'année 2019**

PRO DUIT	BUDGET			DEPENSES					BAILLEUR S
	Budget actualisé (a)	Extension (b)	Part de l'exte nsion (b/a*1 00)	Prévisio n pour l'an (©)	Réalisatio n de l'an (d)	En % (c/d*100 )	Cumul depuis démar. (e) -	En % du budget actual (e/a*100)	
P1	462 983	10 000	2	10 000	3 078	31	556 345	120	PNUD TRAC
P2	514 942	90 000	17	90 000	101 280	13	378 541	74	PNUD TRAC
P3	891 382	800 000	90	362 880	329 910	91	514 169	58	PNUD (USA)
P4	87 982	0	0	0	0	0	65 694	75	
P5	591 882	200 000	34	0	41 970	0	444 411	75	PNUD (USA)
<b>TOTA L</b>	<b>2 549 212</b>	<b>1 100 000</b>	<b>43</b>	<b>554 680</b>	<b>476 238</b>	<b>86</b>	<b>1 959 160</b>	<b>77</b>	

**Tableau N° 9 : Analyse des dépenses budgétaire de l'année 2020**

PROD UIT	BUDGET			DEPENSES					BAILLEUR S
	Budget actualisé (a)	Extensio n (b)	Part de l'exte nsion (b/a*1 00)	Prévisio n pour l'an (©)	Réalisatio n de l'an (d)	En % (d*/c*10 0)	Cumul depuis démar. (e) -	En % du budget actual (e/a*100)	
P1	542 983	80 000	14,7	80 000	75 572	94,5	631 917	116	PNUD TRAC
P2	514 983		0,0	0	0		438 319	85	PNUD TRAC
P3	1 042 328	150 946	14,5	263 992	250015	94,7	704 406	68	PNUD (USA)
P4	87 982		0,0	0	0		65 694	75	
P5	591 882		0,0	42 000	36 635	87,2	481 045	81	PNUD (USA)
<b>TOTA L</b>	<b>2 780 158</b>	<b>230 946</b>	<b>8,3</b>	<b>385 992</b>	<b>362 222</b>	<b>93,8</b>	<b>2 321 382</b>	<b>83</b>	

**Tableau N° 10 : Analyse des dépenses budgétaire de l'année 2021**

PROD UIT	BUDGET			DEPENSES					BAILLEURS
	Budget actualisé (a)	Extensi on (b)	Part de l'extens ion b/a*100	Prévision pour l'an (c)	Réalisati on de l'an (d)	En % (d*/c*100)	Cumul depuis démar. (e) -	En % du budget actual (e/a*100)	
P1	560 983	18 000	3,2	18 000	9 705	54	641 622	114	PNUD TRAC
P2	514 983	0			0		438 319	85	PNUD TRAC
P3	1 042 328	0		310 700	193 059	62	897 465	86	PNUD (USA)
P4	87 982	0			0		65 694	75	
P5	591 882	0		129 670	76 494	59	557 540	94	PNUD (USA)
TOTAL	2 798 158	18 000	0,6	458 370	279 259	61	2 600 640	93	

#### 6.4 L'efficacité des dispositions institutionnelles

L'organisation institutionnelle du Projet montre un niveau d'efficacité significativement élevé :

Le CNP a été le catalyseur dans la gestion et les prises de décision en matière de mise en œuvre des actions du Projet.

L'exploitation des rapports des réunions par ce dernier a influé sur la bonne marche du Projet

La coordination du Projet a assuré un suivi rigoureux de la mise en œuvre du Projet et a formulé des alertes à plusieurs niveaux

Les impacts dus à la Covid -19 ont été atténués rapidement grâce à la mise en place de procédures et de moyens rendus possibles par la mobilisation de fonds nouveaux.

Les procédures et l'organisation ainsi que la qualité de la planification ont permis une utilisation efficace des fonds alloués au Projet.

De nombreux résultats du Projet ont pu être atteints avec des moyens humains et techniques mesurés.

Des activités ont été assurées par le partenaire lui-même telles que : La traduction des programmes vers la langue arabe par les psychologues de la DGAPR ; Le développement de l'application relative au réseautage OSC- DGAPR par les ingénieurs de la DGAPR avec l'appui du PNUD.

La révision du plan d'action et le budget à la baisse a été effectuée pour l'année 2016 par rapport au retard accusé dans la mise en œuvre de certaines activités.

Loin de freiner l'aboutissement des résultats du Projet, les dispositions institutionnelles inhérentes au caractère hiérarchique de l'Institution partenaire ont impacté le bon déroulement du Projet (efficacité) ; En effet les procédures de validation relatives au déroulement des différentes activités du Projet sont longues.

Les capacités en termes de ressources humaines et infrastructures dont dispose la DGAPR ont été mises à disposition du Projet de façon satisfaisante notamment en matière de bureaux fournis au niveau du siège de la DGAPR, mobilisation des structures de formation au niveau de l'École de formation de Koléa pour les actions de formation.

La maîtrise technique en plus de l'engagement des décideurs et managers du Projet au sein du CNP et l'UGP ont permis de prendre les mesures adéquates et efficaces pour la stratégie de sortie de ce dernier.

Des retards sur les délais globaux du Projet ont été accusés à cause des difficultés rencontrées dans la mobilisation de l'expertise en charge du déploiement des services d'évaluation et d'orientation (échec des appels à compétences largement diffusés du 20 avril au 10 octobre 2015 –reconduite de l'opération en 2016). Cela s'est répercuté sur la mise en œuvre des autres activités notamment celles en lien avec les actions de sensibilisation et de formation dédiées aux personnels des SEO. Par la suite des révisions dans la planification ont été efficacement mises en œuvre.

À cet effet le rapport de l'évaluation à mi-parcours a préconisé ce qui suit « Afin d'éviter les difficultés subies relatives à l'expertise externe, il est proposé de ; a) nouer des partenariats avec les structures fournissant l'expertise) avoir recours à une étape préliminaire avant l'appel d'offre définitif ;c)s'appuyer sur un « pool » d'experts potentiels prés identifiés, facilitant la diffusion des offres

Le suivi et évaluation du Projet ont été assurés de manière adéquate ; les rapports d'avancement, les rapports d'activités et de voyages d'études ainsi que les revues annuelles (2015, 2018) ont été examinées par la mission d'évaluation ;

L'équipe de gestion du Projet a alimenté régulièrement le système Atlas.

Une évaluation à mi-parcours a été réalisée en 2018. Plusieurs recommandations de cette évaluation ont été prises en compte notamment pour la phase de prolongation du Projet.

Une faiblesse est relevée dans les aspects communication et visibilité sur les acquis du Projet. Cette négligence serait en rapport avec la gestion de l'information par la DGAPR- en tant que secteur de souveraineté - marquée par la confidentialité des informations.

Cependant, le manque de visibilité des actions du Projet occulte les réalisations notamment les bonnes pratiques ; Leur visibilité est à même de renforcer la stratégie du Projet et sa réussite. En effet une recommandation issue de la réunion du CNP du 22 Janvier 2015 portait sur la nécessité d'optimiser la visibilité du Projet.

## **6.5 L'appropriation et la durabilité**

Un leadership a été manifesté par le MJ en faveur du Projet à l'encontre des autres secteurs gouvernementaux notamment à travers le comité interministériel de coordination des activités de rééducation et de réinsertion sociale des détenus (cf. Chapitre pertinence)

Le partenariat avec le PNUD bâti sur des relations de confiance et qui s'inscrit dans un cadre stratégique concerté dans plusieurs domaines et avec des secteurs régaliens a facilité l'intervention<sup>37</sup>. En plus de l'apport en expertise technique ainsi que la gestion du Projet via une formule nationale NIM (formule mixte DGAPR-PNUD). Il apparaît clairement de l'examen des comptes rendus des réunions du comité de pilotage que les réunions n'étaient pas tenues par obligation procédurale; Elles étaient très opérationnelles et efficaces dans la mise en œuvre du Projet.

De même, les personnes rencontrées ont souligné et valorisé la compétence, l'engagement et le dynamisme de l'équipe du Projet.

Les personnes rencontrées ont confirmé l'engagement institutionnel et politique pour les réformes dans le domaine pénitentiaire ; L'engagement de la DGAPR pour la réinsertion des détenus à travers l'ancrage des leviers des réformes .Et la mise en place d'infrastructures tout au long du Pays implique le respect selon un expert international interviewé par l'évaluatrice.

Les experts rencontrés ont relevé des résistances au changement au départ des formations; Elles ont tendance à se dissiper au fur et à mesure de l'évolution de la formation ; Une prise de conscience qui n'est pas toujours verbalisée est relevée.

---

<sup>37</sup>Le PNUD est l'unique partenaire ayant travaillé sur la société civile avec le ministère de la justice selon le proposal des USA relatif à la phase prolongation du projet.

Les professionnels rencontrés ont souligné également l'importance du facteur « conviction » pour l'acteur de réinsertion. Certains ont fait allusion à des décideurs non convaincus.

Le Projet agit sur le changement de vision via la déconstruction des perceptions et des pratiques incrustées chez les personnels de la DGAPR et aussi chez d'autres parties prenantes.

Contrairement à l'engagement reconnu au Ministère de la Justice pour le Projet ; Le MSNFCF qui est une partie prenante très importante pour le Projet n'a pas manifesté de l'engagement à l'encontre de ce dernier malgré sa sollicitation au départ par l'UGP (cf. Point 5 : Produit 3). Ce n'est que vers la fin du Projet et suite aux orientations stratégiques du Président de la République que ce secteur s'est manifesté à travers une demande de collaboration adressée à l'UGP.

Le document du Projet indique l'institution nationale des droits de l'homme, actuellement le conseil national des droits de l'homme (CNDH), comme partie prenante du Projet<sup>38</sup>. Cette institution n'a pas été impliquée dans le Projet ; Elle aurait, éventuellement, apporté une valeur ajoutée aux réalisations du Projet<sup>39</sup>

La durabilité est subordonnée à l'appropriation ; les efforts du Projet ont été concentrés sur l'allocation des fonds aux aspects acquisition d'outils de réinsertion et à la formation des personnels de première ligne notamment les psychologues sur ces outils.

Lors de la visite rendue par l'évaluatrice au SEO de l'établissement de Kolea, une rencontre s'est effectuée avec une psychologue ayant bénéficié des formations sur les tests et les programmes de traitements et qui a participé à leur traduction du Français à l'Arabe. Cette même psychologue est chargée de reproduire la formation dont elle a bénéficié aux autres psychologues à travers le territoire national sur la base des manuels des programmes acquis via le Projet.

Il s'agissait aussi selon les gestionnaires du Projet au niveau du PNUD et de la DGAPR d'agir sur l'appropriation et de dissiper les acquis et savoirs adaptés au contexte algérien à travers le territoire national.

Le rapport du CREAPY cité plus haut affirme ce qui suit « Les participants semblent maîtriser les concepts abordés. Aussi, il apparaît qu'ils présentent toutes les capacités nécessaires afin d'animer les activités fournies dans le programme

L'adoption des programmes et traitements individuels en matière de prise en charge psychosociale des détenus renforcée par la formation des psychologues représente la pierre angulaire de la réforme pénitentiaire algérienne ; Autour de cet acquis gravitent les autres actions du Projet notamment celles en rapport avec l'intervention de la société civile institutionnalisée via la plateforme des services extérieurs et optimisée par les formations et les voyages d'étude.

---

<sup>38</sup>Ex-Commission Nationale de Promotion et de Protection des Droits de l'Homme (CNPPDH):

<sup>39</sup> Les agences spécialisées des Nations Unies, en partenariat avec la commission nationale de promotion et de protection des droits de l'Homme (CNPPDH), proposeront des programmes de sensibilisation, d'information, formation ou traitement spécifiques à l'égard des groupes vulnérables, notamment:  l'information des détenus en matière de leurs droits et obligations, suivant les principes mêmes du Code 20 et en faisant participer les agents de détention ;  Des programmes de formation, d'information et des sessions de discussions sur la prise en charge des besoins particuliers des détenues femmes, femmes accompagnées de bébés et mineurs. Ces programmes porteront sur les droits des femmes, les femmes enceintes et mères privées de liberté ; o les mesures non privatives de liberté pour les délinquantes (règles de Bangkok) et prévues dans la loi Algérienne ; Les droits des enfants qui accompagnent leur mère ; Les droits des mineurs détenus (Règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté) et le droit Algérien ; Des programmes de formation, d'information et des sessions de discussions conjointes incluant les détenus, les personnels de prison (éducateurs et surveillants), le personnel médical et les assistantes sociales sur les risques de transmission du VIH SIDA et des maladies sexuellement transmissibles et les droits des personnes vivant avec le VIH SIDA. Ils contribueront à réduire la transmission de ces maladies à l'intérieur des prisons et de promouvoir l'inclusion des détenus vivant avec le VIH en réduisant les barrières physiques et psychologiques qui les séparent de leurs codétenus. S'ils sont déjà exclus en prison, les détenus vivant avec le VIH SIDA auront d'autant plus de difficultés à s'intégrer par la suite dans la société. Des discussions de groupe aideront à rompre les tabous, les préjugés et redonner confiance ; La prise en charge de la toxicomanie, de la prévention du suicide et de la prévention de maladies particulières telles que les hépatites C et B.

La prise de conscience chez les intervenants de première ligne quant à ce rôle pour la réussite de la réinsertion d'une population carcérale composée en grande majorité de jeunes (80%) est palpable. La spécificité de la prise en charge de certains groupes est mise en exergue même si l'approche droits humains n'est pas très présente chez la majorité des acteurs rencontrés notamment par rapport aux, femmes en détresse, personnes âgées, personnes en situation de handicap.

Un expert interviewé a décrit les professionnels formés comme étant les pionniers d'une nouvelle ère qui s'inscrit dans la durée. Ce même expert a souligné l'importance de la notion d'évaluation qui doit s'inscrire dans la durée (Évaluation des performances des différents services).

Le cadre législatif et institutionnel des réformes a été un élément favorable au succès du Projet (cf. point 1.2.2).

En Octobre 2021 le Président de la République a décidé d'élargir la prime du chômage aux ex-détenus(es) ; Les déclarations du Ministre de la Justice sont très favorables à la l'approche de réinsertion des détenus (voir chapitre pertinence –point 5).

La volonté de pérenniser l'impact du Projet était présente depuis le lancement de ce dernier ; Les décideurs ont privilégié l'implication des cadres et fonctionnaires dans la mise en œuvre et la réalisation des produits du Projet ; En effet les outils et activités suivants ont été réalisés par les professionnels de la DGAPR: traduction des programmes de traitements par les psychologues des SEO<sup>40</sup> ; cahiers des charges des tests élaborés par les fonctionnaires et psychologues ; guide relatif à l'organisation et au fonctionnement des SE; la plateforme informatique du réseautage OSC –DGAPR développée par trois ingénieur la DGAPR (avec l'appui du PNUD) ayant assuré eux même par la suite la formation relative à cette plateforme ;les formations relatives aux traitements reproduites par les psychologues formées dans le cadre du Projet et ayant elles-mêmes assuré la traduit les manuels des tests et des traitements .

La DGAPR a misé sur la qualité scientifique des outils de réinsertion via une expertise avérée (test et programmes de traitement) en les adaptant au contexte algérien sans impact sur la qualité

Elle a misé aussi sur la formation de ses fonctionnaires et ses professionnels ; Les experts et formateurs interviewés ont souligné l'existence d'un potentiel d'expérience et d'expertise chez les participants et participantes notamment les psychologues. De même leur engagement et leur volonté d'apprendre et de changer sont relevés.

L'alternance entre théorie et pratique en matière de formation a optimisé le savoir-faire des psychologues formés ; Cette alternance a permis la mise en situation et la pratique des outils en les adaptant au contexte Les voyages d'études (en catalogne) ont permis une mise en situation réelle.

Selon les experts de l'ACCD<sup>41</sup> les voyages ont été un élément clé dans la transformation de la prise en charge des détenus; Et le soutien des autorités centrales de la DGAPR était un levier pour la réussite des actions relatives aux programmes des traitements.

Des projets et programmes se sont déroulés durant la vie du présent Projet .Ils sont cités dans le point 2.4 de ce rapport ; Le Projet objet de cette évaluation a capitalisé sur les travaux réalisés dans le cadre du projet Justice II (cf. chapitre efficacité).

---

<sup>40</sup>La traduction des manuels des cinq programmes en langue arabe a aussi été organisée sous forme d'atelier de travail qui a eu lieu du 24 au 27 juin 2018.À cette occasion, les 30 psychologues chargés de traduire et d'adapter les programmes se sont réunis afin de finaliser leurs actions et produire une version Algérienne programmes de traitement individuels des détenus.

<sup>41</sup> Rapport d'activité de formation de l'ACCD

Toutefois, il y a lieu de relever que, selon les représentants des bailleurs rencontrés, le contexte de la Pandémie a rendu difficile les rencontres entre PTF et bailleurs de fonds pour coordonner les actions de coopération notamment autour d'éventuelles actions complémentaires au Projet.

## **6.6 Le système de coordination dirigé par le Gouvernement et impliquant les intervenants locaux et bailleurs**

La coordination autour de la réinsertion via le comité interministériel de coordination ainsi que tous les aspects notés ci-dessus sont très favorables à la pérennité des acquis du Projet.

Les experts de l'ACCD interviewés par l'évaluateur lors de l'évaluation à mi-parcours ont précisé que « Le changement s'opère tous les maillons de la chaîne doivent avoir une compréhension commune, communiquer et se coordonner, ce qui reste un défi actuel dans le système pénitentiaire algérien. Les impulsions hiérarchiques sont nécessaires pour lancer le processus, mais ne remplacent pas la coordination des acteurs de terrain. Ici, l'objectif de changement se heurte aux habitudes de fonctionnement au sein des établissements pénitentiaires ».

La mission terrain a permis de constater l'ancrage de la réforme via l'intervention du Projet. Les leviers vers le changement profond sont mis sur les rails notamment pour ce qui est de la perception du rôle et de la mission du système pénitentiaire.

Ceci est un extrait du rapport de mission de l'ACCD : «les participants sont préparés, motivés et certains d'entre eux ont commencé à appliquer le plan de travail individuel. Ils ont hâte de commencer à appliquer le programme de traitement, mais n'avaient pas les manuels définitifs jusqu'ici pour commencer à bien implémenter ce dernier».

Le rapport de formation restitué par le CRAPSY<sup>42</sup> a relevé les aspects suivants auprès des participants et participantes aux formations relatives aux tests : « Engagement et motivation des participants ; Compétence et niveau des participants ».

Le même rapport considère que l'efficacité des SEO « est subordonnée à la compétence des personnels – et d'abord des psychologues – qui auront la charge de superviser et de conduire l'application des mesures arrêtées de manière opérationnelle. C'est dire que la formation de ces personnels ne peut être dissociée de la conception des services d'évaluation et d'orientation, eux-mêmes, et de la politique générale qui sous-tend leur création ».

Il n'existe pas actuellement de mécanisme de coordination dirigé par le Gouvernement impliquant les intervenants locaux et les partenaires techniques et financier(PTF) et bailleurs pertinents (objet de recommandation). Selon les responsables du PNUD interviewés, un mécanisme a existé à un moment donné. Il s'agit du 'Groupe efficacité du développement' piloté par le MAE. Il englobait des groupes thématiques à l'intérieur dont le groupe Justice.

La coordination entre bailleurs ainsi que la coordination avec les Secteurs est faible, selon ces mêmes interlocuteurs du PNUD. Cela représente pour le PNUD un des défis les plus importants. Relevons ici que le PNUD est chef de fil en matière de Gouvernance.

Ces interlocuteurs considèrent qu'il est important d'avoir ce genre de mécanisme qui permet une concertation autour des actions de développement entre bailleurs de fonds et partenaires techniques et financier. Cela éviterait de faire des duplications d'efforts et de mieux cibler les interventions. Le Pays gagnerait en bénéfice avec un mécanisme pareil.

---

<sup>42</sup> Acquisition de tests et d'échelles d'évaluation psychologiques.-Contrat PNUD – CREAPSY

## 6.7 La continuité de la Coopération : nouvelle phase du Projet

Le Projet figure parmi les priorités du cadre de coopération stratégique 2022-2026 du Système des Nations Unies en Algérie selon la Représentante Résidente (RR) du PNUD rencontrée. Il est juste question de mobiliser les fonds nécessaires pour cette intervention selon elle.

Pour les autres bailleurs de fonds rencontrés, le Projet est orienté vers des services pour des catégories vulnérables et traite de problèmes sociétaux. Il est de ce fait susceptible d'attirer des fonds pour la pérennisation de ses actions. Ces mêmes parties prenantes ont souligné l'impact de la Pandémie sur les fonds dédiés à la Coopération. Ils ont été en grande partie redirigés vers les actions en rapport avec la Covid-19. Par ailleurs ils affichent leur volonté à appuyer la mobilisation des fonds de leurs Gouvernements respectifs pour accompagner une éventuelle nouvelle phase du Projet.

Une note verbale a été destinée par le MJ via le MAE au PNUD le 20 juillet 2020 visant à développer une nouvelle phase de coopération eu égard aux « résultats probants de l'actuel Projet ». Les pistes de collaboration seront identifiées au sein de la prochaine réunion du CNP qui était prévue au 25 janvier 2022 (qui n'a toujours pas eu lieu au moment de la rédaction de ce rapport). Les échéances seront définies pour la production du document du Projet relatif à cette nouvelle phase selon le rapport d'avancement du Projet pour l'année 2020.

Ci-après sont citées les principales suggestions de la DGAPR pour la poursuite de la coopération avec le PNUD telles que citées dans le rapport d'avancement de 2022-2021 comme suit :

- Appuyer les services en charge de l'évaluation et de l'orientation à l'effet de mettre en place un système intégré de planification et de gestion de peines de détenus notamment via la modernisation des outils de travail.
- Renforcer le système de gestion des détenus dangereux et la gestion des crises dans les prisons.
- Améliorer le cadre d'accompagnement des détenus après leur libération en renforçant la coopération entre la société civile et les services extérieurs dans le processus de réinsertion de la femme ex détenue.
- Améliorer la gestion des détenus condamnés par des peines longues tout en veillant au respect des règles en la matière.
- Développer un programme de formation de formateurs de la DGAPR dans différents thèmes pédagogiques.

## 6.8 Égalité des sexes et approche fondée sur les droits humains

L'approche Genre émane d'une préoccupation d'éthique et d'optimisation des bénéfices générés par les projets de développement en direction des femmes et des hommes, des filles et des garçons, sachant que chaque genre a ses propres spécificités en termes de besoins et intérêts.

Les documents du Projet ([Prodoc et partie extension](#)) ne sont pas sensibles au genre conformément aux normes et standards internationaux notamment ceux du Système des Nations Unies (voir lien <https://unsdg.un.org/sites/default/files/Manuel-reference-integration-genre-programmation-conjointe-ONU.pdf>).

Dans la revue annuelle de 2018 au point 3 « risques et problèmes mis jours » il est relevé ce qui suit : *Risques spécifiques à une intégration de l'approche genre*

Le projet objet de cette évaluation dans sa globalité englobe des mesures sexo-spécifiques destinées aux femmes détenues dans le cadre du Produit 2<sup>43</sup> et également le Produit 3 par

---

<sup>43</sup> «Élaboration des spécifications requies des programmes de prise en charge individuels adaptés à la population carcérale algérienne »

rapport à la création de centres d'accueil pour femmes ex-détenues<sup>44</sup>. En revanche la dimension Genre n'apparaît pas comme axe transversal dans le Projet (cf. Point 6.Recommandations).

Les termes de référence examinés ne prennent pas en compte cette dimension également<sup>45</sup>. Il s'avère important d'intégrer cette dimension dans les TDR et les cahiers de charges. Et de veiller à avoir des données désagrégées par sexe (de même que d'autres catégories vulnérables).

Les indicateurs ne sont pas sensibles au genre. Le document initial du Projet n'évoque pas le cadre législatif et institutionnel relatif à l'égalité des sexes et ne s'aligne pas sur les stratégies nationales en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes.

Les données du Projet ne sont pas déagées par sexe. Ça aurait permis une illustration plus précise de la participation des femmes et des hommes aux différentes activités du Projet

L'examen des rapports relatifs aux voyages d'échanges et des listes de participation aux formations reflète l'accès des femmes aux bénéficiaires du Projet

En ajout référentiel juridique qui a été précisé au point 2.2.1, sont indiqués ci-après les stratégies et les mécanismes nationaux en la matière : Les acquis en faveur de l'égalité de genre introduits au niveau législatif et institutionnel sont l'aboutissement du combat des associations féminines mais, ils émanent aussi d'une volonté politique visant la mise en conformité des lois nationales avec la Constitution et les engagements internationaux de l'État. L'examen de la conformité des lois nationales avec les instruments internationaux, ainsi que plusieurs réformes favorables aux droits des femmes ont été réalisées suite à la mise en place en 1999, de la commission ad-hoc pour la réforme de la Justice (cf. Point 2.2.1)

Le discours présidentiel à plus haut niveau - a été jusqu'ici - très favorable à l'égalité entre les sexes. Le Président de la République a usé de son droit de légiférer par ordonnance pour introduire des lois favorables à l'égalité de genre. Le Gouvernement a mis en place plusieurs mécanismes et stratégies visant l'autonomisation des femmes.<sup>46</sup>

En revanche, au sein de la société comme au niveau des structures intermédiaires (niveau méso) de l'administration, il n'existe pas encore une réelle appropriation ni acceptation de l'égalité hommes – femmes. D'où le manque de rigueur dans l'application des lois en sa faveur et le manque de motivation par rapport à l'intégration de la dimension genre au niveau des politiques publiques malgré les dispositifs existant au niveau institutionnel<sup>47</sup>.

Malgré la loi coercitive et dissuasive, la violence à l'égard des femmes persiste sous couvert de normes socioculturelles. (Voir déclarations de la DGSN à l'occasion du 25 novembre et résultats de la MICs2019<sup>48</sup>)

Une forte résistance a été palpée chez certains personnels de la DGAPR rencontrés lors de la conduite de la mission terrain par rapport à la question des violences faites aux femmes et pour la consolidation du centre pilote pour l'hébergement des femmes ex – détenues. Les expressions telles que la « cela relève de la spécificité de notre contexte » « il n'y a pas de violence chez nous » ont été relevées. Notons que la corrélation entre la violence faite aux femmes et leurs délinquance est avérée Cet aspect est en lien direct avec le traitement et la réinsertion des femmes détenues.

<sup>44</sup> Étude de faisabilité d'un centre d'accueil pour femmes sortant de prison

<sup>45</sup> Il est important d'intégrer la dimension genre dans les termes de référence et les cahiers de charge. Cela implique son intégration dans la justification / contexte, les résultats et livrables attendus, ainsi que la démarche méthodologique.

<sup>46</sup> Dont : Le Conseil National de la Famille et de la Femme, affilié au secteur englobant le mécanisme genre en l'occurrence le MSNFCF-La stratégie nationale de lutte contre la violence à l'égard des femmes 2007-2013, Stratégie nationale de la famille 2010-2014<sup>46</sup> Décrets présidentiel n°13 312 du 11 septembre 2013 et n° 14-154 du 5 mai 2014 portant nomination des membres du Gouvernement pour la mise en œuvre de cette stratégie La stratégie nationale d'intégration et de promotion de la femme 2008-2014, Plan d'action national pour la promotion et l'intégration de la femme (2010-2014)-Plan national pour la promotion de la femme rurale (2015/2019).

<sup>47</sup> Analyse issue de travaux antérieurs de l'évaluatrice.

<sup>48</sup> [https://www.unicef.org/algeria/media/1441/file/Enqu%C3%AAtes%20par%20Grappes%20C3%A0%20Indicateurs%20Multipl%20\(MICS6\)%202019.pdf](https://www.unicef.org/algeria/media/1441/file/Enqu%C3%AAtes%20par%20Grappes%20C3%A0%20Indicateurs%20Multipl%20(MICS6)%202019.pdf)

Le Projet a mis en exergue les contraintes des femmes détenues mais pas assez celles des autres catégories (Toxicomanes, mineurs, récidivistes ectr).

Le document de formulation du Projet considère les personnes en situation de handicap en tant que « Cible ». De ce fait le suivi des impacts des actions du Projet sur cette cible est à prendre en compte. Cette cible est bien prise en compte à travers son intégration dans l'action « réponse à la Covid-19 » appuyée par la Suisse. En revanche sa prise en considération à un 'autre niveau de la mise en œuvre du Projet n'apparaît pas.

En accord avec le point focal -évaluation du PNUD (commentaire du rapport de démarrage), l'évaluatrice a intégré l'aspect handicap à la grille d'analyse. En effet, il s'agit de prendre en compte les droits de cette catégorie conformément aux standards nationaux et internationaux. Cette prise en compte implique leur visibilité via leur recensement systématique, l'identification de leur besoins spécifiques et la réponse à ces besoins.

Les détenus en situation de handicap ne sont pas systématiquement identifiés dans la statique de la DGAPR. A l'occasion de l'opération rapide relative à la réponse à la Covid-19 des instructions ont été données aux établissements pour recenser les personnes handicapées dans chaque établissement.

Les entretiens avec différents acteurs laissent apparaître un manque de maîtrise chez les acteurs de la réinsertion sur l'approche droits humains notamment l'approche Genre et l'approche Handicap. ( voir <https://www.undp.org/library/undp-gender-equality-strategy-2018-2021> / <https://www.un.org/development/desa/disabilities/issues/mainstreaming-disability-in-the-development-agenda-2.html>)

## 7. Conclusions

Les principales conclusions valident :

- La pertinence élevée des objectifs assignés au Projet et de la méthode organisationnelle pour sa mise en œuvre. Cela confirme que le champ du Projet est bien porteur de changement.  
Les résultats obtenus sont à mettre en miroir avec l'ampleur de la théorie du changement qui doit toucher systématiquement toutes les structures et personnels du secteur.
- Le degré d'efficacité élevée de la mise en œuvre des actions du Projet.  
Le démarrage a été lent, passant par une phase nécessaire pour l'apprentissage et la mise en œuvre de mécanismes de gestion .Il a connu par la suite une phase de croisière accélérée à la hauteur des moyens mis à la disposition du Projet.  
Cette efficacité est cependant atténuée voire insuffisante en ce qui concerne les activités de réinsertion notamment en phase post- carcéral. C'est ainsi qu' en ce qui concerne le produit relatif au centre d'hébergement pour les ex -détenues l'évaluation conclue que la maturation de l'objectif de création du Centre n'as pas évalué et mitigé les risques potentiels relatifs à la mise en œuvre notamment les résistances des institutionnels dues à la force de la sectorialisation .
- Le transfert de compétence et de savoir-faire a été effectif. Les acteurs du Projet ainsi que les organisations qui ont été impliquées ont acquis des compétences complexes qui garantissent l'extension des actions dans la perspective de généraliser l'application des résultats obtenus.

Cependant, le Produit dédié aux OSC est un cadre qui reste à approfondir notamment pour ce qui est du renforcement de l'accompagnement post -carcéral.

- Le besoin en réflexion et théorisation, qui relève des institutions universitaires de recherche, indépendante du secteur, autour des « success stories » rendant crédible

le transfert de ces dernières dans le cadre des échanges Sud-Sud et qui devrait prendre appui sur les échanges conduits au niveau diplomatique.

Des conclusions sous-jacentes aux principales sont exposées ci-dessous.

### ***Des difficultés inhérentes au travail de réinsertion des services extérieurs***

Des difficultés surviennent au stade de la prise en charge en phase post -carcéral ce qui encourage souvent la récidive des détenus(es) libérés dans les trois mois suivant la sortie. Elles sont citées ci-après;

- La faible coordination entre les SE et SEO en matière de préparation de la sortie des détenus(es) ; Une fois à l'extérieur de l'établissement, la personne libérée est coupée de la dynamique de prise en charge dont elle bénéficiait à l'intérieur de l'établissement.
- L'incapacité des SE à remédier aux besoins des détenus fraîchement libérés sans ressources et sans hébergement notamment les femmes.

### ***Insuffisance à prendre en considération en matière de partenariat OSC-DGAPR***

Le Projet a mis en exergue le rôle cardinal des associations de la société civile en matière de réinsertion. Il a structuré son intervention et renforcé ses liens avec la DGAPR via les actions et mécanismes réalisés notamment la plateforme numérique.

Des malentendus sous –tendent les relations DGAPR - OSC : Les cadres et professionnels de la DGAPR ont tendance à considérer que les associations –mis à part certaines comme les scouts musulmans ou IQRAA -n'ont pas atteint la maturité nécessaire au rôle qui leur est attribuées .Et qu'elles manquent de professionnalisme, de structuration et suscitent des réticences fondées sur des antécédents négatifs. De leurs coté les associations considèrent que leurs travail n'est pas considéré par les fonctionnaires de la DGAPR (minimisé selon une animatrice d'association rencontrée).

Il existe une motivation pour le travail de réinsertion chez les OSC partenaires de la DGAPR notamment celles ayant bénéficié de voyages d'échange. Cependant ces associations manquent de spécialisation en matière pénitentiaire. De même que de compétences et de moyens matériels, techniques et d'espaces.

L'action des associations en matière de réinsertion est très faible dans certaines régions notamment celles du sud.

Sur le terrain les Ministères partenaires de la DGAPR ne consolident pas ce partenariat, les associations font face à beaucoup d'obstacles avec les services du Ministère de la jeunesse et des sports et le MSNFCF.

L'intervention des OSC, malgré ses écarts, contribue à la réinsertion professionnelle et psychologique des détenus ; Son efficacité demeure tributaire d'un appui institutionnel; Cela interpelle en premier lieu le secteur de la Solidarité nationale et celui de la Jeunesse et Sports, dont le mandat et les attributions, portent sur l'appui et la promotion du tissu associatif.

### ***Des insuffisances en matière de prise en charge des catégories vulnérables***

La prise en charge des catégories vulnérables n'est pas suffisante; Les groupes vulnérables ont des besoins spécifiques nécessitant des approches adaptées.

Le maintien de liens familiaux nécessite un renforcement notamment auprès des détenus femmes et mineurs ; Ce manque impacte la motivation chez ces catégories, sachant que l'axe motivation est l'un des quatre piliers des programmes de traitement tels qu'indiqué par l'ACCD dans leur rapport de formation.

Le taux de récidive est élevé chez les détenus femmes et mineurs. Leur réinsertion demeure tributaire de l'acceptation et de l'encadrement familial; À cet effet, le rôle de l'assistance sociale dans l'établissement des liens entre l'intérieur et l'extérieur et le maintien des liens familiaux s'avère nécessaire.

### ***Faible maîtrise de l'approche droits humains constatée chez les acteurs de la réinsertion.***

Les personnels et professionnels de la DGAPR rencontrés font montre d'engagement et véhiculent des valeurs humaines en faveur des personnes vulnérables. Cependant de fortes résistances ont été relevées auprès des acteurs rencontrés par rapport aux questions liées aux femmes détenues et à la violence qui les atteint à l'extérieur (en amont ou en aval de leur incarcération).

### ***Des difficultés rencontrées par les femmes détenues libérées***

Des difficultés sexo –spécifiques sont vécues par les femmes détenues à leur libération ; Ce qui favorise leur récurrence dans les premiers mois de leur libération. À cet effet Il s'avère nécessaire de mettre en place des centres régionaux dédiés à l'hébergement des femmes ex-détenues. Cette question interpelle en premier lieu le MSNFCF qui englobe le « mécanisme national genre ».

### ***Des résistances au niveau institutionnel et sociétal par rapport à la réinsertion***

Il existe des résistances de la part des secteurs gouvernementaux partenaires de la DGAPR par rapport à la consolidation des conventions bilatérales sur le terrain notamment les directions de la jeunesse et des sports et les organes du MSNFCF(DASS).

De même, un décalage en termes de vision de réinsertion entre la DGAPR et d'autres secteurs et entités est relevé. Ces résistances reflètent celles qui règnent au niveau sociétal. D'où le rejet des détenus hommes et femmes par leurs parents et leurs entourage notamment les employeurs potentiels. Cela restreint les chances de réinsertion socio professionnelle et favorise la récurrence.

### ***Le besoin en appui logistique exprimé par les acteurs de réinsertion***

Le document initial du Projet prévoyait dans le cadre de l'activité 2.2, l'appui logistique à la mise en œuvre des programmes de traitement sur le territoire national. ; Le besoin en appui logistique aux SEO est toujours présent notamment en matière informatique; Le volume des dossiers est impressionnant; Le traitement des tests est coûteux en termes de temps et d'efforts et nécessite une modernisation.

De même, le traitement relatif à la thérapie multifamiliale nécessite une logistique adaptée à la réception des familles en vue d'établir la relation de confiance nécessaire à cette thérapie.

## **8. Recommandations**

### **8.1 En direction de la DGAPR**

#### **i. Renforcer la prise en charge des détenus en situation post-carcéral**

Il convient en vue de remédier aux difficultés relevées de:

- Renforcer les compétences des personnels des SE notamment les psychologues par des formations telles que celles déployées pour les personnels des établissements (thérapies multifamiliales).
- Renforcer l'implication des professionnels des SE particulièrement les psychologues dans le suivi des détenus en collaboration avec les intervenants au sein des établissements,
- Renforcer l'action des OSC partenaires des SE. (capacités matérielles et compétences humaines).

#### **ii. Renforcer la prise en charge des catégories vulnérables : Le rôle incontournable de l'assistant(e) social(e).**

- Former les personnels de la DGAPR ainsi que les autres acteurs de la société civile à l'approche droits humains notamment l'approche genre et handicap.
- Renforcer les compétences des psychologues notamment celles en charge des traitements des femmes et des mineurs par des formations en matière de thérapie de groupe, Thérapie familiale ainsi que des techniques cognitivo – comportementales – TCC

- Renforcer le travail de réinsertion par l'intervention des assistants sociaux hommes et femmes notamment dans les pavillons des mineurs et des femmes. Si nécessaire, suppléer au manque des assistants par la formation des agents de réinsertion au métier d'assistance sociale.

### **Les considérations relatives à certaines catégories de détenus vulnérables**

L'attention particulière accordée aux détenus vulnérables notamment les mineurs, les femmes et les personnes handicapées<sup>49</sup> est justifiée par les considérations suivantes.

- **La particularité des caractéristiques et besoins des femmes détenues**

Avant l'adoption des Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et des délinquantes dites règles de Bangkok le système de justice pénale au niveau international ne faisait pas de différence en matière de traitement des détenus et détenues ou délinquants et délinquantes. Il s'est avéré ensuite que traiter les hommes et les femmes détenus de façon identique ne permet pas d'atteindre l'égalité ou l'équité de genre eu égard aux spécificités liées au rôle social et aux attribues biologiques des femmes.

Les besoins des femmes et des jeunes filles détenues, -dont le taux ne représente pas plus du dixième de la population carcérale - sont restés ignorés longtemps par les systèmes de justice pénale.

À cet effet, les Règles de Bangkok ont été adoptées le 10 décembre 2010 par l'Assemblée générale des Nations Unies (Résolution A/RES/65/229)<sup>50</sup> ; elles sont dédiées essentiellement à la protection des droits des délinquantes et des détenues, abordant de façon explicite leur besoins et les situations variées dont elles sont issues (discrimination, violences basées sur le genre entre autres).

Ces règles représentent le premier instrument international abordant la question des enfants se trouvant en prison avec leurs parents (essentiellement les mamans).

- **Une détention favorable à la réinsertion sociale pour les mineurs**

Les deux principaux instruments juridiques internationaux en rapport avec les détenus (es) mineurs sont respectivement :

L'Ensemble de règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs (Règles de Beijing - résolution 40/33 du 29 novembre 1985 de l'Assemblée générale) ; Et les règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté adoptées le 14 décembre 1990 (résolution 45/113 de l'Assemblée générale) ; Elles stipulent que la justice pour mineurs devrait protéger les droits et la sécurité des mineurs et promouvoir leur bien-être physique et moral.

Il s'agit d'adapter la détention aux principes des droits de l'homme et de parer aux effets néfastes de la détention et de favoriser l'insertion sociale des mineurs incarcérés

Ces règles s'appliquent à tous les mineurs « sans aucune distinction fondée sur la race, la couleur, le sexe, l'âge, la langue, la religion, la nationalité, les opinions politiques ou autres, les convictions ou pratiques culturelles, la fortune, la naissance ou la situation familiale, l'origine ethnique ou sociale, et l'incapacité.

- **Une détention prenant en compte la situation de handicap et les aspects gériatriques des détenus**

Les personnes avec handicap<sup>51</sup> représentent un nombre consistant de détenus (es) à travers le monde. Le handicap peut être physique ou dû à des problèmes ou maladies d'ordre mental (déficiences cognitives intellectuelles).

Les personnes handicapées<sup>52</sup> sont exposées à des risques dans les établissements pénitentiaires. La CRPD à l'article 2 stipule la nécessité des aménagements raisonnables dans les lieux de détention ;

<sup>49</sup> Terminologie de la CRDPH retenue par l'évaluatrice.

<sup>50</sup>Elles ont été adoptées à l'unanimité par les états membres des NU ; ma communauté internationale a ainsi reconnu que les femmes dans le système de justice pénale ont des caractéristiques et des besoins particuliers et a ainsi convenu de prendre cela en compte

Les règles de Bangkok concernent les détenues en attente de jugement et les commandées à une peine de prison ; et également les enfants demeurant avec leurs parents détenus en prison<sup>50</sup>

Elles sont complémentaires des règles minima pour le traitement des détenus et les règles des NU pour l'élaboration de mesures non privatives de liberté (règles de Tokyo).

<sup>51</sup>Par personnes handicapées on entend des personnes qui présentent des incapacités physiques, mentales, intellectuelles ou sensorielles durables dont l'interaction avec diverses barrières peut faire obstacle à leur pleine et effective participation à la société sur la base de l'égalité avec les autres.

De même les Règles de Mandela (Règle 5.2) exhortent les administrations pénitentiaires à « apporter tous les aménagements et les ajustements raisonnables pour faire en sorte que les détenus souffrant d'une incapacité physique, mentale ou autre aient un accès entier et effectif à la vie carcérale de façon équitable ».

Une personne est considérée âgée ou gériatrique à partir de l'âge de 65ans selon les professionnels de la santé et également selon la loi algérienne<sup>53</sup>. Les établissements pénitentiaires ne disposent généralement de moyens assez suffisants pour répondre aux besoins des personnes âgées avec un état de santé précaire ou un handicap physique<sup>54</sup> ; Et ainsi ces personnes se voient contraintes à composer avec un environnement défavorable (mauvais éclairage, lits superposés trop hauts, escaliers, toilettes trop basses). De ce fait, les résidents âgés sont souvent confrontés à des syndromes gériatriques en plus des maladies chroniques, tels que les chutes fréquentes, la déficience cognitive, sensorielle, l'incontinence. D'où la nécessité de l'évaluation gériatrique des personnes âgées lors de l'admission dans l'établissement pénitentiaire Et aussi d'un examen réguliers adapté ; En plus de programmes d'éducation et de formation appropriés<sup>55</sup>.

## 8.2 En direction du PNUD et de la DGAPR

### iii. Renforcer l'action des OSC partenaires de la DGAPR

Il convient de faire jouer leur rôle aux Ministères de la Solidarité Nationale de la Famille et de la Condition de la Femme et le Ministère de la Jeunesse et des Sports dans le renforcement des capacités des OSC partenaires de la DGAPR dans le cadre des conventions bilatérales et la coordination au sein du comité interministériel de coordination.

Il est préconisé également de lancer des appels à proposition en direction des OSC portant sur le financement d'actions de renforcement des capacités et compétences en matière de réinsertion des détenus(es).

### iv. Ancrer l'approche droit humains auprès des acteurs de réinsertion

Il est recommandé de renforcer les capacités des personnels et professionnels en matière d'approche droits humains notamment l'approche inclusive du genre et du handicap.

L'approche fondée sur les droits de l'homme (*Human Rights-Based Approach, /HRBA*) est un cadre conceptuel appliqué au processus de développement humain ayant pour base normative les exigences internationales en matière de droits de l'homme et pour objectif opérationnel la promotion et la protection des droits de l'homme. Il s'agit à travers cette approche d'analyser les inégalités qui sont au cœur des problèmes de développement et de combattre les pratiques discriminatoires et la distribution inéquitable du pouvoir, qui entravent les progrès en matière de développement et entraînent la formation de groupes de populations laissées pour compte<sup>56</sup>.

**Le Processus de production du handicap (PPH) est un** outil qui prend en compte la déficience de la personne, le contexte où elle évolue, de son entourage et les facteurs environnementaux. Il montre que la réalisation des activités quotidiennes d'une personne handicapée peut être influencée par le renforcement des capacités ou la compensation des incapacités par la réadaptation et des aides techniques, mais également par la réduction des obstacles dans l'environnement. **La responsabilité du handicap n'est pas placée sur la personne**<sup>57</sup>.

Lors de la conception d'un Projet il est important de s'assurer que les aspects liés au Genre sont pris en compte dans l'analyse de la problématique (phase de formulation)

Il convient aussi d'analyser la capacité des partenaires par rapport à la prise en compte de cette dimension (pour un éventuel renforcement des capacités en la matière), Et de définir sur la base des

<sup>52</sup>La terminologie utilisée est reliée a un modèle voire approche du handicap :Personnes handicapées / personnes en situation de handicap / personnes à besoins spécifiques. La terminologie « personne en situation de handicap » souligne l'aspect situationnel, liée à l'environnement de la personne L'utilisation de« personne handicapée est adoptée par la CDPH.

<sup>53</sup> Loi n° 10-12 du 29 décembre 2010 relative à la protection des personnes âgées

<sup>54</sup> Dans le milieu carcéral, il est souvent question de vieillissement accéléré ; Le fait est que plusieurs détenus présentent des troubles chroniques multiples, physiques et /ou mentaux ainsi que des déficiences physiques à un âge relativement précoce ; Souvent ces personnes ont fait face à des conditions de vies difficiles (manque d'abri, addictions à la drogues et à l'alcool, accès limité aux soins

<sup>55</sup> Principes des Nations Unies pour les personnes âgées -Adopté par la résolution 46/91 de l'Assemblée générale du 16 décembre 1991 (point 4).

<sup>56</sup> Déclaration de 2003 sur une vision commune d'une approche fondée sur les droits de l'homme pour la coopération pour le développement.

<sup>57</sup> Les obstacles peuvent être matériels ou sociétaux ou psychologiques.

résultats d'une **analyse genre** la logique d'intervention sensible au Genre (objectifs, indicateurs résultats, activités).

**v. Remédier à la situation de détresse des femmes ex détenues**

Il est recommandé que le centre pilote d'hébergement des femmes ex- détenues soit une structure de proximité plurivalente et multisectorielle qui tend vers la prise en charge psychosociale et l'autonomisation des ex -détenues en situation difficile. Il convient de veiller à:

- Ce qu'il soit un espace de coordination entre différents intervenants dans la chaîne de prise en charge et d'insertion socio -professionnelle des femmes .
- Que le portage administratif soit assuré par une association partenaire bénéficiaire d'un voyage d'échange<sup>58</sup> ;
- Que le pilotage du Centre soit assuré par un comité constitué des représentants(es) des différents intervenants dans la chaîne de prise en charge et d'insertion socio-économique dont la majorité composent au sein du comité interministériel de coordination ,à savoir :
  - ✓ Les services de la DASS (MSNFCF),
  - ✓ APC (ministère de l'intérieur et des collectivités locales),
  - ✓ Le parquet /juge des mineur et de la famille (Ministère de la Justice) ;
  - ✓ La Direction Générale de la Sureté Nationale (Ministère de l'Intérieur et des collectivités locales)
  - ✓ Gendarmerie nationale (Ministère de la Défense Nationale)
  - ✓ Agence nationale de l'emploi -ANEM (Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale)
  - ✓ Agence nationale du micro-crédit -ANGEM (Ministère de l'Intérieur et des collectivités locales)
  - ✓ Centre de formation professionnelle et apprentissage-CFPA (Ministère de la Formation et de l'Enseignement professionnels)
  - ✓ Office national d'Alphabétisation et d'Enseignement pour Adultes –ONAEA (Ministère de l'Éducation Nationale)
  - ✓ Association IQRAA. (alphabétisation)

**vi. Agir sur les résistances au changement émanant des acteurs de la réinsertion et sur les mentalités au sein de la société par rapport à la perception négative en direction des ex -détenus (es).**

Il conviendrait d'initier des actions visant la dissémination de l'approche pénale de la DGAPR aux autres acteurs notamment gouvernementaux : diffuser les acquis en vue d'aller vers des solutions qui potentialisent l'efficacité de la réinsertion sociale.

Il conviendrait également d'initier des actions visant le plaidoyer à cet effet via les OSC partenaires et les médias en direction de la société et particulièrement des familles.

**vii. Développer la recherche pour la validation de l'expérience algérienne et l'institutionnalisation de la recherche action autour de la réinsertion des détenus(es) :**

Sur la base des besoins identifiés par l'évaluation à mi-parcours et validés par la présente évaluation en matière de recherche pénitentiaire active en rapport avec la réinsertion des détenus ; Il est préconisé d'initier le développement de recherches autour de la question de réinsertion avec le Centre de recherche juridique et judiciaire (le CRJJ) mis en place en 2008 et placé sous l'autorité du Ministre de la Justice ,Relevons que le CRJJ a fait l'objet d'un jumelage entre le Gouvernement et l'UE dans le cadre du P3A en 2013.

<sup>58</sup> Les animatrices rencontrées ayant bénéficié des voyages d'échange ont toutes exprimé à l'évaluatrice leur aspiration à la création d'un centre d'accueil pour les femmes ex -détenues pour l'accompagnement social et psychologique.

Il conviendrait d'y associer également en plus de l'Université, les centres algériens de recherche en psychologie notamment la Société algérienne de recherche en psychologie (SARP) qui traite entre autres des questions de violences faites aux femmes. Et le Centre de Recherche d'Édition et d'Applications Psychologiques (CREAPSY). Rappelons à cet effet qu'une cellule de 15 chercheurs a été mise en place dans le cadre du Projet. Des chercheurs ont été invités à contribution par le Projet. De même une sous-direction de la recherche et de la documentation existe au sein de la DGAPR.

## 9. Enseignements tirés

Le Projet apporte des enseignements pouvant inspirer l'élaboration d'autres projets tant au niveau national qu'international. Les enseignements et les réalisations qui sont susceptibles de faire figure de bonnes pratiques dans l'organisation de la gestion de projet et dans le domaine pénitentiaire pourraient être les suivants :

- Assurer les conditions organisationnelles et de bonne gouvernance pour permettre aux autorités du secteur d'exercer leur leadership dans l'orientation et la mise en œuvre de projets. Il s'agit de mettre en adéquation le rythme de mise en œuvre du projet avec les capacités sectorielles.
- Faciliter la concertation et l'action intersectorielle en vue de permettre l'atteinte de résultats.
- Disposer d'une vision à long terme qui permet l'articulation des actions de projets successives entre elles en gardant un objectif en point de mire. C'est ainsi que la prise en charge psycho-sociale des détenus(es) par les SEO qui est passée de la phase pilote depuis 2003 à travers le projet « Appui à la modernisation du secteur pénitentiaire 2003 -2007 » à la phase de généralisation de ces services et leur renforcement avec l'acquisition des traitements spécifiques pour la réinsertion des détenus (es) dans le cadre du Projet objet de cette évaluation. Il s'agit d'une réalisation distinguée qui place la DGAPR au rang de leader en matière de réinsertion sociale des détenues et d'humanisation des conditions de détention.
- Recourir, quand les conditions le permettent à la modernisation des outils administratifs opérationnels. C'est ainsi que la mise en place de la plateforme numérique dans le cadre du Produit 3 représente également une bonne pratique. Il s'agit d'une innovation en matière pénitentiaire.
- Associer les organisations non gouvernementales locales quand il s'agit d'investir des domaines sociaux sensibles. C'est ainsi que les OSC ont prolongé l'action publique sur le terrain dans le cadre du présent projet. Il s'agit d'une bonne pratique qui consiste dans le fait que le Projet ait permis de mettre en exergue la condition des femmes détenues et ex-détenues.

## Annexes

Annexe 1 : Termes de référence de l'évaluation

Lien : [https://procurement-notices.undp.org/view\\_file.cfm?doc\\_id=258772](https://procurement-notices.undp.org/view_file.cfm?doc_id=258772)

Annexe 2 : Cadre juridique national, régional et international

Annexe 3 : Matrice « grille de l'analyse » adoptée

Annexe 4 : GUIDE D'ENTRETIEN

Annexe 5 : Calendrier de la mission (plan d'intervention)

Annexe 6 : Liste des documents examinés

Annexe 7 : personnes rencontrées





## **ANNEXE 1 Termes de référence de la mission d'évaluation**

Lien : [https://procurement-notices.undp.org/view\\_file.cfm?doc\\_id=258772](https://procurement-notices.undp.org/view_file.cfm?doc_id=258772)

## Annexe 2 : Cadre juridique national, régional et international

### 1. La Constitution :

Suite au referendum constitutionnel de 2020<sup>59</sup> une nouvelle constitution est adoptée en amendement à celle de 2016<sup>60</sup>. Les dispositions relatives aux principes visant l'instauration de la démocratie et l'État de droit sont maintenues et renforcées.

La Constitution consacre le principe de la primauté des engagements internationaux sur les lois nationales (Art 154 / 150 dans le texte précédent).

La Constitution consacre l'égalité dans tous les domaines et face à la loi :

- L'article 37 stipule que « Les citoyens sont égaux devant la loi et ont droit à une égale protection de celle-ci, sans que puisse prévaloir aucune discrimination pour cause de naissance, de race, de sexe, d'opinion ou de toute autre condition ou circonstance personnelle ou sociale ».
- La protection des femmes est garantie par la Constitution ; L'article 40 stipule que : « L'État protège la femme contre toutes formes de violence en tous lieux et en toute circonstance dans l'espace public, dans la sphère professionnelle et dans la sphère privée. La loi garantit l'accès des victimes à des structures d'accueil, à des dispositifs de prise en charge, et à une assistance judiciaire ».
- Le code pénal pénalise la discrimination : la loi n° 14-01 du 4 février 2014<sup>61</sup> à son article 295 bis-1, définit la discrimination comme étant « toute distinction, exclusion, restriction ou préférence fondée sur le sexe, la race, la couleur, l'ascendance ou l'origine nationale ou ethnique, ou le handicap (..) ».
- L'accès au service public sans discrimination est garanti (Art 27)
- L'État garantit l'inviolabilité de la personne humaine. Toute forme de violence physique et morale et d'atteinte à la dignité est proscrite. La torture, les traitements cruels, inhumains ou dégradants ainsi que la traite des personnes sont réprimés par la loi. (Art. 39).
- Les personnes démunies ont droit à l'assistance judiciaire (Art. 42).
- La famille bénéficie de la protection de l'État. Les droits de l'enfant sont protégés par l'État et par la famille en tenant compte de l'intérêt supérieur de l'enfant (Art. 71).
- L'État œuvre à garantir aux personnes âgées aide et protection. L'État œuvre à assurer aux personnes vulnérables ayant des besoins spécifiques, leur insertion dans la vie sociale<sup>62</sup>(Art. 72.).
- L'État veille à réunir les moyens institutionnels et matériels à même de développer les capacités de la jeunesse et à encourager son potentiel créatif (...).L'État protège la jeunesse contre les fléaux sociaux (Art. 73).

### Les principaux traités et conventions internationaux et régionaux pertinents - contraignants et non contraignants -sont :

#### *Internationaux contraignants*

- La convention de Genève relative au traitement des prisonniers de guerre en 1960.
- Convention (N° 3) sur la protection de la maternité en 1962.
- La convention relative au statut des réfugiés en 1963.
- La convention relative au statut des apatrides en 1964.
- La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme en 1963).

<sup>59</sup> <https://www.joradp.dz/TRV/FConsti.pdf>

<sup>60</sup> <https://www.joradp.dz/trv/fcons.pdf>

<sup>61</sup> Modifiant et complétant l'ordonnance n° 66-156 du 08 juin 1966 portant code pénal.

<sup>62</sup> Le handicap est régi par la loi no 02-09 du 8 mai 2002 relative à la protection et à la promotion des personnes handicapées.

- La convention Internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale en 1966.
- Le pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels en 1989
- Le pacte international relatif aux droits civils et politiques en 1989 .
- Le protocole facultatif (I) se rapportant au pacte international relatif aux Droits Civils et politiques en 1989.
- La convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants en 1989.
- La convention sur les droits de l'enfant en 1992.
- La convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW) en 1996.
- La convention relative aux droits des personnes handicapées (CRDPH) en 2009.

#### *Internationaux non contraignants*

- Ensemble des règles minima des Nations Unies pour le traitement des détenus - 1955 .
- Ensemble des règles minima des Nations Unies concernant l'administration de la justice pour mineurs (Règles de Beijing)-1985.
- Ensemble des principes des Nations Unies pour la protection de toutes les personnes soumises à une forme quelconque de détention ou d'emprisonnement -1988 ;
- Règles des Nations Unies pour la protection des mineurs privés de liberté -1990 ;
- Principes fondamentaux relatifs au traitement des détenus -1990.
- Principes des Nations Unies pour la prévention de la délinquance juvénile (Principes Directeurs de Riyad)-1990.
- Principes des Nations Unies pour les personnes âgées –adoptés via la résolution 46/91 de l'Assemblée générale des Nations Unies – 1991.
- À l'instar de la majorité des États des Nations Unies, l'État algérien s'est engagé pour la réalisation des objectifs du millénaire du développement (ODD).À cet effet, le comité interministériel de coordination pour le suivi de la mise en œuvre des ODD a été mis en place. Il est constitué d'un groupe de points focaux (ODD) sectoriels. Il est présidé par un représentant du Ministère des Affaires Étrangères.

#### *Régionaux contraignants*

- Le Protocole à la charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits des femmes en 2016.
- La charte arabe des droits de l'homme en 2006.
- La convention relative à la création de l'organisation de la Femme arabe en 2003.
- La charte Africaine des droits et du bien-être des enfants en 2003.
- Le protocole relatif à la Charte des droits de l'homme et des peuples portant création d'une cour africaine des droits de l'Homme et des peuples en 2003.
- La charte Africaine des droits de l'homme et des peuples en 1987.
- la convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes de réfugiés en Afrique en 1973.

#### *Régionaux non contraignants*

- Comité africain d'experts sur les droits et le bien-être de l'enfant –observation générale n°1 sur les enfants de parents ou tuteurs principaux incarcérés ou emprisonnés -2013
- Déclaration de Kampala sur les conditions de détention en Afrique -1996
- Déclaration d'Arusha sur les bonnes pratiques pénitentiaires -1990
- Déclaration d'Ouagadougou pour accélérer la réforme pénale et pénitentiaire en Afrique.



### Annexe 3 : Matrice « grille de l'analyse » adoptée

CRITÈRE	QUESTIONS PRINCIPALES EN RAPPORT AVEC LE CRITÈRE	SOUS QUESTIONS D'ÉVALUATION CLÉS	Méthode de collecte des données et source d'information
<b>La pertinence</b>	Le lien entre le projet (problème identifié) et son environnement	<p>Au regard du contexte, les objectifs du projet étaient-ils en adéquation avec les priorités et les besoins pour l'amélioration de de la réinsertion des détenus ?</p> <p>Est-ce que la stratégie adoptée pour le projet répond aux besoins priorités du contexte ?</p> <p>Les risques ont ils été identifiés ? quelles mesures pour y remédier selon la stratégie ?</p>	<p>Entretiens avec les parties prenantes notamment les cadres et personnels de la DGAPR</p> <p>Les services extérieurs et associations</p> <p>Examens des documents du projet.</p> <p>Notamment les rapports des activités de formation</p>
<b>L'efficacité</b>	Si le projet a atteint ses objectifs (de façon qualitative et quantitative)	<p>Dans quelle mesure les objectifs ont été atteints ? notamment en concordance avec le document initial du projet</p> <p>Quels sont les réalisations du projet ?</p> <p>Ces réalisations sont-elles en conformité avec le document initial du projet ?</p> <p>Si non, quelles en sont les raisons ?</p>	<p>Examen du document du projet et cadre logique</p> <p>Examens des rapports d'avancement et rapports des activités</p> <p>Entretiens avec l'équipe du projet</p>
<b>L'efficience</b>	Équilibre entre les couts des actions et les bénéfices obtenus (utilisation rationnelle des moyens à disposition)	<p>La proportion entre l'effort fourni et les résultats obtenus était-elle raisonnable ?</p> <p>Les dispositions institutionnelles étaient-elles en faveur de l'obtention de résultats et de la responsabilisation du projet ?</p> <p>Quel type d'obstacles (administratifs, financiers et de gestion) le projet a-t-il rencontré et dans quelle mesure cela a-t-il affecté son efficacité ?</p> <p>Le budget a-t-il été conçu et mis en œuvre de façon à atteindre les objectifs du projet ?</p>	<p>Entretiens avec l'équipe du projet</p> <p>Examen des documents du projet</p> <p>Analyse du budget et de son utilisation</p>
<b>L'appropriation</b>	Le degré d'implication des parties prenantes du projet	<p>Quel a été l'engagement manifesté par les partenaires nationaux durant la vie du projet ?</p> <p>Dans quelle mesure et comment l'appropriation ou bien la faible</p>	<p>Entretiens avec l'équipe du projet</p> <p>Analyse des nouveaux textes réglementaires juridique et de</p>

		appropriation a-t- elle influencé l'efficacité ou l'efficience du projet?	procédure adoptée Entretiens avec les partenaires du projet (institutionnels) Examen des CR des réunions du comité de pilotage et tripartite
<b>Durabilité</b>	Est-ce que les acquis, avantages issus des outputs du projet sont susceptibles de pérennisation / continuité même après la fin du projet ?	Quelles sont les mesures et mécanismes mis en place par le projet en vue de pérenniser l'impact du projet Le degré d'appropriation et de motivation des parties prenantes au projet par rapport à la continuité dans le sillage du projet sans appui extérieur ? Dans quelle mesure les institutions nationales soutiennent-elles le projet ? Des capacités d'intervention ont- elles été mises en place ou renforcées chez les partenaires nationaux ? Dans quelle mesure les organes de décision et les partenaires d'exécution du projet ont-ils pris les décisions et les mesures nécessaires pour assurer la soutenabilité des acquis / effets du projet ? Disposent-ils des capacités financières nécessaires pour la pérennisation des acquis du projet ?	Entretien avec l'équipe du projet et autres partie prenantes
<b>Bonnes pratiques</b>	Les enseignements à tirer de la mise en œuvre de ce projet en vue d'élaborer les Bonnes Pratiques et d'inspirer l'écriture d'autres projets tant au niveau national qu'international.	Quelles réalisations peuvent faire figure de bonne pratique ? notamment celles établies à titre expérimental (pilote) à reproduire au niveau national et même international (benchmark)	Rapports d'activité du projet Rapports concernant l'échange sud- sud Entretien avec l'équipe du Projet et autres partenaires Entretien avec parties-prenantes
<b>Approche droits humains / approche inclusive (égalité des</b>	Dans quelle mesure l'approche fondée sur les droits et l'inclusion, en rapport avec le genre et l'autonomisation des femmes ainsi que	Le projet est-il aligné sur les stratégies nationales en matière d'égalité des sexes et handicap? Existe-il des politiques, stratégies et mécanismes institutionnels qui soutiendraient les parties prenantes de faire progresser les résultats obtenus en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ?	Examens des documents du projet Les rapports d'activités Les listes de participation Entretiens avec les parties prenantes

<p><b>sexes, handicap, personnes âgées)</b></p>	<p>handicap et personnes âgées, sont-elles prises en compte dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet ?</p>	<p>Idem, pour le handicap, et les personnes âgées ?          Existe-il un équilibre dans la participation et l'accès des femmes et des hommes aux bénéficiaires du projet (voyages d'étude, formation, etc...)          Existe-t-il des mesures spécifiques aux femmes détenues ?          Est-ce que les indicateurs du projet sont sensibles au genre ?          Les données du marqueur de genre attribuées à ce projet sont-elles représentatives de la réalité ?          Dans quelle mesure le projet a favorisé des changements positifs en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ? a-t-il eu des effets indésirables ?          Quels étaient les défis et les réalisations en matière d'intégration de la dimension genre ?          Comment l'approche fondée sur les droits / inclusive (notamment handicap &amp; personnes âgées) a-t-elle été utilisée dans le projet et parmi les partenaires nationaux ?          Dans quelle mesure le projet contribue- il à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et à l'approche fondée sur les droits humains ?</p>	
<p><b>Les indicateurs</b></p>	<p>Est-ce que les indicateurs sont objectivement vérifiables ?           Les données nécessaires pour la mesure des indicateurs sont-elles disponibles ?</p>	<p>Est-ce que les cibles sont définies ?          Les données de bases sont-elles définies ?</p>	<p>Examen des documents (rapport d'avancement, rapport des activités)          Entretiens individuels avec les décideurs. (DNP, DG de la DGAPR)          Données quantitatives et qualitatives issues des parties prenantes notamment le partenaire national (DGAPR).</p>

## ANNEXE 4 : GUIDE D'ENTRETIEN

(Cadres DGAPR et PNUD + UGP + membres CNP (ministères concernés) autres partie - prenantes)

### 1. **Pertinence**

- L'action répond-elle actuellement aux besoins des groupes cibles? (Les objectifs du projet sont-ils en adéquation avec les priorités et les besoins pour l'amélioration de la réinsertion des détenus ?)
- Est-ce que la stratégie adoptée pour le projet répond aux besoins, priorités du contexte ? Notamment le développement des capacités ?
- Est-elle appropriée compte tenu des capacités actuelles du partenaire local?
- Les risques ont-ils été identifiés ? quelles étaient les mesures pour y remédier ?

### 2. **Efficacité**

- Dans quelle mesure les objectifs ont-ils été atteints ? notamment en concordance avec le document initial du projet ?
- Les indicateurs ont-ils été correctement définis et pertinents pour mesurer l'atteinte des objectifs?
- Les informations nécessaires étaient-elles disponibles ? les valeurs de référence ont-elles été définies ?
- Quels sont les réalisations du projet ? sont-elles en conformité avec le document initial du projet ? Si non, quelles en sont les raisons ?
- La qualité des produits est-elle satisfaisante ? Si non, quelles en sont les raisons ?

### 3. **Efficiences**

- Les produits ont-ils été réalisés/fournis de façon rentable? (rationalisation des moyens)
- Les dispositions institutionnelles (procédures administratives du partenaire national) étaient-elles en faveur de l'obtention de résultats et de la responsabilisation du projet?
- Les partenaires nationaux fournissent-ils les ressources (humaines ou physiques, y compris dans le domaine du développement de capacités) nécessaires à l'efficacité de l'action?
- Dans quelle mesure les ressources sont-elles disponibles à temps ?
- Le budget a-t-il été conçu et mis en œuvre de façon à atteindre les objectifs du projet ?
- Des retards ont-ils été constatés ? quelle a été leur importance ?
- Les raisons sont-elles identifiées ?

- Les révisions dans la planification ont-elles été efficacement mises en œuvre ?
  - Le suivi et évaluation du projet at-il été assuré de manière adéquate ?
  - Les actions de visibilité / communication ont-elles été mises en œuvre de façon adéquate ?
4. **Appropriation**
- Quel a été le leadership manifesté par les partenaires nationaux durant la vie du projet ?
  - L'ensemble des parties prenantes sont-elles toujours preuve d'un engagement effectif ?
  - Dans quelle mesure et comment l'appropriation ou bien la faible appropriation a-t-elle influencé l'efficacité ou l'efficience du projet ?
5. **Durabilité**
- Est-ce que les acquis et avantages issus des outputs du projet sont susceptibles de pérennisation / continuité même après la fin du projet ?
  - Quelles sont les mesures et mécanismes mis en place par le projet en vue de pérenniser l'impact du projet
  - Quelles sont les mesures et mécanismes mis en place par le projet en vue de pérenniser l'impact du projet
  - Le degré d'appropriation et de motivation des parties prenantes au projet par rapport à la continuité dans le sillage du projet sans appui extérieur ?
  - Dans quelle mesure les institutions nationales soutiennent-elles le projet ?
  - Des capacités d'intervention ont-elles été mises en place ou renforcées chez les partenaires nationaux ?
  - Dans quelle mesure les organes de décision et les partenaires d'exécution du projet ont-ils pris les décisions et les mesures nécessaires pour assurer la soutenabilité des acquis / effets du projet ?
  - Disposent-ils des capacités financières nécessaires pour la pérennisation des acquis du projet ?
  - Les capacités humaines et institutionnelles (évitant les mécanismes parallèles inutiles), ont-elles été suffisamment renforcées pour que les bénéfices de l'action puissent s'inscrire dans la durée?
  - Y a-t-il des questions de complémentarité à examiner entre cette action et d'autres initiatives, actuellement en cours ou programmés par les bailleurs?
  - Existe-t-il un système de coordination efficace dirigé par le gouvernement et impliquant les intervenants locaux et bailleurs pertinents?
- 
6. **Bonnes pratiques**

- Quels sont les enseignements à tirer de la mise en œuvre de ce projet en vue d'élaborer les Bonnes Pratiques et d'inspirer l'écriture d'autres projets tant au niveau national qu'international ?
- Quelles réalisations peuvent faire figure de bonne pratique ? Notamment celles établies à titre expérimental (pilote) à reproduire au niveau national et même international (benchmark) ?

#### 7. **Approche inclusive (Égalité des sexes et Handicap, personnes âgées)**

- Dans quelle mesure l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes ont-elles été prises en compte dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet ?
- Les indicateurs sont-ils désagrégés par sexes si pertinent ?
- Le projet est-il aligné sur les stratégies nationales et orientations stratégiques en matière d'égalité des sexes, de handicap, personnes âgées ?
- Existe-il des politiques, stratégies et mécanismes institutionnels qui soutiendraient les parties prenantes de faire progresser les résultats obtenus en matière d'égalité des sexes et d'autonomisation des femmes ? de handicap et personnes âgées ?
- Quels étaient les défis et les réalisations en matière d'intégration de la dimension genre, et la dimension handicap ?
- Existe-il un équilibre dans la participation et l'accès des femmes et des hommes aux bénéfices du projet (voyages d'étude, formation, etc...)
- Existe-t-il des mesures spécifiques aux femmes détenues ?
- Comment l'approche fondée sur les droits / inclusive a-t-elle été utilisée dans le projet et parmi les partenaires nationaux ?
- Dans quelle mesure le projet contribue-t-il à l'égalité des sexes, à l'autonomisation des femmes et à l'approche fondée sur les droits humains et l'inclusion ?



## ANNEXE 5 : Calendrier de la mission (plan d'intervention)

Période / semaine	Activités	Output
<b>Octobre</b>		
<b>7 jours entre 21 et 30</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réunion de cadrage avec M. le DNP, Mme la Manager et Mme l'Assistante (DNP&amp;PNUD)</li> <li>• Recueil des documents</li> <li>• Examen des documents</li> <li>• Élaboration du rapport de démarrage et de cadrage avec le plan d'intervention</li> <li>• Élaboration de la grille d'évaluation conformément aux standards de la Gestion du Cycle de Projet</li> <li>• Élaboration des outils de l'évaluation (guide d'entretien individuel, focus groupes, questionnaire) selon le public cible</li> </ul>	<p>Compréhension du contexte de la mission</p> <p>Préparation des missions de terrain</p> <p>Rapport de démarrage</p>
<b>Novembre</b>		
<b>15 jours du 6 au 30</b>	<p>Concertation avec l'équipe du projet pour la préparation des :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• entretiens ;</li> <li>• focus groupes ;</li> <li>• visites sur sites.</li> </ul> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Conduite des entretiens et visites en collaboration avec l'équipe du projet (DNP&amp;PNUD)</li> <li>• Analyse des données recueillies de la mission terrain</li> </ul>	<p>Lettre d'introduction pour l'évaluatrice (si nécessaire),</p> <p>Calendrier des entretiens et visites à effectuer</p> <p>Prise de rendez-vous auprès des partenaires et partie-prenantes</p> <p>Données qualitatives et quantitatives</p> <p>Observation directe</p>
<b>Décembre</b>		
<b>8 jours entre 1 au 20 décembre</b>	<p>Élaboration du rapport intermédiaire</p> <p>Restitution (Présentation) du draft rapport final au DNP/PNUD</p> <p>Élaboration de la version finale du rapport</p>	<p>Rapport intermédiaire (Draft)</p> <p>Draft du rapport final</p> <p>Synthèse des recommandations</p> <p>Rapport final</p>

### Calendrier des rencontres et visites

Date	Personnes/institution	Fonction	Lieu
14/12/2021	M.Lukas Rosenkranz	Ambassadeur de la Suisse.	Ambassade de Suisse en Algérie –Alger
15/12/2021	Mme Samira Ait Oundellous Et 23 psychologues bénéficiaires du Projet (cf.liste en annexe)	Formatrice sur la thérapie multifamiliale Psychologues auprès des établissements pénitentiaires(liste en (cf .liste en annexe)	Hôtel New – Day Hossein –Alger
19/ 12/2021	M.Mohamed Berkoune	Directeur national du Projet	Siege DGAPR Alger
20/12/2021	M. Ahmed Chaouchi +Psychologues bénéficiaires de formations et de voyages d'étude + agents de réinsertion (cf .liste en annexe)	Directeur de l'établissement de KOLEA Chef de service de l'unité SEO de Kolea Psychologues des SEO et psychologues chargées des traitement pour détenus femmes et mineurs	Établissement pénitentiaire de Kolea
21/12/2021	Chef de service du Service extérieur de Blida + Psychologue et chargé de réception Entretiens individuels et de groupe (cf .liste en annexe)		Blida
21/12/2021	2 ex détenus		Blida
23 / 12/2021	M.Yannick Royer + Ingénieurs personnel des services extérieurs et les associations bénéficiaires des formations (cf .liste en annexe	Expert	Hôtel AZ Kouba-Alger
2 / 01/2022	M .Abdelbaki Gharbi	Coordinateur national charge de la réinsertion des détenus scouts	Par téléphone
23/01/2022	Mme Blerta Aliko	Représentante Résidente du PNUD	Via internet
24/01/2022	Mme Farida Kebri	Chargé du programme Gouvernance-PNUD	Via internet

16/02/2022	M. Said Zerib	DG de la DGAPR	Siege DGAPR - Alger
03/03/2022	M. Fayssal Allek	Sous-directeur des Programmes et institution internationales spécialisées -MAECNE	Siege MAECNE – Alger
03/03/2022	M. Naïm Khiat	Administrateur Principal- MAECNE	Siege MAECNE– Alger

---

## ANNEXE 6 : Liste des documents examinés

Document du projet «Appui à la réinsertion sociale des détenus en Algérie »

Final Proposal to the US - Supporting Civil Society's Role in the Social Reintegration of Detainees -July 2017 + document relatif à extension du projet (EXTENSION DEC 2020 )

Note conceptuelle : Appui à la réponse nationale à la pandémie CORONAVIRUS- 2019 dans le cadre de la réinsertion sociale des détenus en Algérie –Fédération Suisse.

Comptes rendus des réunions du CNP suivant :

- Réunion du CNP de démarrage
- Réunion du CNP démarrage 2015
- Réunion du CNP démarrage 2016
- Réunion du CNP -2017-
- Réunion du CNP 2018
- Réunions du CNP -2019 (1&2)
- Réunion du CNP 2020
- Réunion du CNP - 2021

Rapports d'avancement de 2014, 2015, 2016,2017, 2019, 2020/ 2021

Rapport semestriel 2020(Période du 01/01/2020au 30 /06/2020)

Revue annuelle de la période Janvier2014- Juin 2015

Revue annuelle de 2018 et de 2021

Termes de Référence relatifs aux expertises suivantes:

- Consultation Nationale pour un Contrat Individuel - Encadrement de la cellule de recherches pénitentiaires appliquées
- Consultant International – Expert en thérapie familiale
- Consultant International – Gestion des travaux associatifs

Fiche technique de l'atelier d'information sur le réseautage OSC- DGAPR

Rapport d'évaluation mi-parcours du Projet «Appui à la réinsertion sociale des détenus en Algérie »– par l'expert international M. Julien Moriceau-Expert International

Rapports des activités suivantes :

- Atelier sur les services extérieurs. le 13 et 14 mars 2017
- Trois journées d'études régionales (centre à Alger le 05 janvier 2016, ouest à Oran le 13 janvier 2016, est à Constantine le 19 janvier 2016) - Mme Abla ROUAG –experte nationale
- Présélection des associations bénéficiaires du projet - Mme Abla ROUAG –experte nationale
- Séminaires et des ateliers -dans le cadre du projet « la société civile dans son rôle de réinsertion sociale des détenus - Mme Abla ROUAG –experte nationale
- Étude de faisabilité d'un centre d'accueil pour femmes sortant de prison - par l'experte nationale - Mme Abla ROUAG –experte nationale
- Guide à l'usage des organisations de la société civile en Algérie- Mme Abla ROUAG –experte nationale
- Analyse du potentiel de l'intervention de la société civile en milieu carcéral.- Mme Abla: ROUAG –experte nationale

Journées d'études régionales sur les bonnes pratiques de réinsertion sociale des détenus et libérés, en coopération avec des organisations de la société civile.

- Rapport final d'évaluation (janvier 2017) : Acquisition de tests et d'échelles d'évaluation psychologiques. Contrat– CREAPSY -.
- Ateliers de travail relatif aux catégories vulnérables (les délinquants juvéniles, les femmes détenues, les détenus malades et handicapés, et les détenus âgés, les détenus avec une forte probabilité de récidive. - premier volet du programme de thérapie adapté - Juin 2014-M. Mokhtar KERBAL Expert National

- Rapport Sur Les Activités De Coopération Sud-Sud.-UGP
- Rapport sur l'atelier national pour le personnel de l'Administration Pénitentiaire de la Réinsertion dédié à la mise à jour des modules de formation spécifiques. 10-11 Juillet 2017-ACCD
- Rapport relatif à l'atelier des groupes vulnérables dédié aux femmes
- Rapport relatif à l'atelier groupe vulnérable dédié aux personnes exposées à la récidive
- Rapport relatif à l'atelier d'évaluation et de partage des leçons tirées de l'expérience menée à l'unité d'évaluation et d'orientation d'El Harrach
- Rapport relatif à l'atelier de validation des cahiers de charge pour l'acquisition des programmes de traitement individuel des détenus
  
- Rapports relatifs aux voyages d'échange suivants:
  - Mission d'études effectuée du 05 au 10 octobre 2015 dans la ville de Montréal
  - Mission d'échange à Paris -Du 15 au 19 juin 2015
  - Mission d'échange à Barcelone, Espagne du 22 au 28 mars 2015
  - Mission d'échange Bruxelles du 23/02/2015 au 02/03/2015
  - Mission d'échange à Paris -Du 15 au 19 juin 2015
  - Mission d'échange à Barcelone du 2 au 8 Octobre 2016
  
- Analyse rapide de l'impact socio-économique du Covid-19 sur l'Algérie – PNUD-Juin 2020
- Recueil des règles et normes de l'Organisation des Nations Unies en matière de prévention du crime et de justice pénale - office des Nations Unies contre la drogue et le crime Vienne - NATIONS UNIES New York, 2016
- Prisonniers âgés : présentation des difficultés liées aux soins gériatriques dans les établissements pénitentiaires Raphael Bedard, Lia Metzger et Brie Williams - Volume 99 Sélection française 2018 / 1
- Rapport de formation en date du 2 avril 2021 -Formation du personnel des services extérieurs sur la gestion des travaux associatifs- Yannick ROYER.
- Rapport global sur le développement durable « Sustainable Développent Network » Edition de 2020

## ANNEXE 7 : personnes rencontrées

Prénom&Nom	Institution / Organisme	Fonction / qualité
Mohamed Berkoune	UGP	Directeur National du Projet
Meriem Alaoui	UGP	Manager du projet
Nedjma Laib	UGP	Assistance du projet
Molly Mayfield Barbee	Ambassade des USA	Responsable à la section politique et économique
Ahmed Amieur	Établissement pénitentiaire de Chlef	Ingénieur –Formateur
Saïd Bendaha	Établissement pénitentiaire de Blida	Ingénieur –Formateur
Hassana Dahane	Association lutte contre la toxicomanie(ALT) –Oran	Présidente
Nabil Torchi	Service extérieurs –Blida	Chef de service
Yacine Benseguouf	Service extérieurs-Annaba	Assistant charge de réception et orientation
Tefahi –	Association Amira –Blida	Présidente
Samia Bouanan	Association bait- essaid – Chlef	Membre de l'association
Samir Remili	Service Extérieurs -Bouira	Chargé des relations extérieures
Linda Benouira	Service Extérieurs -Bouira	Adjoint - chargé des relations extérieures
Tiabi	Service Extérieurs -Bouira	Chef de service -systèmes de réinsertion
Farida Boudela	Service Extérieur- Oran	Chargé des relations extérieures
Alalia Massar –	Service Extérieurs – Blida	Psychologue principale
Nesrine Soltani -	Service Extérieurs - Batna	Psychologue principale
Alemri Belabdi	Service Extérieurs –Chlef	Chef de service
Mohamed Harik-	Service Extérieurs – Chlef	Chargé des relations extérieures
Nabil Benmansour	Service extérieurs de Sétif	Chef de service
Abdelmadjid Sadou	Service Extérieurs - Bouira	Chef de service
Ahmed Chaouchi	Etablissement penitentiare de Kolea	Directeur de l'établissement
Salah Amarouche	Etablissement penitentiare de Kolea	chef de service du service de l'évaluation et de l'orientation
Meriam Ouerchane	Etablissement penitentiare de Kolea	Psychologue clinicienne coordonatrice des services SEO
Yasmina Bessila	Etablissement penitentiare de Kolea	Psychologue clinicienne-Service SEO
Hallal Oujit	Etablissement penitentiare de Kolea	Agent de Reinsertion - service SEO
Hamid Mazouni	Etablissement penitentiare de Kolea	Agent de Reinsertion - service SEO

Ouzna Rekaï	Etablissement penitentiare de Kolea	Psychologue clinicienne-charge du programme traitement des detenues femmes
Khadija Ouahrani	Etablissement penitentiare de Kolea	Psychologue clinicienne-chargee du programme traitement des detenus mineurs
Ahmed Chiker	Service extrieur de Blida	Chargé de la reception etde orientation
Hamou Bentsouna		Ex-detenu
El Hedi Larbas		Ex-detenu
Abdelbaki Guarbi	Scouts musulmans Algeriens	Coordinateur national charge de la réinsertion des détenus scouts
Yannick Royer		Expert
Blerta ALIKO	PNUD	Représentante Résidente du PNUD
Farida KEBRI	PNUD	Chargée du programme Gouvernance-PNUD
Said Zerib	DGAPR	Directeur General
Fayssal Allek	MAECNE	Sous-directeur des Programmes et institution internationales spécialisées
Naïm Khat	MAECNE	Administrateur Principal

قائمة المشاركين في الورشة التكوينية حول العلاج الأسري المتعدد يوم 2021/12/14:

الامضاء	الصفة	المؤسسة	الاسم و اللقب	رت
	نفساني عيادية	م.ا.ت.ت تيزي وزو	اومنية علجية	01
	نفساني عيادية رئيسية		ايت اومسعود سميرة	02
	نفساني عيادي	م.ا.ت.ت تازولت	أكساس عمر	03
	نفساني عيادي	م.ا.ت.ت جيجل	بويدي بشير	04
	نفساني عيادي	م.ا.ت.ت بوسعادة	بون منير	05
	نفساني عيادية رئيسية		كباي نادية	06
	نفساني عيادي	م.ا.ت.ت بئر العاتر	غرايبية محمد الطيب	07
	نفساني عيادي / SW	م.ا.ت.ت بوضوف	بودوة ياسين	09
	نفساني عيادي رئيسي	م.ا.ت.ت الشلف	تبيب محمد	10
	نفساني عيادي رئيسي	م.ا.ت.ت عين وسارة	كواشي فاتح	11
	نفساني عيادية رئيسية	م.ا.ت.ت المنيعه	براحيل جمعة	12
	نفساني عيادية	م.ا.ت.ت العبادلة	داود حياة	13
	نفساني عيادية	م.ا.ت.ت اولاد جلال	ساحلي مريم	14
	نفساني عيادية رئيسية	م.ا.ت.ت قلمة	شलगوم وردة	15
	نفساني عيادية رئيسية	م.ا.ت.ت البلدية	مهنى وسيلة	16
	نفساني عيادية	م.ا.ت.ت القليعة	<del>عصاينة فليقا اورشان</del> مريم	17
	نفساني عيادية	م.ا.ت.ت البوني	لشخب نور الهدى	18
	نفساني عيادية رئيسية	م.ا.ت.ت بوضوف	بوراوي شروق	19
	نفساني عيادية	م.ا.ت.ت القليعة	بسيلا يسمينة	20
	نفساني عيادي رئيسي	م.ا.ت.ت برج بوعريش	سوسي الساماتي	21
	نفساني عيادي رئيسي	مصلحة خارجية خنشلة	حمزاوي خالد	22
	نفساني عيادي	مديرية العامة	بلمرابط وهيبه	23